

DOUZIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(Strasbourg - 24 et 25 septembre 1965)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des discours en français et les traductions de ceux qui ont été prononcés dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(A) = allemand.

(E) = anglais.

(I) = italien.

(N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces discours figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SOMMAIRE

Séance du vendredi 24 septembre 1965

1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	7
2. <i>Allocution de M. le Président</i>	8
3. <i>Activité du Parlement européen</i>	8
<i>M. Achenbach</i> (république fédérale d'Allemagne), <i>rapporteur du Parlement européen</i>	8
<i>M. Hagnell</i> (Suède), <i>rapporteur de l'Assemblée con-</i> <i>sultative du Conseil de l'Europe</i>	15
<i>M. Nessler</i> (France), <i>rapporteur de la commission</i> <i>politique de l'Assemblée consultative du Conseil de</i> <i>l'Europe</i>	24
<i>M. Hallstein</i> , <i>président de la Commission de la C.E.E.</i>	27
<i>M. Del Bo</i> , <i>président de la Haute Autorité de la</i> <i>C.E.C.A.</i>	30
<i>M. Colonna di Paliano</i> , <i>membre de la Commission</i> <i>de la C.E.E.</i>	36
<i>M. Van Offelen</i> (Belgique) (A.C.)	47
<i>Lord Grantchester</i> (Royaume-Uni) (A.C.)	53
<i>M. Kriedemann</i> (république fédérale d'Allemagne) (P.E.)	57
4. <i>Ordre du jour de la prochaine séance</i>	60

Séance du samedi 25 septembre 1965

1. <i>Activité du Parlement européen (suite)</i>	61
<i>M. Federspiel</i> (Danemark) (A.C.)	61
<i>M. Duncan Sandys</i> (Royaume-Uni) (A.C.)	67
<i>M. Hahn</i> (république fédérale d'Allemagne) (P.E.)	69
<i>Sir Geoffrey de Freitas</i> (Royaume-Uni) (A.C.)	78
<i>M. Radoux</i> (Belgique) (A.C.)	83
<i>Lord Winterbottom</i> (Royaume-Uni) (A.C.)	89
<i>M. Struye</i> (Belgique) (A.C.)	94
<i>M. Czernetz</i> (Autriche) (A.C.)	101
<i>M. Dodds Parker</i> (Royaume-Uni) (A.C.)	105
<i>M. David Webster</i> (Royaume-Uni) (A.C.)	111
<i>M. Jannuzzi</i> (Italie) (A.C.)	115
<i>M. Margulies, membre de la Commission de l'Eura-</i> <i>tom</i>	116
<i>M. Achenbach</i> (république fédérale d'Allemagne), <i>rapporteur du Parlement européen</i>	118
2. <i>Allocution du Président</i>	119
3. <i>Clôture de la réunion jointe</i>	122

PREMIÈRE SÉANCE

VENDREDI 24 SEPTEMBRE 1965

PRÉSIDENCE DE M. LEEMANS

Président du Parlement européen

La séance est ouverte à 15 h 10.

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la douzième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen. Je rappelle que les dispositions de procédure sont en général les mêmes que celles applicables aux sessions de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Je signale également que la réunion jointe est uniquement destinée à un échange d'idées entre les membres des deux assemblées et qu'on ne pourra pas voter pendant cette réunion.

Je prie les délégués qui désirent prendre la parole de se faire inscrire au bureau A 46 avant la clôture de la séance de cet après-midi.

2. *Allocution de M. le Président*

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je me réjouis particulièrement de l'initiative qu'a prise voici quelque temps l'estimé président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. Pflimlin, qui nous a proposé d'examiner dans ces réunions jointes non seulement les travaux du Parlement européen, mais aussi tel ou tel sujet qui donnerait de l'intérêt à nos séances.

On a pris l'heureuse initiative de vous proposer comme sujet de discussion les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest.

Le rapport sur cette importante question a été établi de façon remarquable par M. Achenbach.

La parole est maintenant à M. Achenbach pour présenter son rapport sur les activités du Parlement européen entre le 1^{er} mai 1964 et le 30 avril 1965, et notamment la partie de ce rapport qui a trait à la question des relations commerciales entre l'Est et l'Ouest.

3. *Activité du Parlement européen*

M. Achenbach, rapporteur du Parlement européen. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport sur l'activité du Parlement européen, que j'ai eu l'honneur de rédiger cette année, vous a été distribué. Je crois suivre une bonne tradition en évitant de reprendre oralement tous les points de ce rapport, d'autant plus qu'en ce moment, je crois que l'attention générale se porte moins sur l'activité passée du Parlement que, par exemple, sur les déclarations qu'a faites, il y a quelques jours, le Président de la République française. J'ai le sentiment que ce qui préoccupe au premier chef mes collègues, ce sont les problèmes posés par la crise dont le président Hallstein a parlé ce matin.

Le président du Parlement européen a fait observer que, sur la proposition de M. Pflimlin, les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest avaient été choisies comme thème de discussion. Là encore, je ne reprendrai pas en détail mon rapport. Mais permettez-moi cependant de dire brièvement l'essentiel.

Tout d'abord, Monsieur le Président, l'importance des échanges Est-Ouest. On m'accordera, je pense, qu'à en juger par les déclarations des pays de l'Est, les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest ne sont pas non plus pour l'Est une question de vie et de mort. Certes, ce commerce représente pour l'Est un tournant extrêmement important de son évolution économique, mais ce n'est pas une question vitale.

Laissez-moi m'en expliquer brièvement. En principe, les grandes zones économiques soumises à une organisation politique commune et parvenues à un degré minimum de développement industriel sont parfaitement en mesure, tant sur le plan économique que sur le plan commercial, de trouver entre elles une solution à leurs problèmes d'approvisionnement et d'écoulement de leurs produits. L'importance des échanges intérieurs d'un marché dépend moins du régime politique auquel ils sont soumis que de l'étendue du marché lui-même. On trouvera aux pages 2 et 3 de mon rapport les chiffres concernant cette question.

Je tiens seulement à rappeler ici le fait, au premier abord surprenant, que les échanges intérieurs tant en Union Soviétique qu'aux États-Unis représentent à peu près la même proportion du produit social de ces deux pays et que, d'autre part, les échanges des États occidentaux entre eux représentent aussi à peu près le même pourcentage de l'ensemble de leurs échanges extérieurs que les échanges des États d'Europe orientale entre eux, soit environ 70 %. Ce qui parfois fait apparaître assez faibles les échanges extérieurs des pays d'Europe orientale, au point qu'on croit devoir conclure à une politique défavorable aux échanges extérieurs, c'est le niveau le plus bas de développement économique de ces pays.

Si en Union Soviétique le commerce extérieur représente la même proportion du produit social qu'aux Etats-Unis, cela veut dire tout d'abord que le commerce extérieur soviétique est aussi faible par rapport au commerce extérieur américain que l'est son produit social par rapport au produit social américain.

Ainsi apparaît un premier obstacle aux échanges Est-Ouest. Le commerce extérieur de l'Europe orientale est limité par son offre en marchandises, encore relativement faible et, par conséquent, par ses capacités restreintes d'achat. A ce point, se pose la question politique suivante : les pays occidentaux veulent-ils, par une politique commerciale active, contribuer ou non au développement de l'Europe orientale ?

Cette question doit être examinée de près parce que la réponse revêt une importance politique. En effet, certains calculs interviennent ici.

Certains milieux occidentaux estiment pouvoir déduire de cette situation qu'en limitant les échanges avec l'Est on peut entraver le développement des pays d'Europe orientale et, par là, pour ainsi dire faire régresser le communisme. Certains autres milieux occidentaux espèrent, par une politique commerciale active, pouvoir enlever à l'Est son élan révolutionnaire, dans la mesure où il lui en reste. Vous connaissez tous suffisamment ces calculs issus d'une discussion qui dure depuis plusieurs dizaines d'années dans nos pays pour que je n'aie pas à m'y attarder. Vous savez aussi qu'ils ont apporté une grande confusion dans la discussion politique et donné lieu à bien des illusions. L'un et l'autre ont empoisonné de façon désastreuse, je dois bien le constater, les relations politiques entre les deux parties du continent. Si l'on examine la question à la lumière de ma constatation précédente, ces deux calculs apparaissent insensés ou, du moins, sans fondement. Le camp d'Europe orientale compte maintenant environ 300 millions d'habitants, c'est-à-dire à peu près autant que l'Europe occidentale. Le niveau et le rythme de développement y sont assez élevés pour que ces pays puissent, le cas échéant, se tirer seuls d'affaire sur le plan économique. On ne peut ni faire régresser économiquement le communisme ni

éliminer par le biais économique ce qui nous paraît dangereux dans les régimes communistes.

Une politique commerciale reposant sur des prémisses aussi fausses ne pourrait réussir qu'à empoisonner l'atmosphère politique et, de ce fait, à entraver grandement les relations réciproques. J'en conclus tout simplement que le commerce doit rester « commerce ». Il doit revenir à son mobile véritable qui est le profit bien compris de l'acheteur et du vendeur. Un commerce ainsi dépourvu d'arrière-pensées améliore l'atmosphère politique et ne dérange pas les tentatives visant à une entente politique. Au contraire, en renforçant les liens entre les deux parties de l'Europe, il contribue pour sa part à améliorer l'ensemble de la situation.

Mais autant je suis vivement partisan d'épuiser toutes les possibilités d'échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest qui soient dans l'intérêt des deux parties et qui promettent des bénéfices aux uns et aux autres, autant je suis néanmoins persuadé qu'une politique commerciale raisonnable ne présente qu'une importance relative si la volonté politique de sceller vraiment la paix entre l'Est et l'Ouest fait défaut. Je ne crois pas inutile de rappeler que la phase actuelle de détente et les nouvelles possibilités qui en découlent pour les échanges Est-Ouest ne résultent pas de développements économiques, mais d'un profond changement politique. Elles résultent de la détente survenue entre les deux puissances mondiales que sont les États-Unis et l'Union soviétique.

Je crois que les Européens ont pour devoir d'exploiter, de soutenir et de renforcer cette phase de détente par tous les moyens à leur disposition. C'est pour nous d'un intérêt vital, car aucun continent n'est menacé aussi gravement que le nôtre par les tensions entre les grandes puissances.

Tant qu'il n'existera pas en Europe occidentale une organisation ou une fédération d'États capable de reprendre une part active et responsable à la politique mondiale, en pleine connaissance de cause et en accord avec ses amis, la situation restera précaire.

A ce propos, il faut rechercher vers quelle politique il convient d'orienter ces conceptions commerciales. Il est nécessaire à cette fin, ne l'oublions pas, qu'il y ait un partenaire en Europe et que, par conséquent, la crise dont il a été traité ce matin soit surmontée.

Permettez-moi de dire à ce sujet, et de souligner une fois de plus, Monsieur le Président, que la définition des relations économiques entre l'Est et l'Ouest ne revêt qu'une importance relative pour la question essentielle qui nous occupe et qui doit nous occuper, celle de savoir si nous réussissons, comme nous y sommes parvenus en Occident, à sceller la paix. Voilà le point décisif : réussissons-nous à conclure aussi à l'Est une paix générale qui empêchera les guerres civiles européennes à l'Est comme elles les empêche à l'Ouest ?

Vingt ans après la fin des hostilités, il est temps, Monsieur le Président, que les Européens s'emploient à conclure véritablement la paix à l'Est. Il faut le vouloir, il faut s'y mettre. Il ne faut pas, comme dans les vingt dernières années, que des esprits éminents, animés d'une imagination inépuisable, trouvent toujours des arguments à seule fin de démontrer que l'inaction est une forme supérieure d'intelligence et qu'il faut d'abord s'inquiéter de tel problème, puis de tel autre, avant de s'attaquer au véritable problème.

Mesdames et Messieurs, il est indispensable de conclure la paix. Or, si l'on veut conclure la paix, il faut aussi parler de la paix. Lorsque j'avais encore l'honneur d'appartenir à l'Assemblée consultative, nous avons adopté, dans le cadre de l'Union européenne occidentale, une résolution commune, à l'issue de la crise de Cuba qui nous avait tous menés au bord de l'abîme. Cette résolution rappelait que le temps était venu de s'attaquer sérieusement au problème qui constitue la plus grave menace latente pour la paix de l'Europe, à savoir le problème allemand, toujours sans solution. A mon grand regret, je dois constater que l'écho a été faible.

Ne nous laissons pas détourner de ce problème politique en nous bornant à conférer pour savoir comment améliorer les

relations commerciales. Il faut améliorer les relations commerciales, certes, mais dans le cadre d'une politique active de paix.

Monsieur le Président, permettez-moi d'exposer encore très rapidement mon opinion sur l'évolution de la politique d'après-guerre. On peut la diviser en trois périodes. A la fin des hostilités, nous avons d'abord eu, comme il est naturel, une période de grande coalition anti-allemande, née de la coalition contre Hitler. La deuxième période a été celle de la tension entre l'Est et l'Ouest, la période de la guerre froide. D'aucuns pensent qu'il en est encore ainsi aujourd'hui. Quant à moi, je pense qu'après la crise de Cuba, nous sommes entrés dans une période où des solutions sont possibles. Je crains que peut-être nous n'ayons laissé passer cette période où les solutions étaient possibles et que nous soyons entrés dans une quatrième période où aucune solution n'est plus possible.

Monsieur le Président, permettez-moi de dire à mes collègues qu'on ne peut parvenir à un compromis pacifique que quand les peuples vivent bien. Personne ne contestera que les peuples d'Europe occidentale vivent réellement bien, mieux que jamais. A l'Est aussi, la situation économique s'est améliorée.

Le bon Dieu ne nous garantit pas que la situation économique restera toujours aussi favorable que maintenant. Qui sait quelle sera la situation politique si la situation économique vient à se détériorer ? Mais ne nous laissons pas troubler par les déclarations des pessimistes qui prétendent qu'il n'est manifestement pas possible de parvenir à une entente. On dit que nous voulons négocier pour que la situation actuelle soit révisée et le statu quo modifié tandis que l'autre parti ne peut négocier que pour légaliser cette situation actuelle.

Voyons les choses objectivement. C'est pourtant bien naturel : quand la guerre est finie, on trouve habituellement un vainqueur et un vaincu. Malheureusement, le vainqueur, au moment de sa victoire, ne se laisse pas nécessairement guider par des principes de justice, il prend ce qu'il peut prendre à ce moment-là. Puis, le temps passe, et les constellations internationales se

se transforment. Alors, telle grande puissance d'Extrême-Orient n'entretient plus les mêmes relations avec telle autre grande puissance à l'Est de nos frontières européennes.

Il faut dire aussi qu'il y a tout de même partout des gens raisonnables. J'ai l'impression qu'on se rend bien compte à l'Est que la situation actuelle ne sera pas non plus, à la longue, admise par mon peuple. C'est alors qu'on se demande si on ne devrait pas, malgré tout, parler de la paix.

Je crois qu'à l'Est comme à l'Ouest on est disposé à parler de paix. On objectera que c'est inutile parce qu'aucune solution n'est possible. Mais il est bien évident que les positions de départ de l'Ouest et de l'Est sont clairement définies d'avance. Ceux qui ont pris quelque chose veulent le garder. C'est une position de départ. Ceux à qui on a pris quelque chose voudrait bien le récupérer. C'est l'autre position de départ. Mais tout le monde sait ce qu'il faut éviter aujourd'hui à tout prix : que la paix soit remise en question. Tout le monde sait combien il est indispensable que les grandes nations industrielles de l'hémisphère nord, depuis l'Amérique jusqu'à la Russie et au Japon en passant par l'Angleterre, la France et l'Allemagne, maintiennent la paix en raison de l'explosion démographique et de la misère extrême qui sévit encore dans le monde entier. C'est alors qu'avec ces positions de départ différentes on s'assoit autour d'une table ronde pour essayer de sauver la paix par un compromis librement négocié.

Dans cet esprit, je crois la nation allemande prête à participer aux négociations de paix. Je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas une tentative et je crois que ce Parlement européen est justement le lieu indiqué pour un tel débat. Il ne faut pas se contenter ici de discuter sur les différences de vues de telle ou telle école quant à la manière la plus efficace de faire avancer la Communauté européenne. Non, il faut s'attaquer aussi aux problèmes fondamentaux.

Voilà pourquoi, avec votre aimable permission, Monsieur le Président, j'ai abordé ce côté politique. En tant que rapporteur, j'étais tenu de me borner dans mon rapport aux relations com-

merciales. Quant à mes derniers propos, je les ai tenus en mon nom personnel, mais je ne saurais assez y insister.

Mesdames et Messieurs, après la troisième période d'après-guerre dont j'ai parlé et que j'appellerai la période des solutions possibles, on verra peut-être surgir une période où ces solutions ne seront pas possibles. Aussi faut-il que, nous, Européens, nous oublions nos petits différends, que nous nous rassemblerions et qu'après avoir sauvé la paix en Europe occidentale nous concluions aussi une paix générale à l'Est. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Hagnell.

M. Hagnell, *rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.* — (E) M. Achenbach s'est placé, pour traiter du problème des relations entre l'Est et l'Ouest, dans l'optique de la C.E.E. Aussi a-t-il abordé des aspects plus politiques que nous n'avons l'intention de le faire, nous qui représentons le point de vue du Conseil de l'Europe. Nous avons tous été d'accord avec lui, lorsqu'il a souligné la nécessité de bonnes relations entre les peuples, aussi bien dans cette partie-ci que dans d'autres parties du monde. Nous souhaitons la paix ; c'est pourquoi nous aimerions voir les échanges commerciaux entre les différents pays se développer pacifiquement.

Ici, au Conseil de l'Europe, il n'est ni possible ni nécessaire d'examiner les problèmes exactement de la même manière que le font les membres de la C.E.E. ; ceux-ci disposent, dans leurs institutions, de règles concernant les échanges avec les pays qui pratiquent le commerce d'État. Nous n'avons aucune règle de ce genre ici. C'est pourquoi il nous faut aborder les problèmes sous un autre angle.

Nous voudrions voir les échanges commerciaux se développer. Nous savons qu'en fait, cela n'est possible qu'à une seule condition : que les deux parties y trouvent leur compte. Il faut qu'elles aient l'une et l'autre intérêt au développement de leur commerce extérieur, sinon la solution risque de n'être que temporaire, quels que soient les résultats obtenus.

Je n'ai pas l'intention de reprendre mon rapport point par point, mais j'aimerais insister sur certaines de ses tendances générales et formuler quelques remarques, également d'ordre général. Nous savons que les échanges commerciaux avec l'Europe orientale ne tiennent pas une place très importante dans le commerce extérieur de la plupart de nos pays. Disons qu'ils ne représentent pas, en général, plus de 4 ou 5 % de ce commerce. Pour quelques pays seulement le pourcentage est un peu plus élevé. Toutefois, ce n'est pas uniquement la situation d'aujourd'hui qui nous préoccupe : c'est celle de demain.

Beaucoup d'entre nous pensent que les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest pourraient s'intensifier et que ce pourcentage de 5 % est appelé à augmenter considérablement. C'est pourquoi il est intéressant de se pencher sur ce problème et de le débattre à la fois dans nos parlements nationaux et à l'échelon international, comme nous le faisons ici aujourd'hui.

Nous savons que nous rencontrerions de nombreux obstacles si nous voulions essayer de développer, en ce moment même, les échanges entre l'Est et l'Ouest. Une expansion du commerce extérieur soulèverait des difficultés dans les pays de l'Est; du côté occidental aussi il en existe. Il n'est pas facile d'arriver à un rapprochement entre deux partenaires ayant des systèmes aussi différents, même si les intentions sont bonnes de part et d'autre. Il existe des deux côtés des difficultés inhérentes aux institutions et aux mécanismes administratifs. Nous savons que l'économie soviétique est traditionnellement orientée vers l'autarcie, ce qui permet difficilement de développer la coopération internationale.

Nous avons pu constater, toutefois, que nombre de tendances nouvelles commencent à se faire jour depuis quelques années. On se rend compte que les différences d'idéologies ne comptent guère lorsqu'on voit la grande entreprise allemande Krupp et le gouvernement polonais collaborer pour construire à Varsovie une usine qu'ils exploiteront en commun. Nous savons également que certains pays d'Europe orientale ont créé de nouveaux types d'entreprises — il en existe en Belgique, par exemple — détenues en copropriété; on fixe d'un commun accord

le pourcentage de participation aux bénéfiques du pays de l'Est d'une part, des groupes privés occidentaux de l'autre. Bien des obstacles d'ordre idéologique qui existaient jusqu'à présent ont donc pu être écartés et, des deux côtés, on adopte une attitude assez pragmatique. C'est là une heureuse évolution qui devrait contribuer à l'extension future des échanges.

Ces tendances nouvelles ne doivent cependant pas nous illusionner. N'allons pas nous imaginer que l'on va, dans les pays d'Europe orientale, vers l'adoption du régime de la libre entreprise ou du système capitaliste. De toute manière, il ne nous appartient pas de discuter des modifications que ces pays apportent à leurs systèmes. Les changements intervenus jusqu'à présent ne laissent toutefois pas présager, pour l'avenir, une transformation en profondeur : ce ne sont que des retouches, mais qui n'en présentent pas moins de l'intérêt pour nous.

Du côté occidental aussi, des changements interviennent. Si les pays de l'Est ont vu un système de planification qui peut soulever des difficultés lorsqu'il s'agit de concilier le commerce extérieur avec l'économie interne, les pays occidentaux, de leur côté, s'engagent sur une voie qui conduira à une sorte de planification de plus en plus poussée. Les discussions de la C.E.E. à ce sujet nous sont connues. Sans doute l'économie de la C.E.E. ne sera-t-elle jamais comparable aux économies planifiées de l'Est ; elle a néanmoins subi une légère évolution tout comme celle qui est intervenue à l'Est, ainsi que je l'ai souligné. Ces indices témoignent peut-être d'un certain rapprochement entre les deux groupes.

Si nous avons, en Europe occidentale, divers types d'organisations internationales d'assistance économique mutuelle — la C.E.E., l'A.E.L.E., l'O.C.D.E., par exemple — l'Est, de son côté, a le Comecon, pour l'appeler par son ancien nom. Dans mon rapport, j'utilise le C.A.E.M. — Conseil d'aide économique mutuelle — mais ici je préfère utiliser celui de Comecon, que l'on connaît mieux. Quelques contacts ont eu lieu l'été dernier entre organisations économiques de l'Est et de l'Ouest — par exemple la réunion de Stockholm. Même si ces contacts n'ont

porté que sur un secteur limité, il est intéressant de constater que des tentatives de rapprochement s'ébauchent.

Si l'on examine, toutefois, la nature des échanges entre l'Est et l'Ouest, on constate qu'ils ont un caractère différent de ceux qui interviennent entre les pays occidentaux. Les échanges entre l'Est et l'Ouest ne portent pas tant sur les biens de consommation, mais bien plutôt sur des biens d'investissement, chose qui a l'agrément des planificateurs. Ceux-ci ont besoin de machines, ils ont besoin de techniques nouvelles et ils en autorisent l'importation.

Cependant, le commerce ne porte pas sur les postes de télévision ou autres articles de consommation dont l'homme de la rue a besoin dans sa vie quotidienne. Seuls quelques rares articles de cette catégorie, tels que les voitures, donnent lieu à des échanges commerciaux, mais ceux-ci restent limités. Si les échanges entre l'Est et l'Ouest doivent se développer, il faudra que les biens de consommation y entrent pour une bien plus grande part qu'actuellement. Ceci veut dire que les planificateurs devront adopter une optique un peu différente. Dans les pays d'Europe orientale ils devront admettre, au moment d'élaborer leurs plans quinquennaux, que certains produits soient importés de l'Ouest au lieu d'être fabriqués sur place.

Les plans de ce type sont établis pour cinq ans ou plus, ce qui veut dire que si des échanges doivent intervenir entre l'Est et l'Ouest, il faut qu'ils s'échelonnent sur des périodes plus longues qu'actuellement; les échanges devront être organisés sur des périodes d'au moins cinq ans, faute de quoi il ne serait pas possible de choisir entre les investissements dans le pays même ou les importations en provenance d'autres pays. C'est un problème dont il appartient aux pays de l'Est de se préoccuper. Du côté occidental, le fait de prévoir des échanges à plus long terme nous intéresse d'un autre point de vue. Il ne nous sera pas possible de développer nos échanges avec les pays d'Europe orientale si l'on nous demande subitement, telle année, certains produits en très grande quantité et si nous construisons à cet effet une nouvelle usine pour constater, l'année suivante, qu'un bureaucrate de

Moscou a décidé de tout arrêter, ce qui nous forcerait à fermer l'usine et à congédier les ouvriers. Même dans les pays occidentaux, il nous est donc impossible de tabler sur une période aussi courte qu'un an. Les délais doivent être plus longs, sinon nous ne pourrions organiser notre production industrielle de manière à approvisionner les consommateurs d'Europe orientale. Il faut, par conséquent, que nous soyons mieux informés de part et d'autre des perspectives futures des échanges internationaux de produits et de division internationale du capital et du travail, faute de quoi toute expansion serait impossible.

Certains aspects de cette question ont été mis en vedette par la presse. On peut citer, par exemple, les débats relatifs à la clause de la nation la plus favorisée ainsi que le problème de violation du droit international qui se pose lorsqu'un pays rattaché à un groupe tient compte de ses propres intérêts sans favoriser, dans la même mesure, ceux qui n'en font pas partie. Il est vain de polémiquer sur les points de ce genre; il est de notoriété que, dans tous les groupes importants, les membres ont tendance à s'entraider. Il en est ainsi à la C.E.E. à l'A.E.L.E., au Comecon et, à présent aussi, au sein de l'organisation de libre échange d'Amérique latine. Nous savons de même que l'on ne peut parler de clause de la nation la plus favorisée en régime d'économie dirigée où il n'est pas question de savoir ce que le marché acceptera et ce que certains bureaucrates accepteront. Il n'est pas possible non plus d'obtenir que les produits en provenance d'Europe occidentale bénéficient d'un traitement non discriminatoire sur les marchés d'Europe orientale; laissons donc ces questions de côté et essayons plutôt de réaliser une expansion des échanges qui soit acceptable de part et d'autre et qui favorise le développement économique.

Un des préalables que j'ai déjà mentionnés est l'existence d'un plan portant sur une période d'au moins cinq ans, et qui ne concerne pas seulement l'économie interne du pays en cause, mais aussi son commerce extérieur. Il ne s'agit pas ici du problème, totalement différent, des crédits à l'exportation et de leur durée. On sait que la convention de Berne recommande des crédits à cinq ans, mais cette convention a été dépassée par les

initiatives de nombreux pays et il faut que quelque chose vienne la remplacer. Pour le moment, la concurrence règne dans ce domaine car les pays de l'Est réclament un allongement des crédits et certains pays occidentaux leur en accordent à des conditions plus favorables dans l'espoir de vendre leurs produits; il s'agit donc d'une concurrence qui se fonde, non sur la qualité ou le prix, mais sur les conditions et modalités du crédit. A première vue, cette situation peut paraître favorable pour les pays qui accordent des crédits de plus longue durée mais cet avantage ne peut être que temporaire. Les pays d'Europe orientale peuvent même penser qu'ils ont intérêt à favoriser la surenchère entre pays occidentaux mais en réalité, que fait-on en agissant de la sorte? On fait du travail artisanal et non point de l'industrie, on fait du détail et non une œuvre d'envergure.

Personnellement, je crois qu'il est bien de l'intérêt de tous les pays, à l'Est comme à l'Ouest, d'étudier les conditions dans lesquelles un nouvel accord de crédit pourrait être accepté de part et d'autre, de manière que nous sachions tous à quoi nous en tenir dans ce domaine et que les échanges puissent se développer sur des bases saines au lieu de faire l'objet d'une concurrence à courte vue.

Certains parlent de la nécessité d'aborder le problème des échanges internationaux sous l'angle politique mais, on constate qu'ils sont loin de se désintéresser des rivalités et des marchandages auxquels donne lieu cette question des crédits et l'optique commerciale ne ressemble en rien à l'optique politique. Nous savons que dans le domaine de la construction navale, de nouvelles méthodes ont été examinées à la C.E.E., les crédits sont échelonnés sur dix ans en Grande-Bretagne et sur huit au Japon, alors qu'en France la période est encore plus longue, d'après ce que nous disent les journaux. Il faut s'attacher, sur le plan international, à trouver une formule qui puisse remplacer la convention de Berne, désormais périmée.

En dehors des problèmes que j'ai déjà évoqués et qui pourraient faire dès à présent l'objet de discussions entre pays occidentaux, il en est d'autres que l'on pourrait également commencer

à étudier, même si cet examen ne devait pas aboutir à des accords dans l'immédiat. Dût-on même attendre quelques années avant que les attitudes se modifient ou qu'une entente se réalise, ce travail préparatoire mérite d'être entrepris.

Un des problèmes dont on pourrait aborder l'étude dès maintenant est celui des produits clés comme le pétrole. Il en est un autre, celui de la liste des produits frappés d'embargo, au sujet de laquelle les Américains ont modifié leur opinion, alors que les avis diffèrent encore parmi les pays européens parce que les gouvernements et les Parlements ne se sont pas attachés à la recherche d'une solution fondée sur une attitude commune.

Il est un point sur lequel doivent insister les pays occidentaux s'ils veulent développer leurs échanges avec les pays de l'Est. Il n'est pas possible que nos industries, nos entreprises commerciales négocient avec des fonctionnaires de Moscou sans rencontrer le personnel des usines de l'Union soviétique et des autres pays orientaux où nos machines doivent être utilisées. Il faut que du côté oriental on se montre plus disposé à accueillir nos techniciens et nos spécialistes des études de marchés afin que les industriels et les entreprises commerciales occidentales puissent connaître les conditions d'utilisation de leurs machines et de leurs autres produits. C'est la méthode que nos propres pays adoptent entre eux. Nous ne nous contentons pas de livrer une machine à un service officiel et de ne plus jamais nous en préoccuper. Si nous agissions de la sorte, le commerce entre nos pays serait fort peu actif. C'est pourquoi les échanges entre l'Est et l'Ouest resteront difficiles tant que cette attitude prévaudra.

Nous essayons de trouver des solutions pratiques au problème des échanges. Je me félicite que les pays de l'Est et de l'Ouest puissent se rencontrer à la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies et qu'ils aient pu y obtenir certains résultats à propos de nombreux problèmes pratiques qui freinent le développement des échanges.

C'est pourquoi, nous devrions essayer, dans nos Parlements, de favoriser cette expansion avec le concours de l'organisation

dont nous disposons — la Commission économique pour l'Europe, à Genève — au lieu de faire écho à ceux qui voudraient que de nouvelles organisations gouvernementales soient créées pour s'occuper de ces problèmes spéciaux. La création d'organisations trop nombreuses risque de constituer une entrave; il vaut beaucoup mieux que celles qui font du bon travail puissent développer leurs activités.

Nous savons aussi qu'à l'O.C.D.E. de nombreux pays d'Europe occidentale se trouvent réunis avec les États-Unis, le Canada et le Japon. Au sein d'une telle organisation, il serait peut-être possible de parvenir à un rapprochement entre les opinions et les politiques différentes des divers gouvernements. Cette tentative de rapprochement, cette recherche d'une solution, devrait commencer dans les plus petites organisations telles que la C.E.E. et l'A.E.L.E. Mais, en parlementaires soucieux d'établir une coopération internationale, nous ne pouvons nous contenter de trouver une solution valable pour six ou sept pays. Il faut que nous en trouvions une qui soit satisfaisante pour l'ensemble de l'Europe. Lorsque nous aurons eu recours à la C.E.E. et à l'A.E.L.E., nous devons donc aussi utiliser l'O.C.D.E. et rapprocher ainsi des points de vue de plus large portée avant que s'entame entre l'Est et l'Ouest une négociation plus générale en vue de parvenir à un accord.

Les accords futurs auront encore une autre particularité, en ce sens qu'ils auront un caractère plus multilatéral qu'à présent. Cette évolution ne se fera peut-être pas rapidement, mais il faut qu'elle s'ébauche. On peut en observer à l'heure actuelle quelques signes avant-coureurs. Je crois que la raison commande de les laisser se développer. Pour nous, l'objectif général devrait être de pouvoir prendre une part équilibrée au développement des marchés, à l'Est comme à l'Ouest, et d'encourager l'adoption d'un système multilatéral de paiements. Je suis convaincu que nous devrions essayer de faire entrer les pays dit « à économie planifiée » dans la communauté commerciale internationale. Cependant, d'importantes négociations commerciales internationales se déroulent en ce moment et il faut d'abord qu'elles parviennent à leur terme. Lorsque le *Kennedy round* sera terminé, je crois que

le moment sera venu de commencer à élargir les échanges internationaux dans d'autres directions. Je veux dire par là qu'avec la fin du *Kennedy round* arrivera le moment, pour l'Est et pour l'Ouest, de conclure une entente sur une base générale, entente telle que nos échanges mutuels puissent se développer largement.

Or, pour pouvoir aboutir à certains résultats d'ici quelques années, il faut que nous nous penchions dès à présent sur ces problèmes dans nos parlements et dans nos administrations, de manière à être prêts, le moment venu, à conclure une entente sous une forme ou sous une autre.

Tels sont les principaux aspects de mon rapport. J'ai essayé d'en faire un rapport économique, et non politique mais, comme de disait M. Achenbach, les résultats obtenus dans le domaine économique présentent aussi une valeur politique.

Il est possible, sans parler de politique, d'aborder les problèmes sous un angle qui soit à la fois politique et économique. La politique peut être passée sous silence car elle est inscrite dans l'optique économique. C'est pourquoi, je crois qu'il est plus facile de trouver dans le domaine économique un terrain propice à la poursuite de nos efforts et à la réalisation de nos desseins, qui nous permettra de parvenir à une plus grande compréhension et à une collaboration plus poussée dans d'autres domaines. Mais cela n'est pas possible à présent. Nous ne pouvons construire l'édifice avant de jeter les fondations. Je crois cependant que les fondations, le support économique, est là. Je crois que les pays et les peuples d'Europe orientale ont une certaine conception des facteurs économiques et politiques. Ils constatent que le développement économique, la situation économique d'un pays créent une évolution sociologique déterminée dans la population. Mais ils comprennent parfaitement aussi que nous avons une évolution économique d'un type différent, une industrialisation plus forte et un niveau de vie plus élevé et que la population exige un milieu sociologique plus évolué.

Peut-être l'amélioration du niveau de vie consécutive à l'expansion des échanges entre les pays, la spécialisation plus

poussée et la productivité accrue de l'industrie créeront-elles des bases plus solides pour une compréhension mutuelle et une coopération pacifique au cours des décennies à venir, qui seront peut-être aussi difficiles que les années que nous traversons actuellement et qui exigeront peut-être une coopération sur des bases beaucoup plus larges (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Nessler.

M. Nessler, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la commission politique a éprouvé quelques scrupules à intervenir dans ce débat dont l'intitulé est commercial, par un rapport particulier. Ce rapport risquait-il de faire double ou triple emploi? Était-il inopportun, superfétatoire, abusif? Les deux rapporteurs qui m'ont précédé me dispensent de toute hésitation à cet égard.

L'Est et l'Ouest ne sont pas ici, vous le sentez bien, des notions géographiques. Ce sont, par la force des choses, des concepts politiques dans la mesure où l'Europe de Est a été délimitée et définie par les accords de Yalta auxquels avaient souscrit, aux côtés de l'Union soviétique, les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne. Il eût été d'une singulière illusion d'imaginer que Moscou, victorieux et occupant, aurait installé dans ces territoires des régimes autres qu'à son image, d'autant plus — il faut bien le souligner au passage — qu'il s'agit, hormis la Tchécoslovaquie démocratique et martyre, et même la Pologne, dont l'attitude a été longtemps équivoque, de la Hongrie de Horthy et des « Croix fléchées », de la Roumanie du Conducator Antonesco et de la « Garde de fer », de la Bulgarie du Tsar Boris, c'est-à-dire de pays qui n'avaient guère l'usage des libertés.

Nous nous trouvons par conséquent en présence d'un bloc qui, au départ, avait toutes raisons matérielles, morales et politiques d'être monolithique, et cette situation s'aggravait du fait qu'elle rencontrait la tradition ancienne et établie de la vieille Russie à une certaine forme d'autarcie et même d'isolationnisme. S'il est vrai, en effet, que Pierre I^{er} a été une exception dans son

histoire, il suffit de franchir aujourd'hui encore la frontière, à Chepetowska par exemple, pour s'apercevoir que les voies ferrées n'ont pas la même largeur, parce que la méfiance est l'un des éléments inhérents au caractère politique de la Russie.

Voilà le problème posé. Les circonstances militaires et politiques ont créé sur notre vieux continent un groupe de pays soumis au même régime, connaissant au départ les mêmes difficultés et qui se présentaient en face de l'Europe comme un ensemble que tout aurait dû inciter à l'intégration.

Or — et c'est là que je veux en venir au terme de ces réflexions préalables — il faut croire que les forces nationales, que les réactions nationales sont assez puissantes et assez profondes pour gripper un système qui dès l'abord aurait dû, du point de vue de l'intégration, réunir toutes les conditions de la perfection.

Depuis quelques années, nous sentons que le bloc se fissure, que les pays en cause manifestent des velléités d'autonomie et même d'indépendance, que les relations établies avec l'Ouest sont chaque jour plus différenciées ; à cet égard, les conditions dans lesquelles les accords commerciaux ont été passés — c'est une première conclusion, qu'on le veuille ou non, que cela soit provisoire ou non — ont toujours revêtu un caractère bilatéral. Aucun des pays auxquels je fais allusion dans mon rapport n'a traité, par le truchement d'un ensemble, face à un autre ensemble : car vous le sentez bien, si les institutions communautaires s'étaient présentées en tant que telles, ont aurait provoqué du même coup et par une réaction naturelle la réunification de ce qui s'est appelé le Comecon et qui est en train effectivement de donner des signes de dissociation. A cet égard, du point de vue politique, il n'est pas douteux que nous pouvons unanimement nous réjouir du fait que le bloc qui s'était érigé en face de nous commence à reprendre, selon les données de l'histoire, la figure variée qui était la sienne avant que l'Union soviétique ait mis son empreinte sur cet ensemble de territoires.

Je ne voudrais pas, néanmoins, que l'on considère que ce corps d'observations puisse être une sorte de plaidoyer pour les thèses qui sont celles de votre rapporteur, je l'ai souligné à la commission politique, encore que le rapport devant l'Assemblée jointe n'entraîne que des responsabilités personnelles. Mais il est de fait qu'au moment où je parle on ne peut imaginer, dans la mesure où elles sont souhaitables, et où elles ouvrent pour la paix et pour l'entente internationale des perspectives plus favorables, d'autres conditions de négociations que celles qui ont été poursuivies et développées jusqu'à présent.

Cela étant dit, allons-nous au Conseil de l'Europe arrêter nos remarques à ce stade? Très honnêtement, je ne le pense pas. Je crois, en effet, que les relations entre l'Est et l'Ouest sont soumises à leur dynamique propre, qu'elles subiront une évolution nécessaire dans un laps de temps qu'il n'est pas possible encore de définir et qu'elles prendront un caractère cohérent et peut-être en même temps multilatéral.

Mais pour l'instant, de ce côté-ci de la barricade, quels sont les impératifs qui s'imposent? En face de l'Europe de l'Est — mon prédécesseur l'a souligné au passage — les pays d'Europe occidentale qui cherchent l'ouverture et qui souvent l'ont trouvée devraient commencer par articuler, sur ce point comme sur tant d'autres, peut-être avant même de prévoir des institutions, leur propre politique économique et ne pas procéder par concurrence, par surenchère ou même par dumping. Par conséquent, au sein de nos institutions, au sein des Communautés, il y aurait des négociations à ouvrir, il y aurait des débats à entreprendre, il y aurait des résultats à viser et éventuellement à atteindre.

Mais, du point de vue politique, l'intensification et la multiplication des relations ont un autre sens : au fur et à mesure que des traités de commerce ou de coopération technique s'instituent, un dialogue humain s'instaure des deux côtés du rideau de fer qui, pour ma grande satisfaction, est de plus en plus une passoire.

Les relations touristiques aussi se sont développées, et de ce point de vue on peut imaginer que la conception de l'homme

soviétique, qui avait été un des postulats du marxisme léninisme, est elle-même en train d'être battue en brèche, dans la mesure où l'homme soviétique russe n'est pas l'homme soviétique polonais, roumain ou hongrois. C'est une sorte de projection de notre propre idéal à travers ce qui fut, il y a longtemps déjà, « le cordon sanitaire » et qui a été baptisé depuis d'un autre nom. Et si l'on peut dire, selon la règle de droit maritime, que la marchandise suit le pavillon, on peut aussi inverser la formule et dire aujourd'hui, sur le plan des techniques, sur le plan culturel, sur le plan des traités de commerce et sur celui des conceptions du négoce, que c'est désormais le pavillon qui pourra suivre la marchandise.

Je ne voudrais pas aller plus loin dans cette voie. Mon pays a cru autrefois que l'on pouvait apporter la liberté à la pointe des baïonnettes, et cette illusion a abouti à la Sainte-Alliance, c'est-à-dire à l'une des périodes de réaction les plus noires que l'Europe ait connues. Mais d'un autre côté, nous ne pouvons pas nous isoler nous-mêmes, nous ne pouvons pas considérer que, tant que tout ne pourra pas être fait, rien ne devra être entrepris, et l'Europe, en intervenant sur le plan économique et commercial, peut aussi exporter une certaine forme d'éthique nationale et politique.

Je voudrais qu'à l'usage de l'Europe entière on puisse transposer cet appel désespéré que Varsovie, piétinée par les Cosaques, lançait jadis lorsque les Polonais disaient : « Par malheur, Dieu est trop haut et la France est trop loin ».

Il ne faut pas que l'Europe soit trop loin; il faut que l'Europe, à raison des sacrifices qu'elle peut faire, des concessions qu'elle peut consentir, de la civilisation supérieure qu'elle représente, ouvre par une sorte de phénomène d'osmose aussi discret et prudent, d'ailleurs, qu'il le faudra, pour notre continent tout entier, de l'Atlantique à l'Oural, les perspectives de paix, de détente et de sécurité que nous souhaitons tous. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Hallstein.

M. Hallstein, *président de la Commission de la C.E.E.*
— (A) M. le Président, mon collègue, M. Colonna di Paliano,

particulièrement compétent en la matière, présentera la contribution que la Commission de la C.E.E. s'est proposée d'apporter au débat sur la question importante des relations Est-Ouest. M. Colonna di Paliano remplace mon collègue, M. Rey, qu'une maladie contractée récemment a empêché d'être aujourd'hui présent en cette enceinte pour présenter ce rapport. M. Rey dont la convalescence fait fort heureusement des progrès rapides, prie la Haute Assemblée de bien vouloir excuser son absence qui est indépendante de sa volonté.

Si je sollicite néanmoins l'autorisation de prononcer quelques très brèves paroles, ce n'est pas pour vous présenter M. Colonna — une telle présentation serait superflue — mais pour deux autres raisons : en premier lieu je voudrais cette fois-ci encore vous remercier très chaleureusement, au nom de la Commission, d'avoir pris l'habitude de nous inviter régulièrement à participer à ces débats communs des deux grandes assemblées européennes. A chaque fois nous en sortons enrichis. Je voudrais aussi remercier expressément MM. les Rapporteurs pour les explications données, tant oralement que par écrit. Ils peuvent être assurés que la Commission leur accorde son attention la plus vive.

En deuxième lieu, je voudrais vous prier de faire preuve de compréhension à notre égard si nous nous abstenons d'apporter à ce débat une autre contribution, devenue elle aussi déjà de règle dans ces réunions communes, à savoir un bref rapport de la Commission sur la situation actuelle de la Communauté, vue sous l'angle de la responsabilité particulière qui lui incombe en tant que l'un des organes de cette Communauté.

C'est au président de la Commission que la pratique de cette Assemblée a confié le soin et le grand privilège de présenter ce bref rapport. Je ne saurais le faire cette fois-ci sans évoquer la crise qui domine le tableau d'ensemble offert par notre Communauté. Ce serait de l'affectation que de ne pas le reconnaître.

Or, c'est précisément ce que je ne suis pas en mesure de faire à l'heure actuelle. Cette crise a commencé. Tous nous espérons qu'elle prendra bientôt fin et tous nous axons toutes nos énergies

sur une normalisation rapide de la situation au sein de la Communauté.

Ce n'est pas là chose bien facile. Il s'agit tout d'abord d'analyser la situation de fait, caractérisée par une pluralité pour ne pas dire une multiplicité d'aspects, de grouper dans une certaine mesure les problèmes, d'apprécier les événements passés et la conjoncture présente et, enfin, les conclusions qu'il convient d'en dégager quant aux réactions.

Cette tâche, déjà difficile en soi, est encore compliquée par le fait qu'elle appelle la collaboration de plusieurs organes de notre Communauté ainsi que la coopération de plusieurs gouvernements.

Je vous prie donc de me témoigner de la compréhension ou du moins de l'indulgence si je n'aborde pas cette situation particulière et exceptionnelle. Pour les raisons que j'ai exposées je ne pourrais dire que des évidences. J'espère qu'il s'agit en l'occurrence d'un cas exceptionnel et vous promets volontiers de revenir ultérieurement à l'ancienne pratique.

Je ne puis toutefois clore ces brèves observations, par lesquelles je désire m'excuser auprès de vous, sans ajouter quelques propos — c'est là en fait la vraie raison pour laquelle j'ai demandé la parole.

La crise nous a permis de faire une constatation extraordinairement instructive lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur les rapports que la Communauté entretient avec nos amis dans les pays européens non membres de la Communauté. Depuis quelque temps, nous constatons une certaine évolution et plus précisément une évolution favorable de ces rapports.

Nous avons toujours défendu la thèse (et si nous l'avons fait, c'est parce qu'elle reflète nos intentions profondes et sincères) selon laquelle à aucun stade de notre activité, ni lors de la création des Communautés ni au cours de leur fonctionnement, nous n'avons considéré cette œuvre comme un attribut égoïste des seuls

membres de ces Communautés. Et nous ne souhaitons pas que d'autres membres l'interprètent dans ce sens.

Au début, nos efforts se sont heurtés à une certaine réserve, au scepticisme, voire parfois à la méfiance ouverte. Loin de nous d'en vouloir à qui que ce soit en Europe, en dehors de la Communauté. Les transformations que la création de cette dernière a entraînées sont notables et exigent des ajustements, difficiles pour tous les participants tant au sein qu'au dehors de la Communauté.

Or, ce qui nous a frappés, c'est de constater que l'annonce de la crise, que j'ai évoquée, a suscité chez tous les responsables des pays européens non membres de la Communauté un émoi et une inquiétude solidaires des nôtres. Ce n'est pas que nous ayons craint que quiconque éprouve de la joie maligne; nous ne l'avons même pas envisagé. Mais les réactions que nous avons pu constater dépassent néanmoins de loin la prise de position froide ou même distante d'observateurs intéressés du seul point de vue intellectuel. Elles révèlent un degré de sympathie, elles témoignent d'un degré d'identification intime à cette œuvre, tout d'abord limitée aux six pays membres, qui nous remplissent de joie.

Le fait de pouvoir exprimer ces pensées aujourd'hui me donne l'occasion de remercier tous ceux qui, dans cette situation difficile, nous ont donné le sentiment que, face aux soucis que nous nous faisons pour l'évolution de notre Communauté en Europe, nous ne sommes pas abandonnés à nous-mêmes. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Del Bo.

M. Del Bo, *président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.* — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chaque fois que l'on discute de sujets relatifs à la politique commerciale et, à plus forte raison, lorsque ceux-ci concernent directement la politique commerciale des six Etats de la Communauté à l'égard des pays de l'Est, la Haute Autorité est obligée de se rappeler et de rappeler à l'opinion publique que, à la différence de ce qui a été

établi pour la Communauté économique européenne, le traité qui régit la Communauté du charbon et de l'acier ne reconnaît pas à son exécutif une compétence autonome en matière de politique commerciale.

Il nous semble tout à fait opportun, dans les circonstances actuelles de rappeler que, malgré cette carence notoire du traité de Paris dans un secteur dont l'importance n'a cessé de croître depuis 1952, la Haute Autorité a pu faire appel à l'esprit communautaire des six États membres, et a réussi à établir, grâce à son action et plus encore à leur compréhension, une véritable politique commune.

Nous croyons devoir le rappeler au moment où de lourds nuages obscurcissent l'horizon communautaire, notamment quant à l'avenir de l'intégration économique. Il nous faut déclarer hautement que, si l'on parvient à rétablir sans tarder cet esprit communautaire en lui donnant peut-être même une vigueur et une solidité nouvelle, la Haute Autorité sera encore en mesure d'y faire appel et d'obtenir ainsi des États membres qu'ils poursuivent, dans les secteurs de son ressort, une politique commerciale commune.

La question spécifique des rapports entre les six États de la Communauté charbon-acier et les pays de l'Est illustre le bien-fondé de cette assertion. En effet, c'est grâce à l'attitude communautaire adoptée par les États membres que l'on a pu, à un certain moment, procéder à l'indispensable opération de sauvegarde du marché communautaire, face à la politique d'exportation des États appartenant au bloc socialiste européen.

Il faut ajouter, je crois, que ce résultat si important tient à la mise en œuvre d'un instrument qui porte la marque du traité de Paris et est l'apanage de notre Communauté. A ce double titre, il est lié aux caractéristiques particulières de pouvoir supranational qui sont le propre de notre exécutif et dont une déjà longue expérience a prouvé toute la valeur. Je veux parler du régime inhérent à la publicité des prix qui oblige des producteurs de charbon et d'acier à faire connaître toutes leurs opérations d'ali-

nement, ce qui fait que les prix indiqués dans les barèmes donnent lieu à certaines réductions, effectuées en tenant compte des offres à prix inférieur émanant des pays tiers et, dans le cas qui nous intéresse, des pays de l'Est.

On a constaté, surtout à partir des années 1962-1963, que la situation des prix, plus encore que l'évolution quantitative de la production sidérurgique, devenait particulièrement préoccupante puisque les prix menaçaient de ne plus être rémunérateurs pour les producteurs. Cette situation risquait d'avoir, à la longue, de graves incidences sur le pouvoir concurrentiel de la production sidérurgique communautaire, car les producteurs auraient été fatalement amenés à freiner et finalement à abandonner cette politique d'investissements qui constitue — surtout dans une industrie comme la sidérurgie — une condition indispensable pour triompher de la concurrence des pays tiers fortement industrialisés.

La Haute Autorité a alors fait appel à l'esprit communautaire des Etats membres en leur demandant une forme de contingentement volontaire qui revêt un caractère provisoire, n'est en rien contraire à l'esprit largement libéral qui préside aux relations commerciales de la Haute Autorité avec l'étranger, et représente une exigence inéluctable si l'on veut que la production sidérurgique de la Communauté — facteur indispensable, notamment sur le plan politique et du point de vue de l'autonomie des Etats membres — soit sauvegardée et, surtout, ne se disperse pas.

Les dispositions suivantes ont été adoptées : en premier lieu, les Pays-Bas et l'Italie, qui appliquaient encore des mesures de libération autonomes, ont décidé d'y renoncer. Ensuite, les États membres de la Communauté se sont engagés à ne pas dépasser, dans leurs transactions commerciales avec les Etats de l'Est, les chiffres prévus dans les accords commerciaux qui avaient été conclus précédemment avec ces États. Enfin, pour donner une certaine souplesse aux relations commerciales des États communautaires avec les pays de l'Est en matière de production sidérurgique, les Etats membres ont unanimement décidé de constituer une certaine masse de manœuvre qui permet, à des moments particulièrement opportuns, d'augmenter les importations de

produits sidérurgiques en provenance des pays de l'Est, sans pour autant créer une véritable obligation des Etats de la Communauté envers ces pays. Nous avons pu constater que ces mesures proposées par la Haute Autorité et unanimement acceptées par les Etats membres, avaient tout de suite conduit à des résultats satisfaisants.

En 1963-1964, les importations de produits sidérurgiques se sont immédiatement stabilisées et, en 1964-1965, nous avons pu constater que les importations de produits sidérurgiques et de fonte en provenance des pays de l'Est n'avaient pas excédé le chiffre de 1 100 000 tonnes.

Ayant posé ces bases — c'est-à-dire ayant adopté ces mesures de contingentement volontaire — on a pu établir le principe que les relations commerciales avec les pays de l'Est en matière de produits sidérurgiques ne devaient pas être considérées comme cristallisées par lesdites mesures, mais étaient au contraire destinées à se développer progressivement au fur et à mesure que s'affirmait, sur un plan général, la politique d'échanges commerciaux entre les États membres de la Communauté économique européenne et les pays de l'Est.

Toujours en vertu de ce contingentement volontaire, on a pu également assigner une obligation ultérieure aux milieux économiques, en leur interdisant d'aligner leurs prix sur ceux des produits sidérurgiques offerts par les pays de l'Est. L'une des conséquences de cette mesure a été de soustraire l'importation des produits sidérurgiques des pays de l'Est à la concurrence des entreprises communautaires. De la sorte, si les pays de l'Est ont vu, même provisoirement, diminuer le volume de leurs exportations, ils ont bénéficié, en contrepartie, de la possibilité de majorer notablement leurs prix.

Evidemment, cette situation satisfaisante risquait d'être compromise si, par le biais de nouveaux accords bilatéraux, les différents Etats de la Communauté avaient accepté des contingents d'importation de produits sidérurgiques supérieurs à ceux qui avaient été fixés dans les traités immédiatement précédents.

C'est pour cette raison qu'il a été également décidé que les États membres de la Communauté devaient bloquer les contingents d'importation de produits sidérurgiques en provenance des pays de l'Est aux chiffres de 1963. Et la Haute Autorité a pu déclarer, en vertu de l'article 75 de son traité, qu'elle aurait recours à l'instrument juridique de la recommandation si l'un des États membres manquait à cet engagement, solennellement pris. Toutefois, nous avons pu constater que grâce notamment aux consultations constantes entre la Haute Autorité et l'exécutif de la Communauté économique européenne, les limites précédemment indiquées avaient été respectées et, surtout, nous avons pu obtenir que, lors de la conclusion d'accords bilatéraux avec des pays de l'Est, aucun des États membres n'accepte des contingents d'importation de produits sidérurgiques supérieurs à ceux qui ont été fixés en 1963.

Comme je l'ai dit, ceci ne signifie pas que l'on veuille bloquer définitivement au niveau actuel le commerce des produits sidérurgiques entre la Communauté et les pays de l'Est. Le fait même que l'on ait constitué une masse de manœuvre qui peut être commodément utilisée dans les moments les plus opportuns du point de vue économique, suffit à garantir que le libéralisme dont la Haute Autorité cherche constamment à inspirer les relations commerciales des États membres avec tous les pays tiers, sera encore une fois sauvegardé, même à l'égard des pays de l'Est.

Il nous semble particulièrement important de souligner que la constitution et l'utilisation de cette masse de manœuvre ne sont intervenues que grâce à des décisions unanimes des États membres de la Communauté. Et il nous faut par conséquent rappeler encore une fois ce qui a déjà été dit au début, à savoir que, dans une situation particulièrement délicate et complexe comme celle d'un marché sidérurgique commun — qui doit être, pour des raisons politiques et économiques, continuellement défendu — la Haute Autorité a pu tabler avec succès sur l'esprit communautaire unanime des États membres, esprit communautaire qui, nous en avons la conviction, sera toujours sauvegardé au maximum mais dont nous entendons en outre qu'il ne cesse de gagner en force et en efficacité.

Ce que la Haute Autorité a accompli jusqu'à présent dans le domaine des relations commerciales avec les pays de l'Est a évidemment une portée essentiellement sectorielle, correspondant à la compétence de l'exécutif que j'ai l'honneur de présider.

Bien que les mesures dont j'ai parlé soient des mesures de circonstance, nous estimons opportun qu'elles restent en vigueur pendant un certain temps car, si la situation du marché communautaire s'est améliorée en ce qui concerne le pouvoir rémunérateur des prix des produits sidérurgiques, elle ne peut encore être considérée comme pleinement satisfaisante. Nous pensons même que les choses devront rester en l'état jusqu'au moment où les exécutifs fusionneront c'est-à-dire jusqu'au moment où une autorité investie des responsabilités de la politique commerciale pour tous les Etats membres, pourra arrêter de façon autonome cette politique commune, qui s'étendra au secteur du charbon et de l'acier.

Il me semble toutefois que l'œuvre accomplie à ce jour par la Haute Autorité, bien que basée sur un traité que l'on peut désormais considérer comme anachronique par rapport aux problèmes actuels, s'achève sur un bilan positif.

Lorsqu'on songe qu'il a été possible — et non pas seulement grâce aux relations officielles avec les pays de l'Est — d'amorcer une amélioration du marché communautaire et surtout de maintenir des prix rémunérateurs ; lorsqu'on pense en outre que, sur un problème encore plus délicat et complexe qui est actuellement en discussion et dont la solution apparaît probable (je veux parler des négociations générales dans le cadre du G.A.T.T.), la Haute Autorité a su obtenir des États membres qu'ils passent d'un tarif extérieur commun qui était simplement harmonisé à l'origine, à un tarif extérieur commun que nos partenaires ont porté devant le G.A.T.T. comme base de négociation, on mesure tout ce qu'a de positif le bilan que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer pour ce secteur. Nous y puisons enfin de précieuses indications pour les travaux que, d'ici à la prochaine réunion de l'exécutif, il nous sera possible d'accomplir, toujours avec l'appui du Parlement européen. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Colonna di Paliano.

M. Colonna Di Paliano, *membre de la Commission de la C.E.E.* — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, répondant à l'invitation formulée tout à l'heure par M. Hallstein, je prends la parole pour exposer, au nom de la Commission de la Communauté économique européenne quelques remarques sur la question qui va faire l'objet d'un débat particulier dans cette enceinte.

Il s'agit d'un problème qui se pose à nous depuis quelques années, et ceci par suite des caractéristiques particulières que lui confère le régime d'économie d'État des pays de l'Est. Il reste néanmoins d'actualité et il est même devenu de plus en plus important et de plus en plus pressant au fur et à mesure qu'évoluait l'ensemble des rapports entre l'Ouest et l'Est. Au moment où perce l'espoir — toujours légitime et raisonnable — que, dans un avenir peut-être proche, l'univers tout entier reconnaîtra la nécessité d'essayer de résoudre les problèmes politiques par les méthodes qui seules conviennent à une société internationale stable et civilisée, il est normal que l'essence plus précisément économique du problème des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest fasse l'objet de négociations plus concrètes dans un climat qui soit plus ouvert à la confiance, dans un climat où la convergence naturelle des intérêts économiques des uns et des autres puisse s'opposer avec plus de succès aux divergences qui subsistent sur le plan politique et doctrinal.

De là l'intérêt aussi immédiat, je dirais même la nécessité pressante, du débat de grande envergure que nous avons entamé. C'est un fait que la place du commerce avec l'Occident dans le développement économique des pays de l'Est, l'ampleur qu'il convient de donner à ce commerce, la façon dont il faut en concevoir l'organisation, sont des problèmes que ces pays envisagent aujourd'hui d'un oeil nouveau.

Si la pensée économique à l'Est a pu évoluer de cette façon, c'est grâce à la nature de l'équilibre militaire qui s'est instauré

dans le monde, équilibre qui, face aux conséquences catastrophiques que pourrait avoir son éventuelle rupture, tend à se maintenir, apaisant du coup certaines craintes anciennes et bornant certaines ambitions expansionnistes. Dans le climat ainsi créé, la subordination absolue de l'ensemble de l'économie à l'effort d'armement semble correspondre de moins en moins aux intérêts véritables des pays de l'Est.

De ce fait, une nouvelle impulsion a été donnée à la production dans les secteurs civils, en particulier ceux qui doivent répondre à la demande interne de biens de consommation.

Il est permis d'espérer que, si de nouveaux facteurs susceptibles d'annuler les tendances actuelles n'interviennent pas, les économies des pays de l'Est continueront d'évoluer progressivement dans le sens d'une diversification toujours plus grande, de telle sorte que les considérations d'ordre strictement économique pèseront d'un plus grand poids sur les orientations politiques des pouvoirs publics. Au-delà d'un certain seuil d'industrialisation, aucun pays, quelle que soit l'idéologie dont il se réclame, ne peut se soustraire aux lois de l'économie : il ne peut plus se permettre les gaspillages et les déséquilibres qui, dans une phase précédente, pouvaient être acceptés comme des sacrifices inévitables en vue de la réalisation d'objectifs généraux. C'est vrai pour chacun des pays de l'Est et ce l'est aussi pour l'ensemble des pays associés dans le Comecon, où les déséquilibres qui peuvent se manifester entre l'un ou l'autre pays, au cours du processus de développement des économies, posent désormais de graves problèmes.

Que ces espoirs, pour des hommes comme nous qui souhaitons ardemment le rétablissement de relations normales entre l'Est et l'Ouest, ne soient pas sans fondement, il suffit pour s'en convaincre d'observer les tendances nouvelles qui se sont fait jour ces dernières années aussi bien en Union soviétique que dans les autres démocraties populaires en matière de gestion des activités économiques, tendances qui donnent au concept du profit une influence déterminante dans le choix des autorités responsables. Cette orientation devrait logiquement conduire au remplacement

progressif du système de planification rigide, entendu comme la centralisation bureaucratique de tous les leviers de commande de l'économie, par des formules plus souples, convenant mieux aux situations particulières des divers secteurs et des différentes régions. Chose encore plus importante, elle devrait logiquement conduire ces pays à reconnaître les avantages que présente pour leurs économies la division internationale du travail, même en dehors du cadre du commerce entre pays socialistes. Du reste, la théorie selon laquelle le monde serait divisé en deux marchés parallèles et indépendants, en deux vases non communicants, est d'ores et déjà abandonnée. Ces tendances devraient finir par devenir irréversibles lorsqu'un certain niveau de développement industriel aura été atteint. Dès aujourd'hui, le commerce avec les pays non socialistes ne constitue plus, pour les démocraties populaires, un élément marginal mais un secteur important de l'économie nationale.

L'attitude de l'Occident influe aussi considérablement sur cette évolution. Les historiens diront un jour quel est celui des deux groupes d'États qui, dans ce jeu alterné d'actions et de réactions caractéristique de leurs rapports depuis une vingtaine d'années, a le plus contribué à stabiliser et à normaliser ces rapports et à servir ainsi les intérêts permanents de l'humanité.

Pour moi, il ne fait pas de doute que l'on ne pourrait parler de l'équilibre de puissances dans le monde ni, a fortiori, des effets bénéfiques de cet équilibre dans le sens d'une détente progressive mais constante, si l'Alliance atlantique n'avait pas existé et ne continuait pas d'exister.

De même, l'évolution des pays de l'Est vers une forme de pensée économique plus proche de la nôtre ne peut pas ne pas avoir été encouragée par la réussite des efforts accomplis à l'Ouest en vue d'une intégration des marchés européens. Ce qui s'est passé en Europe occidentale depuis 1950 sur le plan économique et social a sûrement ébranlé la foi des dirigeants des pays de l'Est en l'imminence et le caractère inéluctable de la crise économique qui aurait dû faire crouler les assises de notre civilisation occiden-

tale. Les jugements que portent maintenant les pays de l'Est sur le processus d'intégration de la Communauté en sont la preuve : jugements qui, même s'ils reflètent encore les options politiques fondamentales propres à ces pays, frappent par leur ton et leur teneur, foncièrement différents de ce qu'ils étaient voici à peine quelques années. Le fait est que le fondement économique du processus d'intégration en tant que promoteur d'une expansion rapide et soutenue, sa valeur pour le progrès social des peuples qui y participent, ses conséquences positives sur le développement du commerce international en général, l'accroissement des ressources qui en résulte et qui peut bénéficier également aux pays en voie de développement, sont autant d'éléments dont l'Est paraît avoir compris la véracité et reconnu le caractère durable. On a vu naître, dans ces pays, un courant de pensée qui voudrait que les rapports commerciaux avec l'Occident tiennent désormais compte des réalités qui sont nôtres. Une Communauté qui est devenue la première puissance commerciale du monde ne peut être ignorée par ses voisins immédiats au moment où ceux-ci s'appêtent à affronter les étapes décisives de leur développement économique. Et nous en trouvons encore la preuve dans les tendances plus favorables à la conclusion d'accords à long terme et dans les tentatives, de portée encore modeste mais qui n'en sont pas moins significatives, en vue d'une participation plus concrète des pays de l'Est aux efforts accomplis en Occident pour développer encore davantage le commerce mondial.

La Chine continentale elle-même, nonobstant la position particulière qu'elle a adoptée à l'égard des autres pays membres du Comecon, ou peut-être justement en vertu de cette position, se voit contrainte de reconnaître l'importance de ce que l'Occident peut lui offrir et, par conséquent, de se préoccuper de ses relations commerciales avec les pays occidentaux. Cette tendance s'est récemment manifestée de façon particulièrement nette à la suite de la grave crise agricole qui a frappé la Chine il y a deux ans. On ne saurait certes se hasarder à prédire que les appréciations politiques générales portées par la Chine sur le processus d'intégration de l'Europe, s'en trouveront modifiées à brève échéance, mais il est impossible, même à ce pays, de se dissimuler les bienfaits qu'il peut espérer de l'existence de la Communauté.

Par ailleurs, les pays occidentaux et les pays européens, en particulier, ont eux-mêmes intérêt à intensifier leurs rapports commerciaux avec l'Est, et cet intérêt ne fera que croître à mesure que le développement industriel des pays de l'un et l'autre groupe entraînera de nouveaux besoins.

En tout état de cause, il est évident que les intérêts des deux groupes convergent tout naturellement vers une intensification de leurs échanges mutuels.

Cette convergence, d'ailleurs, se reflète déjà dans les faits. De 1958 à 1964, les pays européens membres de l'O.C.D.E. (exception faite de la Yougoslavie) ont vu augmenter de 87,7 % le volume total de leurs échanges avec les pays de l'Est. A cet égard, les pays de la Communauté viennent en tête avec un taux d'accroissement de 95 % en valeur absolue. Cette progression est plus importante que celle, pourtant très forte, des échanges de la Communauté avec l'ensemble des pays tiers. Ceci dit, le commerce de la Communauté avec les pays de l'Est n'occupe toutefois qu'une place très modeste dans le total des échanges des Six avec les pays tiers puisque, aujourd'hui encore il n'en représente que 5 %. On voit que la marge de développement ultérieur est extrêmement ample.

Il ne faut pas oublier cependant, en dehors de toute autre considération, que l'accroissement du volume des échanges Est-Occident est fonction de la capacité des pays de l'Est à acquérir, par l'exportation, les moyens nécessaires pour payer leurs importations.

A ce sujet, les experts se demandent souvent quels effets pourra avoir la politique agricole communautaire sur le volume des échanges en question. En effet, les importations de la Communauté en provenance de l'Europe orientale portent pour plus d'un quart sur des produits agricoles et alimentaires. Je voudrais m'arrêter un instant sur cette question et faire observer que si, pour les produits soumis à une réglementation dans le cadre de la politique agricole, les importations communautaires en provenance de l'Est ont diminué de 12 % entre 1963 et 1964, les

importations communautaires totales des mêmes produits ont, dans le même temps, augmenté de 8 %. Ceci tend à démontrer que l'entrée en vigueur progressive de la politique agricole commune n'a pas eu sur le commerce international les effets restrictifs que d'aucuns craignaient; et cela montre en outre qu'étant donné le caractère non discriminatoire de la réglementation communautaire, la régression des exportations agricoles des pays de l'Est ne peut être imputée à la Communauté. Cette diminution provient essentiellement de la contraction des ventes soviétiques de produits agricoles à l'étranger, ventes dont les céréales représentaient traditionnellement plus de 90 %. Cette contraction a été imposée, on le sait, par une série de mauvaises récoltes. Si l'on fait abstraction de l'Union soviétique, on constate au contraire que les ventes des pays de l'Est en produits agricoles soumis ou non aux réglementations communautaires, ont marqué une légère augmentation.

Pour certains produits comme la viande de porc, les œufs et le beurre, il est incontestable que les exportations des pays de l'Est ont subi une chute brusque entre 1963 et 1964; néanmoins, on note aussi des tendances en sens inverse dans le secteur des préparations et conserves, à base précisément de viande de porc.

Du reste, les tendances à l'augmentation ou à la diminution, selon les pays considérés, sont trop inégales pour que l'on puisse en tirer des conclusions définitives. C'est ainsi que les exportations de viande de porc et de produits dérivés à destination de la Communauté ont accusé de nettes diminutions dans le cas de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie, tandis que les exportations de la Pologne passaient au cours de la même période 1963-1964, d'environ neuf millions à quatorze millions de dollars et que la Tchécoslovaquie, la zone allemande sous occupation soviétique et l'Union soviétique amélioraient également leur position. De même, alors que la Hongrie diminuait fortement ses exportations de viande de bœuf, la Pologne enregistrait une augmentation.

Il est normal de penser que les économies de l'Est seraient, dans leur ensemble, capables de réagir positivement à la poli-

tique agricole de la Communauté, à condition toutefois, que leur situation productive soit saine, que leur production soit orientée dans le sens voulu, notamment du point de vue des débouchés et que leur organisation commerciale soit suffisamment souple.

En outre, les pays de l'Est pourraient améliorer leur position en participant aux négociations pour la conclusion d'accords internationaux sur les produits. Il faut néanmoins tenir pour révolue l'époque où la majeure partie des pays de l'Europe orientale fournissait presque uniquement des produits agricoles à l'Europe occidentale, et ceci pour toute une série de raisons bien connues.

Cette constatation se prête à des déductions positives. L'étude de l'évolution du commerce mondial met en évidence la vitalité des échanges entre pays de niveau économique assez semblable. Du reste, la preuve de cette vitalité nous est donnée, comme je le disais tout à l'heure, par le fait que le développement du commerce extérieur de la Communauté, fruit de l'extraordinaire expansion économique dont ont bénéficié les Six pendant huit ans, s'est surtout concentré en direction des régions hautement industrialisées de l'Occident. Quant aux échanges entre pays à économie complémentaire, non seulement ils sont sujets à fluctuation mais encore ils sont limités par l'étroitesse des marchés des pays moins développés et la moins grande variété de leurs offres.

C'est pourquoi, au moment où le commerce extérieur global de la Communauté accuse un important changement de tendances — en ce sens que la Communauté, tout en poursuivant ses importations traditionnelles de matières premières et de produits de base, importe aussi maintenant, et de plus en plus, des produits manufacturés — il est intéressant de noter l'évolution positive des importations de produits industriels en provenance des pays de l'Est. En 1964, l'augmentation des importations communautaires en provenance de l'Europe orientale a été de 20 % pour les produits chimiques et de 19 % pour les machines et le matériel de transport. Ceci montre que le développement de l'économie de la Communauté et son ouverture progressive à la concurrence

étrangère, avantagent les pays de l'Est, à condition que ceux-ci soient à même de fournir des produits industriels compétitifs par leur prix et leur qualité et de moderniser leurs services de vente, à condition également qu'ils soient disposés à accepter des formes adéquates de coopération technique chaque fois que cela sera nécessaire et possible.

Enfin, j'en viens à ce que devrait être la politique communautaire dans ce domaine et aux orientations communes que devraient adopter de part et d'autre les autorités responsables pour que la convergence naturelle des intérêts puisse porter tous ses fruits.

Il ne fait pas de doute que les pays qui ont accepté les objectifs communs du traité de Rome doivent, de toute nécessité, adopter des attitudes communes. Le commerce Est-Ouest est voué à subir, pendant longtemps encore, l'influence de différents facteurs inhérents à la politique générale des pays de l'Est. Ceci pose le problème de la coopération commerciale entre pays dont les uns vivent sous un régime d'économie de marché, tandis que les autres sont libres de se soustraire, si bon leur semble, aux règles de la libre concurrence.

C'est précisément parce qu'elle s'était avisée des perspectives encourageantes de développement de ce commerce, que la Commission de la Communauté économique européenne a jugé de son devoir de présenter dès février de l'année dernière des propositions visant à avancer, par rapport aux échéances prévues par le traité, l'entrée en vigueur d'une politique commerciale commune à l'égard des pays à commerce d'État.

Ces propositions ont fait l'objet d'un vaste débat au Parlement européen à l'occasion de la présentation du rapport de M. Löhr. Elles ont maintenant été reprises en détail et très clairement exposées dans le rapport de M. Achenbach, ce qui me dispense de m'y référer point par point.

Je me bornerai à indiquer qu'une politique commerciale commune à l'égard des pays de l'Est devrait tenir compte des

éléments suivants : 1° ce commerce revêt du point de vue politique et économique un intérêt tel qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour créer des conditions favorables à son développement ; 2° il présente d'autre part des caractéristiques propres qui le différencient de tous les autres courants d'échanges, ce qui rend inévitable l'élaboration de règles particulières.

Comme je le disais, les rapports commerciaux avec les pays de l'Est comportent encore une part d'aléas car, dans ces pays, le commerce continue d'être l'expression et l'instrument de la politique générale; des considérations extra-économiques peuvent inopinément devenir déterminantes et c'est un risque contre lequel il faut évidemment se prémunir.

S'inspirant de ces principes généraux, la Commission s'est employée, par ses propositions, à ouvrir plus largement le marché communautaire à la majeure partie des produits en provenance de l'Est : pour quelques produits particuliers, toutefois, elle a estimé devoir suggérer le maintien de certains contrôles à l'importation.

Il s'agit en effet d'une catégorie de produits pour lesquels la prudence s'impose. Cependant, si ces produits étaient soumis à un régime de contrôle identique dans tous les États membres de la Communauté, les échanges s'en ressentiraient favorablement car l'uniformité du régime exclurait le risque de déviation des courants commerciaux à l'intérieur du marché communautaire et les États membres seraient amenés à appliquer intégralement le principe de la libération, ce qui permettrait aux pays de l'Est de bénéficier des avantages de ce marché.

Diverses expériences sont en cours dans les pays occidentaux pour réglementer les achats à l'étranger d'une façon qui soit satisfaisante et réponde aux circonstances actuelles : je pense notamment aux procédures récemment introduites en Grande-Bretagne. Il pourrait être utile de confronter les méthodes adoptées par les uns et les autres, en vue de dégager les solutions optimales.

Cependant, on ne pourra manifestement en arriver à des solutions satisfaisantes que si tous les États occidentaux intéressés ont la volonté politique commune d'harmoniser leurs intérêts et leurs points de vue, de façon à parvenir à des attitudes cohérentes. Sans cette volonté politique, les efforts des experts sont malheureusement voués à demeurer stériles.

Ceci m'amène à signaler — sans m'y arrêter car il s'agit d'un problème qui mériterait d'être traité séparément — que les pays occidentaux persistent à mener des politiques différentes en matière de crédits à l'exportation au bénéfice des pays de l'Est. Ce manque d'unité se traduit dans la pratique par une véritable concurrence entre pays occidentaux pour la conquête de positions avantageuses sur les marchés de l'Est : concurrence qui peut se révéler dangereuse pour les économies occidentales et qui, en ce qui concerne la Communauté, est de toute façon difficilement conciliable avec les engagements de caractère irréversible qu'en vertu du traité ces États sont tenus de prendre réciproquement dans tous les secteurs de leur économie.

D'ailleurs, le développement excessif des crédits ainsi accordés aux pays de l'Est à des conditions de faveur risquerait de réduire les ressources dont dispose l'Occident pour faire face aux besoins pressants des pays en voie de développement.

On peut, sans risque d'exagération, déduire de ces considérations que, du moins en ce qui concerne la Communauté, le développement souhaitable du commerce entre pays de l'Est et de l'Ouest dépend pour une bonne part du degré de solidarité mutuelle que les pays membres pourront effectivement atteindre dans tous les secteurs, sans exception, auxquels s'applique le traité de Rome.

Ce développement est également fonction de la bonne volonté de nos partenaires commerciaux de l'Est. Aussi la Commission a-t-elle recommandé l'adoption d'un régime d'importation plus souple que celui qui est actuellement en vigueur, assorti de clauses de sauvegarde en vertu desquelles les échanges se feraient sur la base des prix pratiqués sur les marchés occidentaux,

avec possibilité d'interrompre à titre provisoire ou définitif les importations, si celles-ci devraient provoquer des perturbations. Pour que cette politique puisse avoir une application totalement satisfaisante, il serait nécessaire qu'elle ait l'agrément du pays qui, dans chaque cas, est en cause.

En ce qui concerne les problèmes tarifaires, l'idée se fait actuellement jour en Europe orientale que, pour obtenir des concessions substantielles de la part des pays occidentaux, les pays de l'Est devraient, dans le cadre du monopole exercé par leurs pouvoirs publics sur le commerce extérieur, prendre des engagements précis en vue d'une augmentation de leurs importations en provenance de l'Occident. Certes, cette idée est loin d'être universellement acceptée. Certains pays de l'Est restent sur des positions polémiques et dogmatiques qui consistent, en gros, à prétendre bénéficier gratuitement de chaque concession tarifaire dont sont convenus entre eux les pays occidentaux. Toutefois, la tendance à une attitude plus raisonnable gagne actuellement du terrain, comme on a pu le constater à l'occasion des travaux du groupe ad hoc constitué par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, et les experts de l'Est ont dû admettre que les droits de douane exerçaient une fonction différente pour les pays de l'Ouest et pour ceux de l'Est : de ce fait, on commence à rechercher une réciprocité effective des avantages, même dans l'inévitable disparité des concessions et des engagements.

L'action des pays occidentaux doit évidemment tendre à consolider toute convergence naturelle des intérêts économiques des pays des deux groupes, dans le sens d'un développement de leurs échanges. Certains pays de l'Est souhaitent non seulement améliorer leurs rapports commerciaux avec la Communauté et obtenir de plus grandes facilités d'accès au marché communautaire, mais aussi fonder, sur une base juridique plus stable, leurs relations commerciales avec nos pays.

Nos aspirations ne sont assurément pas différentes.

Etant donné qu'il ne serait pas réaliste, en l'état actuel des choses, d'envisager que ces pays soient en mesure de souscrire

aux obligations de l'accord général du G.A.T.T., puisque ces dernières ont été conçues par des pays à économie de marché et en vue des échanges entre pays à économie de marché, il conviendrait, semble-t-il, de rechercher de part et d'autre la formulation d'engagements spécifiques : ceux-ci devraient tenir compte des caractéristiques particulières des échanges Est-Ouest, tout en restant naturellement compatibles avec les règles traditionnelles du commerce mondial. Il s'agirait de dégager des méthodes aptes à assurer l'équilibre des avantages relatifs à l'application, dans le cadre des échanges en question, de la clause de la nation la plus favorisée, et cela dans la perspective d'une ouverture progressive et réciproque des marchés, sous le signe d'une saine et loyale concurrence. Il ne faudrait évidemment s'avancer sur ce terrain qu'avec une extrême prudence, en tablant fortement sur l'expérience pour revoir et éventuellement modifier, à l'usage, les formules et les méthodes.

De son côté, la Communauté s'est toujours efforcée, dans le cadre du *Kennedy round* et des entretiens techniques qui s'y sont déroulés avec certains pays de l'Est, de prendre acte avec intérêt et dans un esprit de compréhension de toutes les solutions spécifiques suggérées par l'un ou l'autre de nos partenaires commerciaux de l'Est.

Encore que l'on ne puisse sans doute pas faire abstraction, au moment de définir des règles spécifiques — et surtout dans la phase avancée du développement économique de l'Est — des particularités propres à tel ou tel pays, il semblerait opportun, dans le cadre d'une politique d'application générale, d'en tenir compte par principe si le cas se présente. C'est probablement ainsi que l'on favorisera le mieux le développement normal et sain du commerce Est-Ouest et que l'on pourra profiter des effets heureux de ce développement sur les rapports généraux entre les deux groupes de pays. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Van Offelen.

M. Van Offelen. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai écouté avec attention et intérêt les excellentes inter-

ventions de MM. Achenbach, Hagnell et Nessler, qui ont examiné le problème des échanges Est-Ouest. Mais mon attention a été également attirée par la deuxième partie du rapport écrit de M. Achenbach, qui en constitue l'essentiel puisqu'elle va de la page 10 à la page 78 et qu'elle concerne les problèmes auxquels s'intéresse le Parlement européen, c'est-à-dire la vie même de la Communauté des Six.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, j'enchaînerai sur ce point. M. le président Hallstein, d'ailleurs, a donné excellemment l'exemple il y a un moment.

Notre réunion jointe des deux Assemblées se situe hélas — faut-il le dire — à un moment de crise du Marché commun des Six. C'est pourquoi, normalement, nos débats doivent s'orienter vers l'étude de ce problème et vers l'examen de ses solutions.

Je ferais remarquer à nos amis qui ne sont pas membres de la Communauté des Six que cette crise intéresse en effet nos deux Assemblées car c'est tout de même le Marché commun des Six qui a fait le premier pas dans le sens de l'unification européenne. C'est grâce aux Six — je m'excuse de le dire aux Sept — qu'il y a les Sept et que les Sept se sont groupés dans un but louable de négociation avec les Six. Les Six ont donc suscité la création de l'Association européenne de libre-échange et nous sommes tous intéressés à la réussite de ces deux groupements.

Au sujet de la crise actuelle, je me bornerai à quelques réflexions.

Je souligne d'abord qu'en dépit des soucis que nous cause en ce moment la réalisation du Marché commun, nous pouvons oublier ce qui a été acquis pendant les dernières années. C'est, en effet, dans les heures difficiles que l'on prend le mieux conscience de ce qui a été réalisé et qui, heureusement dans le cas qui nous occupe, semble bien irréversible.

Du côté des Six, dois-je rappeler que les droits de douane ont été amputés d'une tranche de 70 % et n'atteignent donc plus que

30 % de ce qu'ils étaient auparavant.³ Cette réduction est déjà considérable. Le grand marché que souhaitaient tous les bons Européens est ainsi largement réalisé et un volume d'opérations commerciales, impossibles jadis, sont devenues possibles aujourd'hui. Cela a permis de larges investissements qui se poursuivent encore.

Du côté des Sept de l'Association européenne de libre-échange, la même évolution peut être enregistrée. Soucieux d'établir un progrès parallèle des Six, les pays de la petite zone de libre-Echange ont également abaissé de 70 % leurs droits de douane, en dépit de toutes les difficultés réelles, puisque les Sept sont beaucoup plus dispersés géographiquement et qu'ils avaient aussi à faire face à des problèmes de détournement de trafic, inhérents à la réalisation d'une zone de libre-échange où chacun garde sa liberté tarifaire. En dépit de ces difficultés, les Sept ont réalisé, comme les Six, cet énorme progrès d'une réduction de 70 % de leurs droits de douane.

Ainsi, Mesdames, Messieurs, au moment de cette crise, il faut se rappeler avec satisfaction que, dans notre vieille Europe, un double progrès a été réalisé : celui des Six et celui des Sept. Chaque groupe a créé de plus larges espaces économiques. L'idéal, évidemment, eût été de le faire tous ensemble ; il n'en reste pas moins que chacun a réalisé un progrès qui vaut mieux que l'éparpillement économique de jadis.

Tout cela est irréversible. On ne pourrait imaginer que l'on revienne en arrière. Au sein du Marché commun en particulier, aucun gouvernement ne pourrait prendre la responsabilité de briser un élan industriel et agricole qui ne demande qu'à se poursuivre. Revenir en arrière, pour un pays ou pour plusieurs, serait se condamner à la décadence économique. Voilà la première remarque. Elle concerne le passé, l'acquis.

La deuxième remarque, c'est que, étant donné que ce passé est acquis, il faut se demander ce qu'on peut réaliser aujourd'hui. Je ne parle pas encore de demain, ni même des prochains mois, mais d'aujourd'hui, c'est-à-dire de la période qui nous sépare de la fin de cette année.

A ce sujet, la Commission du Marché commun a publié un communiqué très satisfaisant lorsqu'elle a déclaré qu'elle avait discuté et arrêté ses programmes de travail pour les prochains mois, en particulier dans le secteur agricole. Elle a ajouté que dans l'accomplissement des attributions que le traité de Rome lui confie, elle ferait au Conseil de ministres les propositions qu'elle estimerait utiles. Enfin, elle a dit que, pour les travaux pour lesquels un calendrier a été établi, les échéances prévues seraient respectées. Elle continue ainsi imperturbablement son travail, et je crois que c'est bien.

Les déclarations de la Commission sont heureuses, car elles montrent un désir de poursuivre une action qui a été voulue par tous les signataires du traité de Rome. Dans les moments difficiles que nous traversons, à la suite notamment des événements de juin et de certaine conférence de presse, nous devons évidemment protéger ce qui n'est pas contestable, c'est-à-dire l'application attentive du traité. C'est ainsi que, pour le 1^{er} janvier 1966, des décisions automatiques — qui devraient, à mon avis du moins, être automatiques — sont prévues, et parmi elles la réduction supplémentaire de 10 % des droits de douane, qui doit porter l'amputation générale à 80 %. Cela est particulièrement important puisqu'il s'agit de la poursuite de la réalisation de l'union douanière.

Je suis persuadé que, parallèlement à ce que feront les Six du Marché commun — car nous ne sommes pas ici les seuls représentants de l'Union des Six, nous comptons aussi les représentants de toute l'Europe libre — les Sept de l'Association européenne de libre-échange continueront également leurs abaisséments de droits de douane.

J'ai sous les yeux leur rapport publié en septembre 1965, où l'on évoque « les 70 % de droits déjà abaissés », et où il est dit également : « La suppression des 30 % restants se fera en deux étapes : une réduction de 10 % interviendra le 31 décembre 1965 et l'abolition des derniers 20 % à la fin de décembre 1966 ».

Nous devons donc attendre avec confiance et imperturbablement pour la fin de cette année la poursuite de la réalisation du libre-échange dans les deux groupes économiques européens.

Voilà pour l'actualité la plus proche.

Reste le troisième et dernier point. Si l'on peut espérer que la réalisation de l'Europe douanière se poursuivra, de plus nombreuses questions se posent évidemment pour un avenir plus lointain. Le problème agricole reste posé, de même que le passage à la troisième phase d'application du traité de Rome.

Pour ce qui concerne les problèmes agricoles, il est évident que la poursuite des négociations de juin dernier devait permettre d'arriver à un accord. Il doit être possible, en théorie du moins et d'une façon technique, d'aboutir dans les prochains mois si l'on en a la volonté politique. Il y va d'ailleurs de l'intérêt des pays en cause et en particulier de ceux dont la production agricole demeure fort importante et qui espèrent vendre chez leurs voisins.

Quant au passage à la troisième phase du traité de Rome, c'est-à-dire à la fameuse majorité qualifiée, il ne comporte pas non plus d'objections majeures si l'on veut voir les faits tels qu'ils sont. Pas plus lors de la troisième phase que lors des phases précédentes, on n'imagine que cinq pays imposeraient leur volonté au sixième si ce dernier y voyait un inconvénient majeur pour ses intérêts économiques fondamentaux.

Je crois que le traité peut être appliqué sans qu'il en résulte d'inconvénients pour les intérêts nationaux de chacun. Il faut donc que, par la voie normale des relations diplomatiques et des contacts entre gouvernements, chacun soit amené à dire le plus tôt possible dans quelle voie il souhaite s'engager. Je ne crois pas que l'on puisse imaginer une autre voie que celle de l'application des traités auxquels chacun a souscrit. Encore faut-il que la volonté continue à en être clairement exprimée et que, s'il y a désaccord, on puisse en discuter.

C'est pourquoi nous devons exprimer le vœu que les représentants de chacun des Six, à tous les niveaux, se rencontrent comme par le passé et disent nettement de quelle façon ils envisagent l'application du traité dans les prochains mois.

Mesdames, Messieurs, je me résume : En ces moments d'incertitude, il faut redire que de grands pas en avant ont déjà été accomplis. Il faut affirmer que l'application du traité de Rome doit se poursuivre imperturbablement dans l'immédiat, la Commission continuant son travail. Quant à l'avenir plus lointain, nous devons souligner qu'il n'y a pas d'obstacle technique à la solution des problèmes agricoles et à un passage à la troisième phase du traité. Mais il est urgent que des contacts soient repris entre les Six, à tous les niveaux.

Nous devons surtout, mes chers collègues, en cette période de transition, éviter de prendre des positions tranchantes entre partenaires européens. M'adressant aux membres de la famille des Six j'exprime le souhait qu'entre eux ils parlent le moins possible des Cinq, car cela peut sous-entendre que certaines positions pourraient pendant un certain temps, se cristalliser. Il faut éviter d'évoquer la position de quelques-uns des membres du Marché commun vis-à-vis d'un seul autre. Nous restons Six et nous devons à Six rechercher des solutions à nos difficultés actuelles.

Quant aux Sept de l'Association européenne de libre-échange, nous leur demandons de considérer les problèmes des Six comme leur étant très proches. Je l'ai dit, c'est parce qu'il y a les Six qu'il y a les Sept, et c'est grâce au Marché commun que s'est constituée l'Association européenne de libre-échange, dont le but final est d'ailleurs de négocier avec le Marché commun. Toute difficulté des Six est donc un échec pour les Sept. Si les Six échouaient maintenant, les Sept seraient immédiatement menacés.

Nous ferons l'Europe tous ensemble ou nous ne la ferons pas. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à Lord Grantchester.

Lord Grantchester. — (E) Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements au Parlement européen, et notamment à son rapporteur M. Achenbach, dont j'ai fort apprécié l'intéressant compte rendu des activités et de la pensée du Parlement telles qu'elles se dégagent des dernières sessions. Je voudrais également remercier les membres de la Commission qui, cet après-midi, ont bien voulu nous faire part de leurs vues.

J'espère que l'on ne m'en voudra pas, si comme M. Van Offelen, je n'évoque que très brièvement la partie traitant des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest, thème principal des débats de la réunion jointe. Il m'apparaît en effet, que le développement de ces échanges dépend de la création de relations plus étroites et plus amicales entre les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe, qui requièrent elles-mêmes la mise en œuvre, en Europe occidentale, d'une politique de paix.

Dans ses remarques, M. Achenbach a fait allusion aux considérations politiques fondamentales que M. Nesseler a abordées de façon fort directe dès la première page de son rapport. Comme le suggère M. Nessler, le Conseil de l'Europe pourrait préparer le terrain par le truchement des activités culturelles, mais l'affermissement de la paix de l'Atlantique à l'Oural et le développement du commerce dans cette zone exigent une action exécutive commune de tous les pays d'Europe occidentale, entreprise au niveau le plus élevé. Ce que je voulais vous dire au sujet du rapport sur les travaux du Parlement européen est que j'appuie sans réserves les conclusions par lesquelles M. Achenbach achève son étude sur les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest. A l'époque actuelle, où l'existence de chaque citoyen est soumise en tant de domaines à des *diktats*, il est réconfortant de lire que le commerce entre la Communauté économique européenne et les pays de l'Est devrait se baser sur les motifs qui sont à l'origine même de toute transaction commerciale, à savoir les intérêts et avantages propres du vendeur et de l'acheteur; et qu'il faut faire abstraction des autres mobiles si l'on veut que le commerce puisse favoriser, au lieu d'entraver, l'entente politique propice à la paix mondiale.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant formuler quelques observations concernant l'unité de l'Europe et son influence dans le monde, sujet qui préoccupe, avec raison, en priorité le Parlement européen, tout comme le Conseil de l'Europe. Que cette préoccupation l'emporte sur toute autre apparaît évident, puisque 130 pages sur les 150 que compte le rapport du Parlement européen sont consacrées à cette question. Les débats résumés dans le rapport du Parlement européen, comme ceux auxquels j'ai assisté au Conseil de l'Europe m'ont amené à conclure, à mon grand regret, que le moment ne paraissait pas encore venu de proposer le transfert du moindre pouvoir exécutifs à une assemblée représentative, même si un accord pouvait se faire sur le mode de constitution d'une telle assemblée.

C'est par les questions concernant la sécurité commune de tous les membres que devraient commencer le plus normalement des transferts de pouvoirs. Paradoxalement, ce sont les partisans les plus zélés du fédéralisme qui s'opposent le plus vivement à une telle mesure. Le domaine le moins controversé semble être celui de la coopération culturelle. Je dis bien « semble » car, même dans ce domaine, en dépit de tous les discours sur l'intégration et le fédéralisme, les étudiants sont moins libres de se déplacer individuellement qu'au temps de ma jeunesse, où aucun gouvernement national n'exigeait d'eux (ni d'ailleurs de quiconque) le port du passeport ou de la carte d'identité (sauf lorsqu'il s'agissait de se rendre dans un pays d'accès relativement difficile à l'époque) et où l'on disposait sans restrictions de devises stables et librement convertibles. Aussi, Monsieur le Président, certains d'entre nous commencent-ils à se lasser d'attendre que soit établie sous une forme ou sous une autre ce que l'on désigne par le terme, à mon avis peu plaisant, de coopération fonctionnelle. En ce siècle dit de lumières, ce ne serait peut-être pas trop demander aux gouvernements nationaux que de se mettre d'accord pour éliminer certaines formalités et renoncer à certaines exigences, même s'ils ne peuvent s'entendre sur des mesures nouvelles très constructives. De nos jours, les voitures passent les frontières avec des documents qui sont reconnus sur le plan international et des polices d'assurance valables dans le monde entier — parce que les gouvernements n'ont pas osé dans

ce domaine, créer trop de difficultés, ainsi, les voitures se déplacent plus librement que leurs propriétaires.

Jusqu'où irons-nous dans l'absurde? Il est certain que nous ne voulons ni ne pouvons nous contraindre mutuellement, en Europe, à accepter contre notre gré des décisions prises à la majorité. Mais cela doit-il empêcher quelques-uns ou la plupart d'entre nous d'approuver certaines mesures communes importantes. Ne pourrions-nous tenter d'aborder par une autre voie ce problème de la « collaboration » qu'au fond de nous-mêmes nous savons être si nécessaire? Chaque pays ne pourrait-il pas, par exemple, constituer un petit groupe d'hommes et de femmes de bons sens — je ne les qualifierai ni d' « experts », ni de « sages » — qui diraient : « Il est ridicule de faire ceci ou cela dans les circonstances présentes, qui nous obligent à travailler constamment de concert »? Si chaque pays dressait une liste des restrictions et obstacles, il devrait être possible d'éliminer mutuellement bon nombre de ces entraves à l'unité.

Ne pourrions-nous créer, pour ceux qui sont d'authentiques étudiants, un laisser-passer — renouvelable chaque année, si l'on y tient — qui leur permettrait de se déplacer librement dans tous nos pays? Les dispositions prises par les pays scandinaves, ou du moins certaines d'entre elles, ne pourraient-elles être étendues à d'autres pays européens? Le fait que son pays soit membre du Conseil de l'Europe ou de l'Union de l'Europe occidentale ne pourrait-il enfin prendre un sens pour le simple citoyen de nos Etats membres? Je ne vois pas pourquoi les gouvernements des Six ou des Neuf, ou même d'autres pays, n'accepteraient pas le principe de tenir à intervalles réguliers, au niveau des ministres des Affaires étrangères, des réunions ne comportant ni dispositions institutionnelles ni procédure de vote, et dont l'ordre du jour serait établi sur la base des suggestions présentées par chaque membre, comme cela se fait dans un conseil d'administration de société.

A la fin de cet ordre du jour figureraient les « questions diverses ». Les réunions permettraient aux ministres des Affaires

étrangères d'échanger des vues sur la politique qu'ils mènent et d'en tenter la coordination. Ce serait déjà un début.

De même, je ne vois pas pourquoi les gouvernements, ou certains d'entre eux ne se réuniraient pas au niveau des ministres de la défense nationale et ne s'efforceraient pas de concilier leurs points de vue, afin de pouvoir s'entretenir collectivement de ces problèmes avec les États-Unis. Ce sont évidemment là des arrangements bien plus lourds que l'autorité supranationale unique, mais, si c'est la seule possibilité pratique, pourquoi ne pas en faire l'essai? Aucun pays ne renoncerait à quoi que ce soit et les résultats seraient peut-être meilleurs que nous n'osons l'espérer actuellement.

Je ne me hasarderai pas à entrer dans le détail des difficultés auxquelles se heurte actuellement la Communauté. Nous, qui n'en sommes pas membres, espérons fermement que ces difficultés s'aplaniront, car dans notre esprit, cette Communauté a toujours dû constituer une base cohérente et solide, à partir de laquelle il serait possible de bâtir.

La première question à régler paraît être celle du secteur agricole. Etant donné la diplomatie et l'habileté dont la Communauté nous a déjà donné tant de preuves, je ne puis m'empêcher de croire qu'un accord satisfaisant interviendra sans trop tarder.

Je suis convaincu qu'après cela un vote unanime permettra à la Communauté économique européenne de passer à la dernière étape de la période transitoire prévue par le traité. Si toutefois, pour des raisons analogues à celles que j'ai déjà évoquées, certains membres estimaient prématuré d'appliquer à toutes les décisions la règle de la majorité, je ne considérerais nullement comme une catastrophe mais plutôt comme une preuve de réalisme que ce changement de méthode, tout en faisant l'objet de consultations annuelles, soit différé jusqu'au jour où la Communauté aura pris davantage confiance de son travail commun. Un tel aménagement de la procédure prévue par le traité n'aurait d'ailleurs pas que des inconvénients : en effet, comme l'a souligné le président de la

République française, il pourrait faciliter l'adhésion d'autres États européens à la Communauté économique européenne.

Une intégration progressive dans le domaine économique, au moyen de décisions prises à l'unanimité, paraît être de l'intérêt de la Communauté. En matière de politique étrangère et de défense, sans attendre la création de mécanismes complexes, il me semble que des entretiens réguliers en vue de la prise de décisions communes, s'ils sont poursuivis avec détermination, pourraient conduire à des résultats intéressants, singulièrement en ce qui concerne la mise au point d'une politique commune des relations et d'échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest. C'est en faveur d'une telle évolution des choses que je me permets d'insister aujourd'hui, sans vouloir aucunement négliger ou léser les intérêts de la Communauté en matière économique, ni l'extension du Marché commun dans le domaine des produits industriels et agricoles que tous ou presque, j'en suis certain, nous souhaitons voir intervenir dans le plus bref délai possible. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Kriedemann.

M. Kriedemann. — (A) Monsieur le Président, en ma qualité de membre du groupe socialiste du Parlement européen, je voudrais vous dire, au nom de mes collègues et en mon propre nom, combien nous apprécions le caractère objectif des rapports qui font l'objet de nos débats. Avec un courage remarquable, leurs auteurs ont, en effet, expressément répudié de nombreux raisonnements qui, à notre avis, nous ont déjà fait perdre beaucoup trop de temps et manquer beaucoup trop d'occasions. Nous voulons espérer que les enseignements — puis-je dire les enseignements nouveaux — qui s'en dégagent seront mis en pratique dans le domaine politique, ce qui n'est certes pas encore le cas. Il faut admettre, une fois pour toutes, que le commerce ne doit pas être un instrument au service d'une politique de puissance, et il n'en devrait alors pas tellement coûter d'abandonner, entre autres, l'idée que la puissance économique et les sanctions d'ordre commercial permettent de faire face aux problèmes que pose le communisme à la société contemporaine.

Il est heureux que ces procédés se soient aussi révélés par ailleurs inefficaces, et il se pourrait fort bien que le débat que nous tenons aujourd'hui soit à l'origine d'une vue nouvelle et plus saine de la situation.

La politique commerciale fait assurément partie de la politique en général, mais elle n'a de signification et de raison d'être que si elle est mise en œuvre en vue d'un rapprochement et d'une entente. Or, de nos jours et dans le monde où nous vivons, rien n'est sans doute plus nécessaire que l'entente. Un élargissement des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest est certainement de nature à y contribuer.

C'est pourquoi nous observons avec inquiétude une certaine évolution qui restreint de façon non négligeable les possibilités d'accès à nos marchés. Ce n'est guère un réconfort pour le partenaire aux échanges commerciaux qui a perdu, par exemple, son marché pour les œufs et les volailles, de savoir qu'en contrepartie, un autre pays a pu augmenter ses importations de céréales. J'estime que nous devons accorder à cette évolution au sein de la Communauté, évolution d'ailleurs provoquée en partie par la politique communautaire, plus d'attention que cela n'a été parfois le cas, au moment où nous étions quelque peu aveuglés par l'enthousiasme que suscitait en nous le succès des travaux de la Communauté. Ceci n'a d'ailleurs pas uniquement trait au secteur agricole. Il est évident que nos voisins de l'Est ne peuvent pas subsister en n'exportant que des produits agricoles, et nous devons nous attendre à ce qu'ils cherchent à pénétrer sur nos marchés avec d'autres produits, d'origine artisanale ou industrielle; il faut que nous soyons prêts à leur permettre l'accès de ces marchés.

Entente signifie également volonté d'aider, volonté de rendre service. Lorsque nous nous glorifions de notre puissance économique, nous contractons par là même des obligations vis-à-vis de ceux qui sans en être responsables — ou du moins sans en être entièrement responsables — se trouvent dans une situation moins bonne ou parfois beaucoup plus mauvaise que la nôtre. Il faut que nous soyons à la hauteur de cette tâche. C'est pourquoi

nous déplorons que le Conseil des ministres n'ait toujours pas pu donner suite aux propositions des Commissions et aux recommandations du Parlement européen, ni mis au point et développé une politique commerciale commune, ou du moins commencé à le faire.

Nous n'avons jamais entendu désigner par politique commerciale commune un instrument de puissance — de puissance économique. Nous avons déjà souvent souligné ici — et le groupe socialiste plus que tout autre — que, selon nous, la Communauté n'a de sens que dans la mesure où elle peut aider à résoudre des problèmes mondiaux, et qu'elle ne doit pas être un instrument utilisé au profit exclusif de ses membres. Il n'y a donc pas lieu de craindre qu'un front commun des Six puisse obliger d'autres pays à s'unir plus étroitement que les uns ou les autres ne le désireraient. J'estime, et je tiens à le préciser, que le fait de prétendre de temps à autre en termes voilés, et même parfois très ouvertement, qu'une politique commerciale doit avoir pour but d'acheter des amis là où il est impossible de s'en faire autrement, porte un grand coup à la foi que nous ajoutons à toutes les affirmations positives.

Tel ne doit assurément pas être le sens d'une politique commerciale commune. Mais j'estime que ce n'est que dans l'action que la Communauté — qu'elle qu'en soit l'ampleur — peut puiser les forces nécessaires pour accomplir ce que l'on attend d'elle, et concrétiser enfin la volonté d'entente. Puis-je dire à cette occasion que lorsque nous parlons de Communauté dans cet hémicycle, nous ne songeons pas toujours à la Communauté des Six. Nous ressentons, en effet, douloureusement que ces Six ne forment qu'une partie de l'Europe, qu'un début, dont nous n'avons nullement l'intention de nous contenter.

Le but de la Communauté est, en dernière analyse, de jeter le lest, immanquablement créé par les politiques axées sur l'intérêt d'un seul Etat, et dont nous devons nous défaire, si nous ne voulons pas décevoir les espérances placées en nous.

Je répète : c'est la raison pour laquelle nous regrettons que le Conseil de ministres n'ait, dans ce domaine, rien à proposer qui, soit digne d'être mentionné.

Nous tenons à redire ici ce que le Parlement européen a exprimé lors du débat concernant le rapport de M. Löhr, sur les échanges commerciaux avec les pays à commerce d'État — donc avec des pays de l'Europe de l'Est, des pays communistes — et que nous nous félicitons de retrouver dans le rapport de M. Achenbach. (*Applaudissements*)

4. *Ordre du jour de la prochaine séance*

M. le Président. — Nous allons maintenant interrompre les travaux et nous les reprendrons demain samedi 25 septembre 1965 à 10 heures.

La séance est levée.

(La séance est levée à 17 h 45)

DEUXIÈME SÉANCE

SAMEDI 25 SEPTEMBRE 1965

PRÉSIDENCE DE M. PFLIMLIN

Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. *Activité du Parlement européen (suite)*

M. le Président. — Nous reprenons l'échange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et les membres du Parlement européen sur le rapport d'activité du Parlement européen et sur les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest.

J'invite les membres des deux assemblées qui désirent prendre la parole à bien vouloir se faire inscrire, pièce A 46, avant 11 heures.

La parole est au premier orateur inscrit pour ce matin, M. le président Federspiel.

M. Federspiel. — (E) Le thème du présent débat est le commerce Est-Ouest et notre instrument de travail est le remar-

quable rapport de notre ami, M. Achenbach. Je pense que les membres du groupe libéral de l'Assemblée consultative, au nom de qui j'ai l'honneur de prendre la parole, approuveront dans leur ensemble les conclusions du rapport de M. Achenbach et notamment l'idée, clairement exprimée, que les échanges entre l'Est et l'Ouest de l'Europe doivent être guidés par le mobile fondamental propre à tout commerce, autrement dit que tout échange de biens et de services doit servir les intérêts de l'acheteur comme du vendeur.

Certes, nous pouvons être amenés, pour des motifs politiques, à activer le commerce extérieur dans telle ou telle direction, mais ces incitations doivent viser à créer des conditions favorables au développement du libre échange. Le libre échange pratiqué dans une ambiance de confiance réciproque peut ouvrir la voie à la compréhension politique, alors que tout commerce développé artificiellement à des fins purement politiques risque d'engendrer l'animosité politique et la suspicion au lieu de créer, comme c'est son objet, un climat de bon vouloir. On en trouve de nombreux exemples dans les relations entre pays en voie de développement et nations riches. Il n'y a aucune raison de penser que nous obtiendrons des résultats différents avec les pays fortement industrialisés d'Europe orientale, si nous avons recours à des moyens artificiels pour développer les échanges.

M. Colonna, parlant au nom de la Commission de la C.E.E., a montré hier le danger qu'il y aurait à accorder aux pays de l'Est des crédits anormalement longs. Voilà incontestablement un exemple qui illustre les risques du commerce artificiel, mais je me demande s'il n'y a pas légère exagération sur ce point, surtout lorsque la Commission établit une comparaison entre les crédits consentis aux pays d'Europe orientale et les crédits consentis aux pays en voie de développement. Cette thèse serait, si j'ai bien compris, que les crédits à long terme éventuellement accordés aux pays de l'Est risqueraient de nuire aux opérations de crédit à effectuer en faveur des pays en voie de développement.

Je crois que ces crédits, tels qu'ils interviennent dans le cadre de nos systèmes de crédit à l'exportation, doivent être jugés sui-

vant leur valeur intrinsèque, c'est-à-dire uniquement sous l'angle commercial. Par « angle commercial », je n'entends pas exclusivement les intérêts des exportateurs, mais aussi les intérêts de l'économie nationale du pays en cause.

M. Achenbach réclame une politique commerciale commune. Et ceci m'amène à mon deuxième point. Tant qu'on se fonde sur la formule simple selon laquelle la libération des échanges profite toujours aux deux parties et contribue toujours à améliorer le climat politique, tout va pour le mieux. Mais il faut admettre qu'en l'occurrence, il s'agit d'échanges entre deux systèmes économiques différents. Nous ne pouvons pas être assurés que les structures des prix des pays de l'Est — et notamment les structures des prix à l'exportation — reposent sur les mêmes règles économiques que les nôtres, c'est-à-dire essentiellement sur les rapports entre l'offre et la demande. Des considérations autres que celle-là déterminent les intérêts des pays de l'Est en matière d'exportation.

Je n'évoquerai pas ici les difficultés d'équilibre des échanges dues au fait que la demande de marchandises occidentales est probablement plus grande dans les pays de l'Est que la demande de marchandises d'Europe orientale dans les pays occidentaux. Cet état de choses ne devrait poser aucun problème si l'on admet le principe de la liberté du commerce et des changes. Cependant, il ne faut pas nous dissimuler que d'autres considérations entrent également en jeu et que nous devons nous protéger contre des pratiques comme le dumping et les exportations qui ne répondent pas à des buts exclusivement commerciaux.

Mais comment définir une politique commerciale commune à l'égard de l'Est, même dans la Communauté des Six, alors que nous sommes incapables d'en définir une pour ce qui concerne nos rapports mutuels ?

Je ne puis laisser se clore ce débat sans dire quelques mots au nom de plusieurs de mes amis libéraux, de la situation politique générale qui constitue le contexte du problème des échanges Est-Ouest. Depuis que le présent rapport a été écrit, la politique

d'intégration européenne — celle à laquelle nous souscrivons tous — a subi de très graves revers. Toutefois, il n'est peut-être ni vital ni catastrophique qu'un coup d'arrêt ait été imposé le 30 juin au développement de la Communauté économique européenne.

Plusieurs membres de l'Assemblée s'exprimant dans cet hémicycle ou ailleurs, ont déclaré non sans un certain optimisme, que cet arrêt, dû à l'impossibilité de parvenir à un accord sur l'organisation des marchés agricoles, était un phénomène temporaire, que les négociations reprendraient sans doute, que les torts étaient probablement partagés et qu'il faudrait démêler la part qui en revient au gouvernement français de celle qui est imputable aux cinq autres gouvernements. Mais, Monsieur le Président, depuis la conférence de presse donnée le 9 septembre par le chef de l'Etat français, j'estime que cet optimisme n'a guère de fondement, du moins à court terme.

Je ne rappellerai pas le détail de la déclaration du général de Gaulle, déclaration qui a fait sensation et dont nous avons certainement tous lu le texte, mais je tiens à attirer l'attention sur certains des événements dont elle est le reflet. En 1963, plusieurs États membres du Conseil de l'Europe espéraient négocier leur entrée au Marché commun. Cet espoir a été réduit à néant, l'argument invoqué étant que le Royaume-Uni et, par conséquent, sans doute aussi les pays scandinaves qui négociaient leur adhésion, n'étaient pas capables d'assumer intégralement les obligations de la Communauté, autrement dit n'étaient pas en mesure de respecter toutes les clauses du traité de Rome.

A ce moment-là, on nous a donné à entendre que le gouvernement français avait pour politique d'appliquer strictement le traité de Rome dans sa lettre et dans son esprit et que les autres pays européens désirant utiliser le traité de Rome comme instrument d'une intégration plus poussée devraient attendre. Aujourd'hui, en septembre 1965 — c'est-à-dire deux ans et demi plus tard — le gouvernement français ne manifeste aucun désir de respecter strictement les clauses du traité de Rome. Beaucoup d'entre nous ont parfois espéré que les critiques élevées de temps

à autre par le gouvernement français à l'encontre de la Communauté, à l'encontre de l'évolution du traité de Rome, déboucheraient sur des propositions inédites et constructives qui permettraient à la Communauté d'élargir son champ d'action, d'admettre de nouveaux membres et enfin, d'atteindre son objectif d'unification de l'Europe. La conférence de presse du 9 septembre a rendu un tout autre son. Les dispositions du traité de Rome se sont heurtées à une fin de non recevoir.

Ceux qui gardent leur optimisme voient peut-être là une invite à reprendre les négociations sur le traité de Rome et la fusion des exécutifs peut en fournir le prétexte juridique. Mais aucune proposition en ce sens n'a été formulée. On exprime le vague espoir que l'idée communautaire finira par prévaloir. Ce n'est pas tout à fait un rejet. Mais nous découvrons là un retour à la doctrine des générations précédentes, et non à celle du colonel Harding et du président Wilson après la première guerre mondiale, un « retour à la normale ». Que dis-je, c'est même un saut dans un passé plus reculé, un retour brutal au XIX^e siècle, aux idées du Congrès de Vienne, à la conception selon laquelle l'avenir de l'Europe doit être déterminée par les grandes puissances. Or, prenons-y garde, Monsieur le Président, parmi, ces grandes puissances nous trouverons la Chine communiste.

Il est difficile de suivre cette ligne de pensée et de voir comme elle peut se rattacher au refus opposé en 1963 à l'adhésion de nouveaux membres sous prétexte que ceux-ci ne pouvaient accepter sur tous les points, les clauses du traité de Rome. Le combat que beaucoup d'entre nous ont mené dans les heures sombres de notre histoire, de 1940 à 1945, n'avait pas pour but un retour à la politique du XIX^e siècle et aux rivalités nationalistes. Nous avons lutté pour la liberté et l'autodétermination de nos peuples, toutes idées qui ont trouvé leur expression dans le statut du Conseil de l'Europe et dans le traité de Rome. Allons-nous accepter que ces idées cessent d'animer nos efforts d'unification de l'Europe? Et pendant ce temps, alors que nous nous débattons dans cette situation mouvante, qu'aucune proposition constructive n'est présentée par le seul gouvernement qui exige la révision du traité de Rome, le reste de l'Europe — et j'entends par là non seulement

les Cinq (car il ne m'appartient pas de résoudre leur problème), mais bien toute l'Europe — vit dans l'expectative et l'incertitude. Cette incertitude n'est pas seulement politique. Hommes d'affaires, syndicats, organisations d'employeurs, milieux financiers, et surtout producteurs agricoles et exportateurs attendent de voir comment vont s'organiser les marchés d'Europe et comment se présentera l'économie sur laquelle ils devront fonder leur existence. Ils sont actuellement bien en peine de savoir comment adapter leurs plans d'action pour l'avenir aux conditions politiques créées depuis septembre 1965.

Que peut-on espérer? Peut-on croire que l'initiative de M. Spaak, que nous devrions tous approuver et qui consiste à préconiser la réunion aussi prompte que possible d'une conférence entre les six gouvernements, aboutira à un ajustement du traité? Mais, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quel en est le contexte politique? Une déclaration spectaculaire par laquelle le chef de l'Etat français expose ses objections au traité de Rome et ses objections à tous les aspects ou presque, de la politique européenne que nous avons suivie jusqu'à présent, sans présenter la moindre proposition constructive de rechange. Qu'avons-nous de l'autre côté? Une proposition de M. Spaak et certaines déclarations où tel ou tel gouvernement européen manifeste son désaccord. Il est vrai que l'on s'est trouvé devant des incertitudes politiques. Les élections allemandes viennent tout juste d'avoir lieu. Mais nous autres, pays de la périphérie, nous attendons nécessairement des gouvernements des Cinq qu'ils relèvent le défi et précisent leur attitude.

Je ne crois pas qu'une conférence convoquée uniquement pour examiner la situation actuelle, sans que les gouvernements des partenaires de la France aient d'abord défini avec netteté leur propre politique, ait la moindre chance d'aboutir. Je ne sais pas qu'une conférence internationale ait jamais donné des résultats lorsqu'elle consistait simplement à réunir des gens autour d'une table sans que les positions aient été établies et exposées assez longtemps à l'avance.

A l'heure actuelle, nombre de vos pays, nombre de ceux qui sont représentés à cette réunion jointe, dans cette Assemblée qui,

je suppose, selon la terminologie du général de Gaulle, s'appellerait une figuration de Parlement, tout de même que le Parlement européen est qualifié par lui de figuration de législatif et la Commission européenne de figuration d'exécutif, dans cette conjoncture, dis-je, beaucoup parmi nous attendent que la porte s'ouvre.

Nous acceptons, comme nous l'avons fait en 1961, que ce soit la Communauté des Six qui fraie la voie à l'unité européenne. Mais nous sommes profondément déçus de ce que la Communauté des Six ait été arrêtée par des obstacles qu'on aurait pu prévoir et qui n'étaient certainement pas graves au point de ne pouvoir être surmontés par la négociation.

Il est essentiel pour nous — et nous représentons une part de l'Europe qui n'est pas négligeable — que les Six règlent leurs problèmes, qu'ils trouvent le moyen de faire progresser la Communauté, même au prix d'un changement de forme, et que nous ne soyons pas ballotés d'une situation à l'autre, tantôt jugés incapables en 1963 d'accepter les principes de la Communauté européenne, tantôt informés en 1965 qu'il va falloir créer une autre Communauté, à laquelle seront invitées à se joindre la Grande-Bretagne et l'Espagne, précisément les plus proches voisins du pays qui s'exprime ainsi. Et les autres, que doivent-ils devenir?

Il est grand temps que sur toutes ces questions, et non pas seulement sur la question de nos relations avec l'Est, les six pays d'Europe se fixent une politique, et que cette politique ne soit pas entièrement une politique de repliement sur soi-même comme elle menace de l'être actuellement, mais tienne compte des intérêts du reste de l'Europe, sans qui, les Six ne pourraient finalement demeurer le noyau d'une grande Europe prospère et florissante. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Duncan Sandys.

M. Duncan Sandys. — (*E*) Je me propose, comme M. Feder-spiel, de dire quelques mots de la crise que traverse la Communauté. Il ne m'appartient évidemment pas, étant Anglais, de pro-

poser une solution. La responsabilité en incombe aux Six. Mais j'ai pensé que vous seriez peut-être intéressés par les réactions que cette crise suscite dans mon pays, en Grande-Bretagne.

Dans son discours d'hier, M. Hallstein a fait observer que les pays européens non membres de la Communauté avaient manifesté en l'occurrence beaucoup de sympathie et de compréhension. Tels sont certainement les sentiments que l'on éprouve en Grande-Bretagne. Nous considérons que notre pays fait partie intégrante de l'Europe et nous comptons bien qu'il deviendra un jour membre de la C.E.E. En conséquence, tout ce qui arrive à la Communauté, en bien ou en mal, nous importe au plus haut point.

Notre attitude à l'égard de la C.E.E. n'est pas toujours, je le crains, parfaitement comprise sur le continent. On y croit assez communément que les Britanniques éprouvent une profonde aversion pour les institutions supranationales de la Communauté et qu'ils n'envisageraient de signer le traité de Rome qu'avec les plus grandes réticences.

Certes, la Grande-Bretagne n'a pas été aussi prompt que certains de vos pays à percevoir les limites de la souveraineté nationale. Peut-être est-ce parce que les secousses de l'invasion et de la libération nous ont été épargnées. Mais aujourd'hui, en Grande-Bretagne, la grande majorité estime qu'il faut aller au delà d'une simple abolition des droits de douane. L'Europe doit avoir une politique économique commune et posséder pour cela des institutions communes dotées du pouvoir de prendre et d'appliquer des décisions communes.

Je ne pense pas non plus qu'on comprenne bien, sur le continent, que les Britanniques portent autant d'intérêt aux aspects politiques lointains de l'Union européenne qu'à ses bienfaits commerciaux immédiats. Nous voulons prendre notre part du rétablissement de la position et de l'influence de l'Europe dans le monde.

Il est encore trop tôt pour tenter de définir la forme qu'il conviendrait de donner à notre association politique. Sans doute

faudra-t-il procéder par étapes. Mais il est absolument évident que toute organisation politique nouvelle doit partir de la Communauté économique européenne.

D'aucuns prétendent que rien ne sert de vouloir bâtir quoi que ce soit sur la C.E.E., celle-ci étant appelée à se transformer radicalement dans sa constitution même. Il appartient aux Six d'en décider. Mais je crois bon de souligner que le genre de communauté auquel la Grande-Bretagne a voulu adhérer est celle même qu'envisage le traité de Rome, et non une organisation toute différente.

Il ne faut pas croire que la Grande-Bretagne, en tant que membre en puissance, souhaite voir le caractère supranational de la Communauté s'édulcorer ou ses pouvoirs s'effriter. Quelles qu'aient pu être les opinions du passé, tout ce que nous avons observé ces dernières années et surtout ces derniers mois, confirme la nécessité de mécanismes de décision efficaces.

Je ne pense pas, permettez-moi de le dire, que les Britanniques soient très désireux de se joindre à une association que n'importe quel gouvernement pourrait à tout moment paralyser par l'exercice d'un droit de veto. Nous éprouverions des doutes sérieux sur l'utilité d'une Communauté émasculée qui ne serait autre chose qu'un forum où les gouvernements viendraient discuter et exprimer leurs désaccords et qui serait incapable de prendre des décisions collectives.

Voilà pourquoi je me félicite de tout cœur de la résolution adoptée hier par le Parlement européen. Il ne faut pas que cet élan retombe. Qui n'avance pas recule, et nous sommes donc condamnés à avancer. Le traité de Rome ne peut être mis au frigo-daire. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Hahn.

M. Hahn. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je parlerai d'abord au nom du groupe démocrate-chrétien. C'est pour moi à la fois un honneur et un devoir que de remercier

les rapporteurs, au nom de mes amis politiques, d'avoir fourni dans leurs rapports la matière d'une discussion sur les problèmes politiques les plus actuels. Je voudrais aussi remercier la Commission dont les porte-parole ont présenté tous les aspects de la politique commerciale telle que la voit la Commission de la C.E.E.

Je me permettrai une remarque préliminaire. Les rapports présentés n'ont pas été, comme c'est d'ordinaire le cas, adoptés dans nos institutions, c'est-à-dire dans les commissions compétentes et à l'Assemblée plénière ; j'ai l'impression, au contraire, qu'ils portent la marque très personnelle de leurs auteurs. Le débat parlementaire aura donc, plus que d'habitude, pour signification et pour tâche de déclencher une explication entre nous sur les points de vue et les avis qui y sont contenus.

Malheureusement, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner avec mes amis politiques la position que je vais adopter ici vis-à-vis des diverses questions. C'est donc sans doute essentiellement mon opinion personnelle sur ces questions que je vais exposer. Je vous prie de ne pas m'en tenir rigueur et de considérer mes propos en conséquence.

Voici tout d'abord quelques remarques sur l'introduction du rapport rédigé par notre collègue M. Hagnell, au nom de la commission économique.

Je crois que mes collègues, et surtout ceux de la commission du commerce extérieur du Parlement européen, ont accueilli avec reconnaissance l'avis objectif et les points de vue importants et très précis qui ont été formulés au sujet d'une politique commerciale commune.

M. Hagnell a dit notamment que l'évolution de l'Occident vers la planification entraînait un rapprochement avec l'Est, exclusivement soumis à l'économie planifiée. Je me permets d'interpréter cette constatation comme une question car je suis d'avis qu'objectivement on ne peut pas tirer la conclusion que le rapporteur a tirée. En effet, si l'on devait tirer cette conclusion et la prendre comme point de départ pour la politique commerciale, je crois qu'on en viendrait à adopter une position très dangereuse.

Pourquoi? Eh bien! je crois, en tant que membre de la Commission du commerce extérieur du Parlement européen, chargée de la politique commerciale à l'intérieur de la C.E.E., que lorsque nous parlons de planification, nous employons ce terme pour désigner quelque chose de tout différent et d'un tout autre caractère que les aspects et les principes d'économie planifiée propres aux États du bloc oriental.

Nous devons — et je pense que nous serons probablement tous d'accord dans une large mesure, du moins nous autres chrétiens-démocrates —, qu'il s'agit là d'une condition *sine qua non* pour définir la politique commerciale et la politique en général — partir du principe de la reconnaissance sans réserve de la propriété privée, de la liberté absolue de l'initiative et de la planification des entreprises, de la liberté des investissements, mais aussi, et c'est là un point décisif, de l'acceptation du risque.

Le représentant de la Commission européenne y a fait allusion hier dans son exposé. M. Federspiel a également exprimé cette idée dans un autre contexte. Les bases de notre politique économique sont fondamentalement différentes. Nous voulons pratiquer une économie de marché et de concurrence alors que, de l'autre côté, l'économie d'État règne sans partage.

Si l'on voit ainsi les choses et si l'on part de ce principe, bien des conceptions et bien des exposés qui ont été présentés hier acquièrent une valeur très relative et leur importance pour la politique commerciale pratique en est diminuée.

Je tiens à remercier particulièrement notre collègue M. Hagnell pour avoir demandé de façon claire et nette et sans réserve que les pays occidentaux consentent tous les mêmes conditions de crédit. Il est même allé jusqu'à dire qu'une réglementation devait intervenir sur le plan international. Je lui en suis très reconnaissant. L'idée est également exprimée très clairement dans le rapport de la commission du commerce extérieur du Parlement européen relatif aux relations commerciales avec les États du bloc oriental et je me permets de dire que telle est la conception du Parlement européen. Nous ne devons pas nous

contenter, dès l'abord, de considérer la politique du crédit du point de vue de la politique commerciale. La politique du crédit vis-à-vis des États du bloc oriental et vis-à-vis de Moscou présente des aspects politiques qui ont notamment des répercussions indirectes sur nos efforts politiques et sur l'utilisation que l'Est peut faire de ses moyens dans les pays en voie de développement. Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce problème, encore que ce soit pour moi une considération très importante.

A présent, quelques remarques sur le rapport de notre estimé collègue M. Achenbach. Je donnerai d'abord mon avis sur le rapport écrit, mais surtout, ensuite, sur l'introduction que M. Achenbach a lui-même, et je lui en sais gré, expressément présentée comme une opinion personnelle. Prenant les conclusions du rapport de M. Achenbach, je me réfère au points 5 et 6. M. Achenbach se prononce au point 6 contre la thèse extrême selon laquelle il convient de rejeter tout commerce avec l'Est. Nous sommes d'accord avec lui sur ce point car aujourd'hui cette thèse ne nous paraît plus réaliste et il n'est plus possible de la soutenir.

Mais, à mon avis, la question décisive est de savoir où sont les limites, où se situent les possibilités réelles, quand et où le commerce extérieur devient un fait politique déterminant. Là, je ne suis pas d'accord avec le point 5 des conclusions de M. Achenbach.

Je crois pouvoir constater, avec la grande majorité sinon avec l'ensemble de mes amis du groupe démocrate-chrétien, qu'on ne peut pas considérer la politique commerciale isolément ni la mener isolément. La politique commerciale est un facteur décisif de la politique extérieure et de la politique générale.

M. Achenbach dit dans son rapport, et il le répète dans son introduction, qu'il faut pratiquer le commerce, et par conséquent le commerce extérieur, sans arrière-pensée. Voilà un bien beau souhait. J'ajouterai : s'il était réalisable, car nous nous trouverions dans un monde idéal. Mais je demande : et les autres, à qui nous avons affaire, les représentants des États du bloc oriental, pratiquent-ils leur commerce extérieur sans arrière-pensée ?

Hier, un de nos collègues, donnant son avis sur les rapports, a déclaré qu'en fin de compte la politique commerciale n'était pas un instrument de puissance. Cela aussi, ce serait beau si c'était vrai. Mais nous sommes bien obligés de constater, en maintes occasions, que la politique commerciale est justement utilisée et exploitée comme instrument de puissance par les États communistes, et sans aucun scrupule. Tant qu'il en sera ainsi, Mesdames et Messieurs, on ne peut pas nous demander de ne pas voir, nous aussi, un instrument de la politique de puissance dans la politique commerciale. Personnellement, je pense que nous devons admettre ce point de vue très réaliste et en faire la base de notre politique.

M. Achenbach a demandé et souhaité, en quoi je suis largement d'accord avec lui, qu'on se consacre davantage au commerce avec les États du bloc oriental. Les questions pratiques néanmoins se poseront immédiatement aux spécialistes de la politique commerciale dans les parlements nationaux quand il s'agira de conclure des traités et de fixer des contingents. Certains États du bloc oriental, et surtout quelques-uns auxquels nous portons beaucoup d'intérêt et avec lesquels nous devrions vraiment accroître nos échanges dans la mesure du possible — la Roumanie, la Bulgarie, la Yougoslavie, la Hongrie — ont par exemple exprimé avec force, depuis quelque temps, le désir d'augmenter leurs contingents de vin. J'engage M. Achenbach et ses amis du secteur agricole à conférer au Bundestag, avec leur groupe, pour savoir dans quelle mesure ils sont prêts à donner suite à ces conceptions. Telles sont les difficultés pratiques que nous rencontrons, nous autres spécialistes de la politique commerciale. Comme on l'a fait remarquer hier à plusieurs reprises aux représentants de la Commission européenne, et aussi au cours des débats, c'est justement parce que les produits agricoles constituent une partie considérable des exportations du bloc oriental qu'il s'ensuit pour nous des difficultés particulières, d'abord en raison de l'organisation de nos marchés, et ensuite en raison des conditions spéciales qui règnent dans ces pays.

J'en viens maintenant à ma deuxième prise de position, qui est personnelle et que je ne peux pas énoncer au nom de mon

groupe. M. Achenbach a déclaré à titre personnel, et je tiens à l'en féliciter, car le rapport n'en laisse percer qu'un écho lointain, que la paix devait enfin être conclue avec les Etats du bloc oriental, avec la Russie. Il a lancé à tous un appel chaleureux et presque passionné pour que quelque chose soit fait. Mesdames et Messieurs, qui d'entre nous, quel homme ne souhaite ardemment cette grande paix, cette paix définitive? Soyez compréhensifs et ne m'en veuillez pas d'exprimer moi aussi avec passion mon opinion sur ce sujet : elle traduit ma conviction profonde. J'essaierai de le faire avec retenue. En abordant ce problème, nous devons nous rendre bien compte que, tous tant que nous sommes, nous ne pouvons accepter qu'une paix dans la liberté et la sécurité. (*Applaudissements*)

C'est ensuite que nos conceptions divergent. Quant au but lointain, quant au désir d'une paix définitive, d'une paix formelle et juridique, je suis d'accord avec M. Achenbach. Mais je considère comme dangereux de raisonner comme on l'a fait ici. Il faut toujours avoir présent à l'esprit que si d'une manière ou d'une autre on s'ape, on affaiblit ou si on dissout même la communauté occidentale, c'est-à-dire atlantique, et l'O.T.A.N., c'en est fait des conditions préalables à la paix et à notre sécurité. (*Applaudissements*)

Nous ne devons pas dissocier la politique commerciale, et c'est d'elle qu'il s'agit ici, de la politique extérieure et de défense ni par conséquent la mener isolément dans le vide pour employer une expression un peu sévère, mais qu'on me pardonnera. Voilà qui, à mon sens, doit être bien clair pour nous autres techniciens de la politique commerciale, car c'est bien elle qui est la base de notre discussion. Nous ne devons pas nous borner à voir les faits purement économiques et les seules questions de politique économique.

Il est absolument indispensable — en tant que député allemand au Parlement européen je conjure M. Achenbach et mes collègues allemands de le reconnaître, mais je reviendrai encore sur le sujet — que les négociations sur un traité de paix aient

exclusivement pour base le traité de Potsdam, c'est-à-dire le statut des quatre puissances, car on ne pourra pas résoudre autrement, à la satisfaction du monde occidental, les problèmes qui concernent les Allemands et qui les touchent douloureusement. Voilà pour la partie personnelle de l'exposé de M. Achenbach.

J'en viens maintenant au rapport de M. Nessler. J'ai dû faire effort sur moi-même pour dire ce que je vais dire maintenant, car c'est un avis très personnel et je vous demande de comprendre que je parlerai en tant que député allemand au Parlement européen et en tant que membre du groupe du Bundestag qui assume le gouvernement depuis 1949. Je voudrais le faire avec tous les égards que permet la forte opposition des conceptions.

1° L'exposé des problèmes pratiques posés par les échanges Est-Ouest a pour base, dans le rapport de M. Nessler, l'idée d'une européanisation de la question allemande et le rapporteur prend largement comme point de départ la séparation de l'Allemagne. Il place pratiquement sur un pied d'égalité la zone soviétique d'occupation et les États du bloc oriental. Ses allusions aux mobiles de l'attitude observée par le gouvernement fédéral sur la question des échanges interzones sont contrebalancées ou par des déclarations de la zone soviétique. Manifestement, il n'y a donc pas convergence entre notre conception de l'Allemagne et celle du rapporteur. Vous comprendrez que nous devons prendre position sur ce point.

2° Le rapport n'expose, hélas! pas clairement les différences essentielles entre la zone soviétique et les États du bloc oriental. Par exemple, on ne trouve aucune allusion à l'unité politique et historique de la nation allemande. La zone soviétique n'est pas un État au sens admis dans le droit international. Malheureusement, on n'y trouve non plus aucune allusion à la responsabilité des quatre puissances pour le rétablissement de l'unité allemande. Quant au traité de Potsdam, j'en ai déjà parlé. La responsabilité des quatre puissances est la position juridique déterminante en vue de la réunification. On comprendra, je pense, que je m'exprime avec cette netteté.

3° Le rapport n'explique pas suffisamment que le commerce de la zone est un commerce intérieur de l'Allemagne. Ces échanges ne s'élèvent actuellement qu'à environ 5 % de ce qu'on pourrait attendre des échanges intérieurs d'une Allemagne réunifiée, entre le territoire de l'actuelle zone soviétique et celui de l'actuelle république fédérale d'Allemagne.

4° Le rapport ne signale nullement que la politisation totale du commerce par l'Est contraint également l'Ouest à envisager sur le plan économique des mesures de rétorsion contre l'action politique de l'Est.

Ainsi, à notre avis, on devrait éviter que les États occidentaux, en intensifiant leurs relations commerciales avec la zone soviétique, aident — sans même l'avoir voulu, j'en suis sûr — le régime de Pankow à se rendre indépendant des échanges interzones. Voilà ce que je tiens à poser en principe. Or, nous devons examiner les expressions employées dans le rapport, qui est bien un document officiel, un document de la présente assemblée, Monsieur le Président. Le gouvernement fédéral et l'Occident seraient ainsi privés d'un levier politique efficace pour éviter les crises de Berlin que peut provoquer toute entrave aux communications avec Berlin.

5° Le développement de la page 17 donne l'impression que la république fédérale d'Allemagne a entraîné ses partenaires de l'O.T.A.N. à pratiquer une politique d'embargo à l'égard du bloc oriental. Le gouvernement fédéral s'efforce, il est vrai, de respecter soigneusement les dispositions relatives à la liste des marchandises stratégiques sur lesquelles l'embargo est mis. Toutefois, si l'Allemagne fédérale est au nombre des États qui se sont engagés à respecter la liste des embargos, elle s'est prononcée pour l'atténuation de certaines mesures d'embargo. Si le rapporteur a voulu faire allusion à l'embargo mis sur les tubes, et cette allusion éclaire, je crois, l'actualité, il convient de remarquer que l'initiative en revient, comme on sait, aux Américains et non aux Allemands.

6° Les développements sur les échanges interzones doivent aussi être corrigés dans la mesure où il n'existe pas de clause

particulière sur Berlin dans le traité des échanges interzones, puisque ce traité s'applique aux territoires où ont cours le mark oriental et le mark occidental, par conséquent, automatiquement à Berlin. C'est ce qui explique cette formule et cette définition de « zones monétaires du mark oriental et du mark occidental ».

7° Aux pages 12 et 13, le rapport fait allusion à des forces, sans doute essentiellement mais non pas exclusivement des groupes de réfugiés, qui se manifestent en Allemagne et dont l'attitude politique générerait l'instauration d'un climat favorable aux échanges Est-Ouest. Il est fâcheux que ces allusions favorisent une représentation stéréotypée des bons et des mauvais Allemands.

A ce sujet, Monsieur le Président, permettez-moi de me référer aux récentes élections au Bundestag. Elles ont encore démontré avec plus de force et de clarté qu'auparavant que ces clichés sont tout simplement dénués de fondement. Plus que quiconque, les partis représentés au Bundestag, et nous sommes tous d'accord sur ce point, se réjouissent que les élections qui ont eu lieu la semaine dernière dans la République fédérale aient clairement montré quelle est la position politique des Allemands vis-à-vis de ce problème.

Je vais arrêter là mes observations objectives sur ce rapport. Monsieur le Président, je suppose qu'avec l'autorisation de l'assemblée je peux encore constater en conclusion qu'un tel rapport ne saurait avoir pour objet de définir, fût-ce indirectement, une prise de position sur l'établissement de relations diplomatiques entre les pays membres de la C.E.E. ou du Conseil de l'Europe et la zone soviétique d'occupation. Or, bien que ce ne soit pas dit expressément, on pourrait penser que c'est l'effet visé par le rapporteur.

Mesdames et Messieurs, j'ai maintenant donné mon avis. Je vous demande d'être indulgents pour le ton quelque peu passionné de mon exposé et d'accueillir avec compréhension ces quelques

conceptions marquées et définies par notre inquiétude politique et notre attitude politique. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à Sir Geoffrey de Freitas.

Sir Geoffrey de Freitas. — (*E*) M. le Président, le présent débat porte sur les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest, mais M. Federspiel avait naturellement raison : nous ne pouvons ignorer les récents événements politiques au sein des Six. M. Duncan Sandys, membre du parti conservateur britannique, nous a dit que l'on comprenait fort bien, en Grande-Bretagne, les récents problèmes des Six. En tant que membre du parti travailliste britannique, je peux vous assurer, moi aussi, de notre sympathie et de notre compréhension. J'appartiens au plus grand des pays de l'A.E.L.E. et à ce titre on m'a demandé plus d'une fois mon opinion, au cours des deux dernières journées sur la ligne de conduite que les pays de l'A.E.L.E. devraient adopter. J'ai répondu et je le répète ici, que nous ne devrions en aucune manière essayer d'exploiter à notre avantage les difficultés actuelles des Six, et qu'en particulier, nous ne devrions pas essayer de diluer l'esprit de la Communauté.

Je suis reconnaissant aux rapporteurs qui ont préparé les éléments de base de ce débat sur les échanges commerciaux Est-Ouest : MM. Achenbach, Hagnell et Nessler. Il est bien connu que notre niveau de vie, en Grande-Bretagne, dépend de notre commerce extérieur et il est donc très important, dans notre propre intérêt, de développer nos échanges avec les pays d'Europe orientale. Nous leur achetons des matières premières et des denrées alimentaires et nous leur vendons des produits manufacturés, en particulier des biens d'équipement. Nous pensons, bien entendu, qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des pays occidentaux d'avoir plus de contacts avec les pays communistes et que si nous développons nos échanges avec eux, ces contacts se multiplieront.

Nos échanges commerciaux s'effectuent avant tout dans le cadre d'une série d'accords bilatéraux. Ce n'est pas nous qui le

voulons, mais nous devons organiser nos échanges avec les pays d'Europe orientale conformément à leur désir.

Il me faut ici faire quelques brèves observations sur les pages 28 et 29 du rapport de M. Nessler. Nous cherchons à développer nos échanges commerciaux avec l'Europe orientale et nous sommes partisans d'accords multilatéraux. Or, le rapport donne une impression différente. Ce sont bien les pays d'Europe orientale qui ont manifesté leur préférence, jusqu'à présent, pour les relations commerciales bilatérales.

Je signalerai, en passant, deux autres points des pages 28 et 29 du rapport qui appellent quelques remarques de ma part. Premièrement, nous n'avons pas, au Royaume-Uni, des idées tellement strictes que nous prétendions — je cite — que « toute livre sterling gagnée par les pays de l'Est devrait servir à des achats en Grande-Bretagne ». Notre attitude n'est pas rigide à ce point. Mais il nous paraît cependant raisonnable que les pays d'Europe orientale intéressés essaient de dépenser en Grande-Bretagne les livres sterling supplémentaires que leur rapporterait la libéralisation de leurs échanges avec la Grande-Bretagne. Deuxièmement, il convient de noter que la Bulgarie figure maintenant au nombre des pays qui ont accepté la proposition de libéralisation faite par la Grande-Bretagne.

Nos échanges avec les pays communistes ont doublé au cours des six dernières années, mais ils continuent à représenter un très faible pourcentage de l'ensemble de notre commerce extérieur. Nos exportations à destination de ces pays représentent moins de 3 % du total de nos exportations. On notera, à titre de comparaison, que le pourcentage de nos exportations à destination de la Suède atteint à lui seul 4,5 %. M. Federspiel a mentionné l'équilibre des échanges entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Nos préoccupations ne semblent pas être exactement les mêmes que les siennes, car nos importations en provenance des pays communistes représentent environ le double en valeur de nos exportations à destination de ces pays.

Quelles sont les perspectives en ce qui concerne le développement des échanges avec les pays communistes? Aussi loin que

nous pouvons le prévoir dans l'avenir, les quantités de matières premières et de produits alimentaires que nous pourrions importer de ces pays ne dépasseront pas certaines limites et je ne vois pas comment ils pourraient soutenir avant très longtemps la concurrence avec nous ou avec tout autre pays occidental, pour les biens de consommation. La présentation et la qualité de ces produits sont très médiocres, comparées aux normes occidentales.

Mes électeurs de la ville de Kettering, en Angleterre, fabriquent des chaussures qui sont vendues sur le marché italien et dans les magasins de ma circonscription je puis acheter des chaussures fabriquées en Italie. L'industrie britannique et l'industrie italienne fabriquent toutes les deux des articles d'excellente qualité qui donnent lieu à une vive concurrence. Des chaussures italiennes sont exportées en Grande-Bretagne, des chaussures britanniques sont exportées en Italie et le consommateur y trouve son avantage : il a le choix. Même si les pays d'Europe orientale avaient suffisamment de devises pour acheter les chaussures que l'on fabrique dans ma circonscription, aucun d'entre eux ne serait en mesure de fabriquer des chaussures capables de soutenir la concurrence, sur le marché britannique, non seulement avec les chaussures britanniques, mais également avec les chaussures italiennes, par exemple.

M. Hahn a mentionné les difficultés dues à la différence entre l'économie de marché que nous pratiquons en Occident et les méthodes pratiquées en Europe orientale. Un des faits les plus intéressants à cet égard est le changement qui intervient dans l'organisation industrielle de ces pays. Le trait le plus saillant de ces transformations est qu'ils adoptent de plus en plus une économie de marché. Cela facilitera les échanges des occidentaux avec ces pays. N'oublions pas que l'Union soviétique d'aujourd'hui prête de plus en plus l'oreille au professeur Liebermann qui s'est fait discrètement l'apôtre d'une économie mixte. Le vocabulaire qu'emprunte le professeur a beau être teinté de marxisme, ce qu'il prêche en fait, c'est une forme modifiée de la notion de profit et la nécessité d'une concurrence accrue. Sous de telles influences, il est probable que l'Union soviétique et l'Europe

orientale d'une manière générale, offriront un terrain plus facile et plus propice aux échanges.

Lorsque je me suis rendu à la Foire de Leipzig, il y a dix ans, mon gouvernement m'a regardé d'un œil sévère. Tout cela a changé, bien sûr : les soupçons ont diminué, les échanges se sont développés, les contacts sont devenus beaucoup plus nombreux. Nous fondons de grands espoirs sur la Foire de Poznan et sur d'autres manifestations de ce genre. Au cours des six dernières années, en particulier, nos échanges commerciaux, aussi bien les exportations que les importations, ont doublé, mais ils représentent encore une faible fraction de notre commerce extérieur.

Que nous réserve l'avenir ? Il est tentant de se dire que lorsque le niveau de vie des populations des pays d'Europe orientale augmentera, d'importants débouchés s'ouvriront à nos biens de consommation. Je reprends l'exemple de l'industrie de la chaussure dans laquelle mes électeurs gagnent leur vie.

On raconte, dans ma circonscription, que lorsqu'un nouveau vendeur est engagé dans l'industrie de la chaussure, on le met à l'épreuve dans un des pays en voie de développement d'Afrique et on attend son premier télégramme : Si le télégramme dit : « Tout le monde se promène les pieds nus, aucun débouché possible », on congédie le vendeur. S'il dit, au contraire : « Tout le monde se promène les pieds nus. Excellentes perspectives de vente », on lui donne de l'avancement. En fait, on voit difficilement comment les pays d'Europe orientale dont nous parlons pourraient s'offrir nos biens de consommation, même si leurs politiques économiques leur permettaient de les importer en grande quantité.

Il est, cependant, un domaine auquel nous pourrions accorder une plus grande attention, à savoir la possibilité, pour les industriels occidentaux, de sous-traiter avec des pays de l'Est. Les arrangements de cet ordre pourraient être considérablement développés aux cours des prochaines années, surtout dans les pays comme la Grande-Bretagne qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie. Je dois savoir que des entreprises

allemandes ont passé de tels contrats avec l'industrie polonaise et qu'une société italienne au moins a conclu le même genre d'arrangement avec la Yougoslavie. Je conçois fort bien une extension de cette pratique.

Par l'intermédiaire de son organisation officielle chargée du commerce extérieur, le pays d'Europe orientale s'engagerait à livrer à des entreprises occidentales pendant une période déterminée, certains produits à un prix fixé. Le pays occidental, tout comme le pays oriental, en tirerait avantage. Le premier bénéficierait ainsi d'une source garantie d'approvisionnement. Le second aurait des débouchés pour ses exportations et — ce qui est très important dans le cas de la Pologne — sa main-d'œuvre serait occupée sur place. Ce système permettrait aussi aux pays de l'Est de bénéficier de l'expérience industrielle de l'Occident.

Je n'ai mentionné jusqu'à présent qu'en passant les conséquences politiques générales d'un accroissement des échanges avec l'Est. Nous savons tous que plus les contacts seront nombreux, plus les pays de l'Est auront le sentiment de faire partie de la grande famille européenne. Nous savons que depuis la mort de Staline, les habitants de l'Europe orientale connaissent une plus grande sécurité et que leurs conditions de vie se sont améliorées ; la doctrine n'est plus aussi rigide et la liberté personnelle est plus grande, surtout la liberté d'expression. Nous pouvons contribuer, du côté occidental, à faciliter cette évolution.

Mais nous sommes devant un dilemme, il faut le reconnaître : comment pouvons-nous exercer une influence réelle sans, par là même, renforcer politiquement les régimes communistes ? Tout contact amical avec un gouvernement communiste semble, en quelque sorte, indiquer qu'on le reconnaît et peut-être même qu'on l'approuve. Cela ne doit cependant pas nous dissuader d'entretenir des contacts amicaux. Ce qu'il ne faut faire en aucun cas c'est de passer sous silence une violation des droits de l'homme. Nous ne pouvons transiger à ce point. Si nous croyons, par exemple, que certaines minorités d'Union soviétique sont opprimées — qu'il s'agisse des Roumains en Bessarabie ou des

habitants de telle autre région — nous n'avons pas le droit de nous taire. Il faut que nous le disions à haute voix.

Ce n'est pas le moment de traiter en détail de l'expansion de nos relations culturelles avec l'Est, mais nous devrions en débattre régulièrement, tout comme nous devrions le faire pour les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest. Le Conseil de l'Europe existe parce que nous reconnaissons que l'Europe se compose de plus de six pays. De même, je voudrais que nous n'oublions jamais que l'Europe se compose aussi de plus de dix-huit pays. Elle est bien plus vaste que cela. (*Applaudissements*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs j'avais annoncé, au début de la séance, que la liste des orateurs serait close à 11 heures.

Il est 11 heures 10; je déclare donc close la liste des orateurs.

La parole est à M. Radoux.

M. Radoux. — Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est la première fois que j'interviens en tant que membre de l'Assemblée consultative.

Monsieur le Président, mes observations porteront d'abord sur les rapports entre l'Est et l'Ouest, rapports qui, du point de vue politique ont été traités avec beaucoup de sérieux, comme nous devons nous y attendre, par M. Achenbach, et du point de vue économique, avec beaucoup de compétence par M. Hagnell.

J'estime que les deux points de vue doivent se rejoindre. En effet, une première constatation s'impose : si à la fois le Parlement européen et le Conseil de l'Europe mettent à leur ordre du jour l'étude des relations commerciales entre l'Est et l'Ouest, cette concordance signifie à l'évidence qu'on accorde beaucoup d'importance, de crédit à ces relations et que, par conséquent, l'aspect économique aussi bien que l'aspect politique de ces relations sont en jeu.

En ce qui concerne l'aspect économique de ces relations, je vais, Monsieur le Président, rappeler ce que M. Hagnell a dit des crédits à accorder aux pays de l'Est par ceux de l'Ouest. Comme lui, je crois que les conventions de l'Union de Berne, dont les dispositions ont, d'ailleurs, été transgressées par plusieurs pays, sont dépassées et qu'il faudrait établir de nouveaux accords, pour mettre fin à la surenchère entre les pays de l'Europe de l'Ouest et aussi pour harmoniser les politiques de crédits.

Cette harmonisation s'impose parce que la structure du commerce se modifie. Les exportations vers les pays de l'Est portent de plus en plus sur des biens d'équipement lourds, sur ce que l'on appelle communément les usines « clé sous porte » et cette forme d'échanges justifie, par sa nature même, l'octroi de crédits de plus longue durée. Sur ce point je suis donc nettement en faveur de l'allongement des termes de crédits.

Je suis également d'accord avec M. Hagnell lorsqu'il déclare que les pays de la C.E.E. et ceux de l'A.E.L.E. devraient s'entendre et coordonner leur politique vis-à-vis des pays de l'Est.

La meilleure contribution que les Six pourraient apporter à cette œuvre consisterait à persévérer dans la voie qu'a préconisée avec beaucoup de compétence M. Achenbach, c'est-à-dire dans la réalisation d'une politique commerciale commune des Six.

J'y insiste car comme vient de le dire excellemment Sir Geoffrey de Freitas, l'Europe n'est pas seulement l'Europe des Six, elle est l'Europe des Six et des Sept. Nous avons donc tous intérêt à trouver ensemble les voies et les moyens d'une meilleure organisation de l'Ouest dans son commerce avec l'Est.

Troisième et dernière observation du point de vue économique : nous devrions essayer de modifier nos relations entre l'Est et l'Ouest et ne plus seulement limiter ce commerce à une sorte de troc. Nous ne sommes plus au Moyen Age; les pays s'industrialisent. Cela est vrai certainement pour l'Ouest, mais ce

l'est également pour l'Est. Je songe à ce propos à des pays comme la Pologne et la Tchécoslovaquie; d'autres vont certainement suivre.

Par conséquent, nous devrions chercher à faire progresser nos relations commerciales en nous efforçant de diminuer à l'Ouest les restrictions quantitatives qui limitent les importations en provenance de l'Est. L'Est en contre partie devrait s'efforcer de ne pas perturber les prix sur les marchés intérieurs des pays de l'Europe occidentale. On pourrait y parvenir en usant de consultations que, personnellement, je préférerais multilatérales plutôt que bilatérales entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

Je préconise donc un système de consultations multilatérales entre, d'une part, l'ensemble de l'Europe de l'Ouest et d'autre part l'ensemble des pays de l'Est.

J'en arrive maintenant, Monsieur le Président — parce que notre temps est limité — à ce que j'appellerai l'aspect politique de l'exposé de M. Achenbach.

Il est certain, qu'on le veuille ou non, que lorsqu'on parle des rapports commerciaux ou culturels entre les pays de l'Est et les pays de l'Ouest, la question sous-jacente est bien entendu une question avant tout politique; il est certain que l'évolution dans les pays de l'Est est très nette. J'ai rappelé à une réunion du Parlement européen, au mois de juin dernier, les évolutions qu'on avait pu constater dans l'appréciation que les pays à économie communiste se faisaient de ce qui se passait, par exemple, dans l'Europe des Six. J'ai rappelé aussi les réunions de l'institut des relations mondiales de Moscou et surtout les dispositions prises à la réunion des dix-huit communistes à Prague, lorsque le fait du Marché commun a *de facto* été reconnu et lorsque l'Est se déclare prêt à reconnaître malgré la différence des économies, l'intérêt de ce qui se passe à l'Ouest et les changements très importants qui ont caractérisé nos économies depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Ce que je désire souligner c'est que si nous sommes tous, au sein de l'Assemblée consultative comme du Parlement européen,

certainement d'accord sur le principe de ce que l'on appelle la coexistence pacifique, ce sur quoi l'on peut diverger d'opinion c'est sur la façon de la concevoir; c'est peut-être quant aux méthodes que nos conceptions s'écartent.

Personnellement, je suis partisan de la coexistence pacifique, mais hostile à la coexistence passive; je me déclare donc en faveur de la coexistence active. J'estime qu'il faut enfoncer des coins partout où cela est possible pour établir des relations entre les pays de l'Est et les pays de l'Ouest et par conséquent saisir toute possibilité de relations qui s'ouvre dans le domaine culturel.

C'est aussi le cas aujourd'hui pour les relations commerciales. Il faut reconnaître que des possibilités existent et les saisir; nous ne devons pas nous contenter de dire qu'en principe nous sommes pour la coexistence, nous devons encore démontrer par les faits que nous travaillons pour elle. Mais bien entendu, pour traduire la coexistence dans les faits, il faut être deux, et nous ne pouvons parler qu'au nom des pays de l'Ouest. Il faut donc naturellement que le même sentiment et le même désir animent les pays de l'Est.

Je me résume : A la fois dans les affaires commerciales et dans les affaires culturelles, j'estime qu'aujourd'hui mieux qu'il y a cinq ans et certainement beaucoup mieux qu'il y a dix ans, des possibilités de relations existent. Je voudrais rappeler à M. Hagnell, qui a parlé des pays à économie d'Etat, que le fait que les questions commerciales sont traitées à l'Est, non pas par des industriels, comme chez nous, mais par ce qu'il a appelé des bureaux, offre peut-être à l'heure actuelle une heureuse perspective parce qu'ainsi à l'Est toute l'économie et tout le commerce sont subordonnés à une idée politique, ce qui n'est pas le cas à l'Ouest. Par conséquent, si un changement dans l'attitude politique apparaît à l'Est, il faut s'en saisir parce que très certainement, le domaine économique étant subordonné au politique, des possibilités nouvelles s'offrent à nous dans le domaine économique lorsque la politique change.

Monsieur le Président, j'ai terminé mes observations sur les relations entre l'Est et l'Ouest, mais je ne voudrais pas me rasseoir

sans dire quelques mots des excellents discours que nous venons d'entendre, sur la situation de l'Europe des Six, de M. Duncan Sandys et de mon ami politique Sir Geoffroy de Freitas.

Dans son discours d'hier, M. Hallstein nous a dit les raisons pour lesquelles il ne lui était pas possible de nous faire l'exposé qu'on aurait pu attendre de lui dans un tel débat. M. Hallstein a eu raison de souligner que, non seulement dans l'Europe des Six, mais en dehors d'elle, c'est avec infiniment de tristesse et très certainement, j'en suis convaincu, avec une certaine inquiétude, que l'on a constaté ce qui se passe actuellement dans le Marché commun.

Comme parlementaire et aussi comme démocrate, je peux rassurer le président de la Commission : la majorité des Parlements de nos six pays reste favorable à la Communauté économique européenne et même elle se trouve, comme l'a marqué le Parlement européen dans sa résolution d'hier, derrière la Commission. Dans leur majorité, les Parlements des Six, restent convaincus que c'est seulement par la voie communautaire que nous pourrons résoudre les problèmes qui sont posés devant nous.

J'espère que très rapidement M. Hallstein sera en mesure, avec la Commission, de revenir, soit devant le Parlement européen, soit devant cette assemblée, pour dire que le char est désem-bourbé et que nous repartons de l'avant.

J'ai beaucoup apprécié, je viens de le dire, les termes qui ont été employés par nos deux collègues britanniques, surtout lorsque M. Sandys nous a dit que ce n'est pas seulement pour des intérêts matériels à court terme que la Grande-Bretagne est intéressée par l'entreprise des Six, mais aussi pour des intérêts à long terme, c'est-à-dire pour les perspectives politiques à long terme qui sont, rappelons-le, l'objectif final que recouvrent les traités de Rome.

Nous ne dirons jamais assez que l'entreprise économique est un des moyens, mais que le but de toute l'entreprise européenne est un but politique. Dans ce débat entre l'Est et l'Ouest,

la plus grande contribution que l'Europe des Six puisse apporter à une amélioration de leurs relations consiste précisément à persévérer dans la voie communautaire et à faire en sorte qu'il y ait déjà en Europe occidentale un noyau qui soit plus uni que l'autre. Nous devons espérer aussi — je le dis avec force — que le plus rapidement possible aussi ce noyau soit élargi.

J'ai remarqué aussi, dans les deux discours de mes collègues britanniques, un deuxième point qui me paraît essentiel, c'est la question du veto. Il s'agirait de la liberté pour chacun de nos pays — permettez-moi ce terme un peu trivial — de retirer ses billes chaque fois qu'il en a envie parce qu'une mesure lésant ses intérêts prétendus essentiels aurait été prise.

Dans certains accords militaires que certains de nos pays ont conclus après la guerre ou récemment figure une clause que l'on appelle la clause des intérêts supérieurs de la nation. Nos amis britanniques sont des familiers de cette clause. En effet, je crois qu'elle fait l'objet de l'article 6 du traité de Nassau entre les Britanniques et les Américains.

Mes chers collègues, nous ne devons pas être effrayés de ce que, dans les accords militaires en matière nucléaire, certains Etats déclarent qu'ils sont prêts à signer un traité mais qu'ils désirent se réserver en toute liberté l'emploi de leur force nucléaire si l'intérêt supérieur de leur nation l'exige. A l'ère atomique, nous ne devons pas être effrayés par cette clause, car je suis entièrement convaincu que l'intérêt supérieur de la France ou celui de la Grande-Bretagne, s'il y avait un danger, serait aussi l'intérêt supérieur du Benelux et celui de la République fédérale. Je n'éprouve donc aucune espèce de crainte à voir cette clause insérée dans les traités militaires.

Mais tout autre chose serait de voir resurgir les questions du veto dans les affaires économiques ou politiques. Mes chers collègues, surtout comme représentant d'un petit pays, je veux dire que tous nos espoirs, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, ont été mis dans le système des votes pondérés, en

opposition au système du veto qui nous a conduits, avant cette deuxième guerre mondiale, là où nous sommes arrivés.

Le système du veto est condamné par l'entreprise communautaire et j'ai été particulièrement heureux d'entendre un éminent représentant de la Grande-Bretagne dire qu'à son avis nous ne devons plus revenir au veto et qu'il faut persévérer, au contraire, dans la voie communautaire.

Malgré ce qui existe, malgré la situation au sein des Six qui préoccupe à juste titre l'ensemble de l'Europe, il faut être et rester optimistes. Si nous n'étions pas optimistes, nous ne serions pas convaincants. Or, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous devons être convaincants si nous voulons réussir dans l'entreprise communautaire.

Déjà, quelque part dans un traité, je crois, l'Abbé de Saint-Pierre prévoyait la possibilité d'exercer collectivement les souverainetés. Or, nous pouvons les exercer collectivement; les entreprises communautaires ne vont pas à l'encontre des intérêts de chacun d'entre nous mais, au contraire, elles donnent à chacun d'entre nous plus de possibilités et plus de moyens.

Restons donc optimistes. Nous devons réussir parce que, Monsieur le Président, mes chers collègues, réussir, c'est pour l'Ouest le sens de l'Histoire. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à Lord Winterbottom.

Lord Winterbottom. — (*E*) J'espère que vous ne me jugerez pas présomptueux, Monsieur le Président, si dès le deuxième jour de ma présence parmi vous, je me permets de prendre la parole devant l'Assemblée. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour dire combien je suis heureux de me trouver dans cette enceinte.

Si je m'enhardis à prendre la parole aujourd'hui, c'est que le sujet de discussion que vous avez choisi est un sujet qui m'a concerné personnellement au cours des quatre ou cinq

dernières années. C'est, en effet, directement et non par le truchement des colonnes de tableaux statistiques que j'ai ressenti l'incidence des échanges Est-Ouest.

Je pense que nos rapporteurs ont bien fait de placer dans un cadre politique notre débat sur ces échanges car c'est précisément cet aspect politique qui rend le problème si fascinant et si important. Après avoir essayé d'édifier un mur infranchissable autour de son système de satellites, la Russie a tenté d'interdire l'entrée aux idées dangereuses susceptibles de venir de l'Ouest et ce n'est que grâce au développement et à la croissance de ces échanges que nous sommes en mesure de pénétrer dans cette société et d'engager un dialogue avec ses divers membres. Je pense que ce dialogue est très important, car il nous permet de les influencer.

Je dirai tout de suite qu'il est faux, à mon sens, de considérer cette zone comme un bloc monolithique qu'elle n'est certainement pas. On y distingue un certain nombre de nations qui luttent pour retrouver leur personnalité. C'est effectivement par la voie des échanges qu'il nous faut tenter d'influencer cette évolution et cette croissance. Dans ce dialogue, nous ne devons pas nécessairement tenter d'imposer nos idées à ces pays : ce qui importe, c'est de leur donner la possibilité d'exposer les leurs car c'est ainsi qu'il y aura croissance.

Mon collègue, Sir Geoffroy de Freitas, a signalé à juste titre que les méthodes commerciales auxquelles nous avons eu recours au Royaume-Uni ne sont pas rigoureusement bilatérales. Et si elle ne le sont pas, c'est en partie pour d'excellentes raisons politiques. Nos échanges s'effectuent en fait pour une large part en vertu d'une licence générale automatique, ce qui signifie que l'acheteur britannique est libre d'acheter tout ce dont il a besoin, sans se heurter aux entraves du contingentement. Il en résulte que bon nombre de pays d'Europe de l'Est accusent un excédent très favorable dans leurs échanges avec le Royaume-Uni.

La Pologne constitue un exemple en la matière, elle qui, grâce à sa balance commerciale favorable, peut définir et orienter beaucoup plus librement sa politique économique propre. Quoi-

que la balance, peu favorable, de nos échanges avec ces pays d'Europe de l'Est nous désavantage et nous gêne souvent sur le plan économique, cette libéralisation n'en constitue pas moins une caractéristique très importante que nous avons conservée et que nous avons l'intention d'accentuer. Tel est en fait le fondement politique de la doctrine de libéralisation de la Grande-Bretagne et nul ne saurait nier que la liberté d'action en politique commerciale entraîne aussi la liberté d'action en politique générale.

L'évolution la plus intéressante que nous ayons constatée récemment en Europe de l'Est a eu pour théâtre la Roumanie; et, si de tous les pays de l'Europe de l'Est c'est la Roumanie qui jouit de la liberté la plus grande, c'est pour la simple raison qu'elle a les mains libres dans le domaine économique. Elle dispose d'un excédent exportable de denrées alimentaires, de pétrole et de produits pétroliers, ainsi que d'une ouverture sur la mer. Elle ne peut pas être « enfermée ». A la suite de cette liberté de manœuvre dans le domaine économique, nous constatons maintenant qu'une plus grande liberté est octroyée aux intellectuels et aux penseurs de ce pays. La liberté de pensée a été accordée au peuple roumain et il n'aurait pu en être ainsi si la Roumanie n'avait pas tout d'abord obtenu la liberté commerciale. Bien entendu, cette évolution particulière n'a nullement plu aux Russes. Ils ne veulent pas voir se défaire le système qu'ils ont créé et comme toute tentative pour maintenir ce système par la force des armes s'est révélée pour le moins absurde du point de vue politique, la Russie a entrepris de créer un marché commun doté d'institutions communes pour essayer de limiter la liberté d'action des membres de la communauté est-européenne.

Je fais allusion au Comecon. Dans l'esprit des Russes, il s'agissait d'opposer de nouveaux obstacles à la liberté de pensée et de mouvement et d'empêcher les divers Etats de faire sécession. Mais on peut se fixer un but et en atteindre un tout différent. En créant le Comecon, les Russes voulaient établir une autarcie de bloc. Tous ceux qui ont traité avec des pays d'Europe de l'Est et qui ont tenté d'y introduire de nouveaux produits auront constaté qu'ils se heurtaient à un comité extraordinaire, intitulé

Comité de prévention des importations, créé expressément en vue de substituer, si possible, des produits Est-européens aux produits occidentaux.

Cet usage particulier du Comecon déplaît souverainement aux divers membres de cette communauté économique. C'est M. Nessler qui, je crois, a déclaré hier, que le Comecon est en voie de dissolution. Je n'en dirais pas autant. Des grincements sont certes perceptibles, mais les divers membres du Comecon commencent à utiliser à leurs propres fins cette organisation créée par les Russes. Le Comecon d'aujourd'hui ne sera pas le même Comecon dans cinq ans, tout comme nous savons que la Communauté économique européenne d'aujourd'hui ne sera pas la C.E.E. que nous connaissons dans cinq ans. Lorsque nous examinons l'évolution de ces pays dans cette perspective générale, il ne faut pas trop nous inquiéter. Nous commençons à pousser un certain nombre de portes à moitié ouvertes. On ne nous les claque pas au nez; au contraire, elles s'ouvrent lentement et je crois que c'est là une circonstance très favorable et que nous pouvons mettre à profit ces faits nouveaux.

Le premier de ces faits est la tendance vers le multilatéralisme, qui a été examiné dans cette enceinte aujourd'hui et hier. Ce multilatéralisme est évidemment souhaitable. Tous nous désirons en arriver là, mais je ne pense pas que nous y parviendrons en essayant de persuader les pays d'Europe de l'Est d'abandonner leur système économique planifié.

Les méthodes évolueront peut-être, mais pendant un certain temps encore, toutes ces économies demeureront des économies nettement planifiées. Je crois toutefois que les échanges deviendront multilatéraux le jour où le rouble transférable du Comecon deviendra convertible. Pour l'instant les Russes ont lancé un anathème contre cette idée. Néanmoins, le rouble transférable au sein du Comecon devient une monnaie si importante qu'il ne saurait tarder à faire son apparition sur les marchés monétaires du monde. Les pays membres du Comecon le souhaitent d'ailleurs aussi. Je sais qu'il n'aura échappé à l'attention de personne que les ministres des finances tant de Tchécoslovaquie

que de Pologne pressent déjà les autorités du Comecon de faire du rouble transférable un rouble convertible. Lorsque ce sera chose faite, nous atteindrons rapidement le stade où il sera possible de procéder à des échanges multilatéraux avec les pays de l'Europe de l'Est. Les Polonais souhaitent que les roubles gagnés dans le commerce avec la Russie puissent être dépensés à l'Ouest pour effectuer des achats chez nous. Lorsque ce jour viendra, un grand courant de libération traversera le système économique du Comecon tout entier.

Pour en venir maintenant à une observation formulée hier par M. Hagnell dans son rapport, nous constatons que le deuxième fait marquant de cette évolution est que l'utilisateur final commence à déterminer les biens acquis par les divers organismes d'achat de l'Etat. A l'utilisateur final, les organismes d'achat d'Etat de l'Europe de l'Est peuvent proposer la France, en précisant que l'Etat préférerait qu'il y effectue ses achats, la France étant aujourd'hui la nation la plus favorisée, ou signaler qu'une installation particulière fabriquée en Grande-Bretagne est moins coûteuse. En définitive toutefois, la décision sera prise en fonction non pas de l'offre la plus souhaitable du point de vue politique, mais de l'offre la plus satisfaisante du point de vue technique. Les organismes commerciaux de l'Etat sont uniquement appelés à faire fonction de services d'achats de diverses entreprises industrielles du bloc oriental et là encore, nous allons vers une normalisation des méthodes commerciales qui nous permettront de développer nos liens et nos méthodes commerciales avec ces pays d'Europe de l'Est.

Le système, dans son ensemble, évolue dans le bon sens et je crois qu'il nous incombe de donner à ces diverses nations commerçantes d'Europe de l'Est la possibilité de définir leurs propres politiques. A long terme, en effet, si elles arrivent à faire prévaloir leur volonté, nous serons, je crois, en mesure de parvenir à un accord avec chacune d'elles en dépit des désirs et de la politique que la Russie tentera de leur imposer.

Avant de terminer, je voudrais formuler une observation à propos des déclarations faites par nos collègues allemands,

M. Achenbach, hier, et M. Hahn ce matin. Nous, Britanniques, comprenons parfaitement les inquiétudes qu'inspire à l'Allemagne la division de son territoire.

Nous appuyons sans réserve la position de la République fédérale quant au point de départ juridique des négociations qui devront un jour s'engager. Les Allemands auront certainement remarqué que M. Stewart a récemment exprimé officiellement cet appui à Varsovie. Mais bien que nous demeurions fermement attachés au point de départ juridique de toutes négociations relatives à la réunification de l'Allemagne, nous ne devons pas négliger les possibilités qui s'offriront à nous le jour où les pays satellites redeviendront de vraies nations indépendantes, au sein d'un marché commun du Comecon, et où ils seront en mesure d'obéir à leurs propres principes politiques.

La droite n'est pas toujours le chemin le plus court d'un point politique à un autre. Il nous faudra peut-être faire un long détour pour arriver à nos fins. Néanmoins, je suis convaincu que nous progressons dans la bonne direction et, à condition de pouvoir aider les pays d'Europe de l'Est à réaliser leur évolution politique propre, notamment dans le domaine des échanges, j'ai très bon espoir que nous finirons tous par atteindre nos objectifs politiques. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Struye.

M. Struye. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit, d'une façon très complète et très substantielle, en ce qui concerne les accords Est-Ouest, par le distingué rapporteur de la commission politique du Conseil de l'Europe, que j'ai l'honneur de présider. Je crois d'ailleurs qu'au cours de ce débat aucune divergence fondamentale ne s'est manifestée.

Je voudrais rappeler, au nom de la commission politique, que si le rapporteur a souligné qu'en fait c'est par la méthode bilatérale qu'actuellement des contacts et des rencontres pouvaient améliorer les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest, cela

n'impliquait nullement que la méthode des relations et des accords multilatéraux dût être exclue; elle demeure au contraire pour l'avenir une orientation normale.

Mais, Mesdames, Messieurs, le débat ayant quelque peu débordé, ayant porté notamment sur les difficultés du Marché commun, plusieurs discours remarquables ayant été prononcés, notamment par d'éminents collègues britanniques et par l'ancien président de l'Assemblée, M. Federspiel, que l'on entend toujours avec respect et profit, je voudrais à mon tour, avec la sage autorisation présidentielle, vous en dire brièvement quelques mots.

Contrairement à ce que l'on entend souvent répandre un peu dans tous les milieux, je ne partage pas le pessimisme systématique qui a gagné une grande partie des milieux européens...
(*Applaudissements sur divers bancs*)

Merci! (*Sourires*) — Je suis d'un tempérament plutôt optimiste et, mon Dieu! Cela m'a jusqu'à présent, je puis bien le dire, assez bien réussi.

Combien de fois, Mesdames, Messieurs, n'avons-nous pas entendu ici et en d'autres milieux internationaux annoncer avec des pleurs ou des pleurnichements dans la voix et des accents de Cassandre, que pires drames allaient se produire! Si l'on avait cru sur parole tous ces esprits chagrins chaque fois qu'ils donnaient expression à leur désespoir, il y a des années qu'il n'existerait plus rien d'aucune organisation européenne et nous serions certainement passé par deux, trois ou quatre guerres successives!

Tout cela ne s'est pas produit. Nous devons tout de même garder le sens des réalités et, notamment en ce qui concerne le Marché commun, éviter cette tendance trop facile à transformer les moindres difficultés en crises et les moindres crises en catastrophes.

Soyons au contraire réalistes. Considérons qu'il est normal que des institutions européennes, jeunes après tout, connaissent leurs difficultés de croissance, comme nous en observons, pour

les plus âgés d'entre nous, chez nos enfants ou chez nos petits-enfants. Mais constatons tout de même que ces crises de croissance ne sont pas nécessairement des annonces de décès prématuré.

Mesdames, messieurs, sous le bénéfice de cette première observation, je voudrais souligner l'intérêt avec lequel j'ai écouté, moi aussi, les interventions de nos collègues britanniques. M. Duncan Sandys et Sir Geoffroy de Freitas.

Combien je leur suis reconnaissant de leurs paroles de sympathie compréhensive pour le Marché commun et ses difficultés! Et je ne crois pas me tromper si je dis qu'en dépit des apparences, au sein de notre Conseil de l'Europe notamment, il s'esquisse un rapprochement, lent peut-être, mais progressif et sûr, entre les Six et les Sept.

De part et d'autre, on est de plus en plus fermement convaincu que l'avenir est dans un rapprochement, et un jour dans une fusion, entre les Six et les Sept et que le devoir actuel est en tout cas de tout faire pour que le fossé qui a été créé ne s'élargisse pas mais soit, au contraire, comblé le plus rapidement possible.

J'avoue cependant avoir été quelque peu désorienté par certaine expression de M. Duncan Sandys. Si j'ai bien compris, il craignait que la communauté des Six ne fût «émasculée», selon son propre terme. En somme, il l'a encouragée à ne rien abandonner de ses tendances, de ses aspects supranationaux.

Je vous avoue que jusqu'à présent j'avais toujours cru que la principale difficulté qui empêchait l'Angleterre d'entrer dans le Marché commun, était que la Communauté était trop supranationale. A partir d'aujourd'hui je me demande si, au contraire, l'obstacle n'est pas qu'elle le soit trop peu. (*Soupires*) C'est l'un de ces paradoxes, l'une de ces évolutions, peut-être normales de la vie politique, qu'il était, je crois, tout de même intéressant de souligner.

Mais plutôt que cette contradiction apparente, je retiens surtout avec cet élan de sympathie pour les Six, qui s'est si

agréablement manifesté sur les lèvres de nos deux collègues britanniques et aussi dans le langage toujours si éminemment substantiel et clairvoyant de M. le président Federspiel.

Comment faut-il, à mon humble avis, voir les difficultés actuelles du Marché commun? Il faut les voir en faisant preuve d'un large esprit de compréhension et de conciliation pour les différentes thèses qui s'opposent. Il faut surtout s'efforcer de ne pas répondre à des déclarations trop fracassantes par des déclarations en sens contraire tout aussi fracassantes.

Une des tendances de ma vie politique et professionnelle a toujours été de tenter de retenir les éléments qui peuvent nous réunir plutôt que ceux qui peuvent nous diviser.

En somme, si l'on ramène le débat à l'essentiel, il y a de la part de l'un des Six une crainte de minorisation, la crainte que, à un moment donné, la majorité qualifiée prévue par les traités en arrive à compromettre les intérêts essentiels de ce pays.

Je vous le dis tout de suite, Messieurs, cette crainte me paraît excessive; elle me paraît même sans véritable fondement. Pourquoi? Parce que l'expérience me paraît avoir démontré que les institutions européennes ou internationales ont une tendance générale — je ne connais guère d'exceptions — à ne pas abuser des pouvoirs qui leur sont conférés.

Voyez la C.E.C.A. La C.E.C.A. a une Haute Autorité qui a plus de pouvoirs supranationaux que les autorités de la Communauté économique européenne. Or, peut-on vraiment dire que la Haute Autorité de la C.E.C.A. ait abusé de ses pouvoirs? N'avons-nous pas plus souvent entendu reprocher à la Haute Autorité de la C.E.C.A. de ne pas avoir assez usé de ses pouvoirs supranationaux plutôt que d'en avoir abusé?

Pourquoi cela s'est-il produit? Les hommes qui font partie des organes exécutifs de ces Communautés, de ces groupements, ne doivent pas être tout de même présumés ignorants, excités ou anti-européens. Par la force des choses, ces hommes se pénètrent

petit à petit, de par leurs fonctions mêmes, du caractère européen de leur rôle. Ils se rendent compte qu'il est impossible, quels que soient les textes, de brusquer, de bouleverser les intérêts d'un des pays participants sans risquer de tout faire craquer.

En d'autres termes, je me permets de dire très amicalement à nos amis français qu'il faut avoir un minimum de confiance dans les institutions et dans les hommes, surtout dans les institutions que l'on a soi-même créées ou à la création desquelles on a soi-même participé. Évidemment la confiance ne doit pas être aveugle, totale, mais elle est indispensable.

Un humoriste — qui bien entendu serait britannique, car nous savons que tous les humoristes, ou presque, sont britanniques — a dit un jour que si l'on n'avait pas un minimum de confiance en son chef-cook ou en sa cuisinière on s'exposait tous les matins, tous les midis et tous les soirs à refuser de toucher aux plats qu'ils vous ont préparés, car il est toujours possible, qu'ils aient voulu nous empoisonner.

Il en est de même dans tous les actes de la vie privée, familiale ou politique.

Pour en revenir à un domaine qui touche de plus près au nôtre, celui de la démocratie parlementaire, on peut craindre des abus de la majorité. Il est évident qu'une majorité parlementaire pourrait tenir pour néant les droits de la minorité, rendre à celle-ci la vie impossible, la traiter très mal, je dirai même presque la maltraiter, commettre une série d'excès et d'abus, notamment l'exclure de toutes les fonctions, de toutes les positions, des moindres participations à la vie publique. C'est là un danger, bien sûr, mais il est théorique. Dans nos démocraties parlementaires bien organisées, peut-on dire que la majorité abuse des pouvoirs qui lui sont conférés? Il s'établit tout naturellement un certain équilibre et une loi de modération.

Il en est de même dans les organisations internationales. C'est pourquoi je ne comprends pas cette crainte panique qu'une

majorité qualifiée puisse compromettre gravement certains intérêts.

Je ne comprends pas non plus l'obstination avec laquelle on prétendrait empêcher toute discussion sur certaines atténuations et réglementations de l'usage de ses droits à une majorité qualifiée, qui pourraient effrayer certains.

Je ne sais si ce que je vais dire paraîtra hérétique ou présomptueux, mais je crois que la question de la majorité qualifiée est un faux problème. C'est un faux problème parce que, d'une part, ceux qui redoutent comme un drame ou une catastrophe possible l'usage de cette majorité qualifiée devraient savoir qu'en fait ce danger est pratiquement inexistant et que, d'autre part, ceux qui revendiquent à cor et à cri le maintien dans les textes, sans la moindre atténuation, de ce droit de décider à la majorité qualifiée sont bien décidés d'avance à n'en jamais abuser.

Le problème devient donc plus une question de doctrine qu'une question de réalité pratique.

Un homme d'État qui est un Européen éminent en déduit, si l'on s'en tient aux récentes informations de presse, qu'il ne devrait pas être impossible d'arriver à concilier deux points de vue.

Vous avez vu, Mesdames, Messieurs, que certaines propositions ont été faites en vue de convoquer une réunion du Conseil de ministres des six membres de la Communauté, qui pourraient envisager la possibilité de dissiper certaines appréhensions de l'un des partenaires. Même si les appréhensions d'un associé sont excessives, il est de l'intérêt général de faire tout ce que l'on peut pour les éliminer.

Or, j'ai le sentiment profond que l'on pourrait dissiper ces appréhensions sans revision aucune. Un membre du Parlement européen disait hier que les traités doivent être exécutés dans leur texte intégral. Il serait, en effet, malsain et peu souhaitable à tous égards de procéder à une revision avec toutes les difficultés et

toutes les incidences que cela pourrait entraîner. Mais il ne doit pas être impossible d'arriver à un aménagement par un *gentleman's agreement* aux termes duquel cette majorité qualifiée serait réservée pour des cas qui ne compromettent pas les intérêts fondamentaux de certains pays ou de l'un des pays de la Communauté.

Le traité en fournit lui-même un exemple. Son article 75 a prévu qu'en ce qui concerne les intérêts portuaires néerlandais, la règle de la majorité qualifiée pouvait toujours faire exception si les Pays-Bas estimaient que leurs intérêts sont gravement compromis.

Pourquoi serait-il véritablement exclu que, dans un esprit de coopération et de sincère conciliation, les Six — sans toucher aux textes et en maintenant l'essentiel des traités qui, comme le disait justement le président du Parlement européen, ne peuvent pas être démantelés — donnent simplement certaines assurances qui ne feraient que confirmer ce que, en fait, chacun est décidé à faire en ce qui concerne l'usage de ces traités?

Voilà, Mesdames, Messieurs, tout ce que je voulais vous dire aujourd'hui. Je pense qu'il y a une mesure, un équilibre à garder entre les deux thèses. « Un veto sur tous les points est une chose impossible », a dit M. Ducan Sandys, et il a raison. Nul homme raisonnable ne peut exiger que toute la gestion future du Marché commun soit sous la menace d'un veto qui paralyserait vraiment l'institution. Mais de là à dire que la règle de la majorité qualifiée devrait toujours jouer sans que jamais un des membres ne puisse faire valoir des observations qui, sans doute, rencontreraient l'adhésion de la majorité de ses collègues, je crois qu'il y a une large nuance.

Bref, je pense qu'il ne saurait être question de mettre le traité de Rome « au réfrigérateur », comme le disait un orateur précédent. Ce traité de Rome et la Communauté qu'il a instituée restent une réalisation à laquelle tiennent aujourd'hui, semble-t-il, d'après les intéressants discours auxquels je faisais allusion, non seulement les membres de la Communauté, mais même ceux

qui évoluent légèrement en rond autour d'elle avec l'espoir tout de même de pouvoir un jour en faire partie.

Cette Communauté doit subsister. Elle reste une sorte de phare dans la nuit ou dans la pénombre qui entoure encore l'évolution des relations nationales européennes. Mais je crois que c'est avec une pleine confiance dans l'avenir et aussi avec la décision de faire preuve de part et d'autre d'un minimum d'imagination et de bonne volonté que nous devons arriver, que nous arriverons, et à résoudre ces difficultés, et à élargir davantage encore les portes d'une Communauté qui doit pouvoir s'ouvrir un jour à la Grande-Bretagne.

Car, en réponse aux paroles si aimables et cordiales de nos collègues britanniques, je voudrais les assurer ici que nous sommes unanimes, je pense, à considérer que jamais on ne pourra parler d'une véritable Europe si la Grande-Bretagne y est étrangère. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Czernetz.

M. Czernetz. — (A) Monsieur le Président, si les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest constituent le sujet principal des délibérations de la réunion jointe, le problème qui retient surtout l'attention est cependant celui de la crise actuelle de l'intégration européenne. Traitée dans une série de documents fort intéressants, la question du commerce avec l'Est — qui a joué un certain rôle au cours du débat, mais non le rôle de premier plan d'abord prévu — revêt une importance plus ou moins grande pour certains de nos pays.

Il ressort des statistiques générales que la part des pays de l'Europe de l'Est est d'environ 4 % dans le commerce extérieur des pays de l'Europe occidentale.

Je suis originaire d'un pays où le commerce avec l'Est revêt actuellement une importance assez considérable, bien que moindre qu'autrefois. Avant la guerre, la part des Etats de l'Europe orientale dans notre commerce extérieur était d'environ

30 %, alors qu'elle atteint à présent environ 10 % pour nos importations et 15 % pour nos exportations. Ce sont ces deux derniers chiffres qui, à mon sens, font déjà ressortir les problèmes que posent ces échanges. En Autriche, nous avons surtout tenu compte des aspects économiques du commerce avec l'Est, que nous n'avons jamais considéré d'un point de vue idéologique. Or nous avons constaté que, malgré les efforts les plus considérables, en vue de développer et d'améliorer ces relations commerciales, on ne peut franchir certaines limites. Celles-ci résident dans les possibilités de livraison des pays d'Europe de l'Est, ou dans leur volonté de régler le prix des marchandises, mais non dans leur solvabilité. L'Union soviétique dispose de moyens extrêmement importants, qui lui permettent d'importer les produits indispensables : céréales, etc. Mais la question se pose de savoir quels sont les produits ainsi payés en or.

Au cours des années, nous nous sommes donc rendu compte de l'existence de certaines difficultés. Mais nous n'en sommes pas moins prêts à intensifier nos échanges avec les pays de l'Est partout où cela est économiquement possible.

Je disais que le commerce avec l'Est ne nous posait pas de problème idéologique. Mais il pose certainement un problème politique aux deux parties.

Certaines précisions s'imposent peut-être à ce propos. Si tous les pays de l'Est souhaitent voir se développer les échanges avec l'Ouest, c'est parce qu'ils en retirent un avantage économique considérable sans courir aucun danger sur le plan politique.

Cela m'amène d'ailleurs à formuler une observation au sujet des remarques faites par mon collègue, M. Hahn. M. Hahn prétendait que l'Est souhaitait faire des questions commerciales un élément de sa politique de puissance, que tous les moyens étaient jugés bons par les communistes pour renforcer cette politique. Or, je doute qu'il soit possible d'utiliser ainsi des échanges qui ne représentent que 4 % du commerce extérieur des pays de l'Europe occidentale. Même dans le cas de l'Autriche, ces échanges ne peuvent pas servir de base à une telle politique,

mais les pays de l'Est savent que ces échanges sont sans danger pour eux.

Je voudrais donc lancer un avertissement : ne nous berçons pas d'illusions ! On ne pourra ni miner, ni affaiblir le communisme en développant les échanges. On ne pourra pas l'« acheter » avec des biens de consommation. Cela n'est pas possible.

Nous considérons à juste titre que les échanges avec l'Est sont utiles toutes les fois qu'ils peuvent être organisés rationnellement, sur une base économique. Sans me faire d'illusions, je dirai encore : un développement des échanges avec l'Est peut contribuer à une amélioration du climat politique. Il s'agit là non d'une certitude, mais d'une possibilité. Tout nous incite donc à saisir les occasions qui se présentent.

Dans son rapport, M. Nessler déclare que les échanges commerciaux avec l'Est devraient être organisés sur une base bilatérale. Cela est sans aucun doute exact à l'heure actuelle ; il n'y a pas d'autre possibilité. M. Nessler ne fait qu'évoquer le problème de ce que j'appellerai la philosophie du bilatéralisme, à propos de laquelle je formulerai ultérieurement encore quelques remarques.

Ce qui importe, à mon sens, c'est que les pays occidentaux, tout en reconnaissant que ces échanges commerciaux ne peuvent se développer que sur une base bilatérale, se consultent et coopèrent dans toute la mesure du possible afin d'échapper aux dangers du bilatéralisme dont il a si souvent été question dans cette enceinte.

Monsieur le Président, j'ai signalé tout à l'heure que dans son rapport, M. Nessler avait vivement insisté sur cette philosophie du bilatéralisme. Voilà qui m'amène à évoquer le problème principal qui, s'il nous préoccupe tous, ne peut cependant être abordé ici que de façon incomplète, les circonstances ne se prêtant pas à un examen approfondi de cette question.

A mon sens, la philosophie du bilatéralisme, sur laquelle se fonde le rapport de M. Nessler, est étroitement lié à la présente

crise de l'intégration européenne. C'est avec émotion que j'ai écouté hier M. Hallstein, qui remerciait de leur sollicitude les ressortissants des Etats non membres de la Communauté des Six. Attachés au principe de la solidarité européenne, nous pouvons, quel que soit notre pays d'origine, qu'il s'agisse d'un pays membre de l'A.E.L.E. ou de l'un des autres pays non membres de la C.E.E. affirmer seulement que nous ne nous délectons aucunement du malheur des autres; bien au contraire, cette grave crise nous inspire une vive compassion et nous inquiète profondément.

M. Struye a manifesté tout à l'heure — et je l'en admire — un optimisme tout juvénile. Mais je n'en estime pas moins que nous devrions nous demander si les succès et les échecs européens, les défaites subies ou les obstacles accumulés sur notre chemin, n'ont pas toujours eu la même cause, la même origine : la philosophie du bilatéralisme, si je puis l'appeler ainsi ; on peut se poser la question à propos de la création d'une vaste zone de libre-échange aussi bien qu'en songeant au pont à jeter entre les Six et les Sept, dont nous avons souhaité et espéré sans cesse la « mise en chantier ». N'était-ce pas chaque fois le retour d'une puissance à une politique d'hégémonie, pourtant si dépassée ? N'avons-nous pas affaire à un nationalisme désuet qui, s'il n'était pas aussi dangereux serait plutôt ridicule ?

Permettez-moi de lancer ici un avertissement sérieux. J'estime pouvoir le faire car mon pays ne risque pas de devenir dangereux. De nos jours, un nationalisme désuet peut très facilement se propager en Europe, tout comme une maladie contagieuse. Il ne faudrait donc pas prendre ces choses à la légère.

Nous traversons en ce moment une période de stagnation. On espère pouvoir surmonter la crise. Nous savons parfaitement qu'il ne s'agit pas de questions techniques, économiques, de questions agricoles. Comme par le passé, ce sont des problèmes d'ordre politique qui doivent être résolus. Il s'agit maintenant de savoir si une solution politique pourra être trouvée sous une forme ou sous une autre.

Le président Struye a démontré tout à l'heure de façon fort convaincante qu'il importait de se montrer confiant jusqu'à un

certain degré. Je souhaite que ses paroles convaincantes puissent pénétrer dans les hautes sphères où, dans la solitude, sont prises les décisions qui touchent de si près chacun d'entre nous. Car c'est là ce qui, hélas! importe le plus.

Mais je crois que nous pouvons dire, non sans satisfaction, que la plupart d'entre nous sont, plus que jamais, convaincus de la nécessité de solutions communes. Entre temps, les relations entre les Six et les Sept se sont améliorées. J'espère que ce climat plus favorable persistera lorsque, comme nous le souhaitons, la crise sera surmontée. Je souscris sans réserve aux propos du président Struye, qui a notamment déclaré qu'il ne suffisait pas de résoudre la crise mais qu'il fallait également amalgamer les Six et les Sept et les autres pays. Je voudrais conclure, Monsieur le Président, en disant que, à mon sens, la plupart d'entre nous estiment qu'à une époque où la tension règne dans le monde, il conviendrait de parler moins de l'Europe des Européens et de chercher davantage à ne point détruire les premiers fondements de l'unité européenne. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Dodds-Parker.

M. Dodds-Parker. — (*E*) Je suis très reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de pouvoir dire quelques mots ce matin. Je prie l'Assemblée de bien vouloir excuser mon retard, mais je suis l'un de ceux qui se sont rendus à Luxembourg, où nous avons été très cordialement reçus par M. Schaus et ses collègues, et je ne suis arrivé à Strasbourg qu'hier soir. Je profite de cette occasion pour remercier les fonctionnaires et le gouvernement luxembourgeois de tout ce qu'ils ont fait pour rendre notre visite non seulement agréable, mais aussi intéressante. Cette réunion nous a permis de voir l'un des aspects les plus vitaux du rapprochement européen en matière de politiques agricoles, qui revêtent pour nous tous une importance primordiale.

Mes collègues, Sir Geoffroy de Freitas, M. Sandys et Lord Winterbottom vous ont déjà entretenus des nombreux aspects de cette question dont j'aurais moi-même aimé parler en détail. Je serai donc aussi bref que possible. Aucun de mes propos ne

dépasse les obligations découlant pour notre pays, de l'O.T.A.N. et des autres traités auxquels nous avons souscrit pour reconstruire l'Europe occidentale au cours des vingt dernières années et assurer notre défense au sein du monde libre; mais, comme Lord Winterbottom, je me fonde sur l'expérience commerciale que j'ai acquise des échanges Est-Ouest durant ces dernières années.

Je ferai entrer mes remarques dans le contexte des propos tenus par mes collègues sur les problèmes plus généraux, mais je me placerai d'un point de vue plus limité en évoquant le côté pratique du commerce Est-Ouest. Lorsque je me suis rendu dans les pays d'Europe orientale, j'y ai toujours rencontré la plus grande amitié — et je ne pense pas que quiconque est allé dans ces pays puisse contester cette impression — bien que je m'y sois presque toujours rendu en tant que vendeur, personnage qui n'est jamais aussi populaire qu'un acheteur. Mais je voudrais rappeler à l'Assemblée certains aspects qui sont à la base du sujet qui nous occupe.

Les pays de l'Est font partie de l'Europe. A en juger d'après certains articles de journaux et certains discours, on croirait souvent qu'il s'agit d'un autre continent; mais d'après ce que j'ai constaté, les peuples de ces pays ont le sentiment d'appartenir essentiellement à l'Europe. La Pologne, en particulier, présente un grand intérêt, notamment pour le Royaume-Uni, — car je me permets de le rappeler à l'assemblée, — c'est pour défendre nos intérêts communs que nous sommes entrés en guerre en 1939; et beaucoup parmi nous estiment que nous avons le devoir et le droit d'aider nos amis et alliés polonais à retrouver leur prospérité. C'est là une raison politique supplémentaire pour que nous, Britanniques, souhaitions travailler avec ce pays.

Il y a un autre facteur derrière cette question du commerce : malgré certains changements — Lord Winterbottom en a décrit quelques-uns en détail — nous ne devons pas oublier que les régimes communistes reposent toujours solidement sur le marxisme-léninisme, bien qu'ils évoluent vers des politiques et des pratiques plus libérales tant en ce qui concerne leurs rela-

tions commerciales intérieures qu'extérieures. J'espère ne pas user d'un langage trop hermétique en vous disant que, voici plus de trois ans déjà, un haut fonctionnaire communiste me déclarait : « Aujourd'hui nous nous intéressons davantage à Marks et Spencer qu'à Marx et Engels. » J'expliquerai, à l'intention de ceux qui n'ont jamais eu la chance d'y aller, que « Marks and Spencer » constitue l'une des plus importantes chaînes de magasins de détail du Royaume-Uni. Même si cette remarque est quelque peu exagérée, il est bien vrai que l'on peut constater depuis quelques années un changement notable dans la façon d'envisager certains problèmes intérieurs tels que le commerce de détail.

Je suis également convaincu qu'aucune des personnes que j'ai rencontrées à l'Est comme à l'Ouest ne désire une nouvelle guerre. C'est l'évidence même. On pourrait adopter la maxime énoncée par le président Roosevelt voici de nombreuses années, à savoir que la chose qui est le plus à craindre est la crainte elle-même. Je crois que c'est la méfiance que l'on rencontre en Europe orientale et occidentale qui nécessite plus d'attention que jamais.

Au début de l'année, j'ai participé à des conférences semi-officielles en Europe orientale et en Allemagne et j'y ai rencontré des gens qui envisageaient les problèmes d'une façon identique et pourtant se méfiaient considérablement les uns des autres. Il est encourageant de constater qu'en Europe orientale, nos alliés et amis allemands sont presque aussi bienvenus que nous. Nos amis français y ont probablement toujours été mieux accueillis que les Britanniques et, bien qu'ils soient nos rivaux commerciaux, je continue à approuver l'intérêt qu'ils portent et les solutions pratiques qu'ils s'efforcent de donner aux problèmes de cette importante partie du monde.

En considérant cet aspect du problème, je me demande toujours si nous pouvons faire quelque chose pour améliorer nos relations avec l'Europe orientale. Il y a deux questions : celle du commerce et celle de la culture au sens large.

C'est la première que nous discutons ici aujourd'hui. Certains orateurs ont déjà dit combien il était difficile de concilier une économie de marché avec une économie planifiée et, bien que cette dernière ait beaucoup plus évolué que notre économie de marché au cours des dernières années, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Les monnaies et leur valeur ainsi que le « dumping » posent des problèmes qui doivent être étudiés avec la plus grande attention. Nous, les Occidentaux, nous avons des obligations aux termes du G.A.T.T., mais la Tchécoslovaquie est membre du G.A.T.T. et la Pologne y envoie des observateurs depuis un certain temps. Mon collègue, Lord Winterbottom, a parlé de la convertibilité des roubles transférables. Le jour où cette convertibilité sera établie marquera une date extrêmement importante dans l'histoire du commerce international.

Mon collègue, Sir Geoffroy de Freitas, a parlé en termes généraux de l'amélioration de nos relations avec l'Europe orientale et a fait ressortir que la sous-traitance pourrait être utilisée comme un moyen d'intensifier le courant des échanges commerciaux entre les deux blocs. Je suis entièrement d'accord avec lui pour penser que l'on pourrait étudier de plus près cette possibilité. Là encore — je sais que mon collègue me pardonnera de le dire — il est encourageant de voir un socialiste souligner les avantages que d'autres socialistes pourraient retirer d'une acceptation plus complète de la notion de profit.

En dehors de cela, il y a toujours, derrière le commerce international, la question de savoir à quoi cela équivaut. Le commerce est un échange de marchandises et de services. Lorsque l'on considère ce que l'Europe orientale en particulier souhaite obtenir de l'Occident en denrées alimentaires, matières premières et surtout en biens d'équipement, le marché est énorme. Par comparaison, ce que l'Occident veut, en général, se procurer à l'Est, est beaucoup moins important. Comment parvenir à concilier ces deux facteurs, c'est là un grave sujet de préoccupation. Les crédits ne pourront être accordés, dans la mesure où ils sont nécessaires, que lorsqu'un règlement politique des désaccords qui nous séparent sera intervenu.

C'est pourquoi il se passera encore longtemps, je regrette de le dire, avant que nous ne puissions réellement escompter le prodigieux développement des investissements et du commerce que permettraient les circonstances en Europe orientale, où tant de gens possèdent des compétences industrielles et commerciales dont non seulement eux-mêmes, mais le monde entier pourrait tirer profit.

Ne sachant pas que cette question serait évoquée aujourd'hui, je n'ai malheureusement pas eu le temps d'étudier en détail les nombreux documents que j'ai reçus ces deux derniers mois, mais j'ai néanmoins fait tout mon possible pour les lire. Cependant, à la page 28 du document 1961 dont il est l'auteur, M. Nessler fait remarquer que les Britanniques adoptent à l'égard du commerce une attitude pragmatique, et mon expérience des affaires publiques et du commerce me permet de dire que cela est exact.

Nos critiques prétendent parfois que notre politique n'est pas conséquente. Je crois pourtant que nous avons fait de notre mieux pour libéraliser le commerce entre la Grande-Bretagne et les pays d'Europe orientale. Ainsi, avec la Pologne nous avons un contingent auquel nous nous tenions, surtout pour la viande de porc, contre le vœu de beaucoup de nos amis — parmi lesquels M. Federspiel, dont j'ai déjà eu l'avantage d'entendre les déclarations dans d'autres organisations que le Conseil de l'Europe. Nos amis danois, nos amis du Commonwealth et nos producteurs britanniques souhaitent produire la viande de porc que nos amis polonais nous vendent depuis un certain nombre d'années. En échange, nous espérons et croyons, en général, que les Polonais achèteront à la Grande-Bretagne mais ils désirent acheter beaucoup de matières premières de la zone sterling dont ils ont un urgent besoin pour eux-mêmes. Ainsi, il y a toujours un dialogue entre les autorités britanniques et la Pologne au sujet de la dépense des bénéfices qu'ils retirent de ce contingent. Ce système a bien fonctionné dans l'intérêt des deux parties ces dernières années, mais cela ne veut pas dire que le Royaume-Uni ne soit pas favorable à une approche multilatérale du commerce avec l'Europe orientale.

Ceci m'amène à parler de ce que l'on pourrait appeler le tourisme culturel, mais que l'on considère dans le monde moderne comme une question de commerce. Nous pourrions y trouver, en partant de débuts modestes, une source de profit considérable pour les peuples d'Europe orientale. Il serait utile qu'ils étudient depuis ses débuts l'histoire du tourisme, par exemple, en Yougoslavie, au cours des dix dernières années. Il est maintenant possible d'obtenir un visa à la frontière au lieu d'avoir à envoyer son passeport deux semaines à l'avance pour le faire viser avant de partir en vacances; on voit apparaître maintenant en Yougoslavie des terrains de camping et des hôtels du type chalets au lieu des grands hôtels de luxe que beaucoup de gens croient nous être indispensables. Bien entendu, le climat européen n'offre pas les mêmes avantages que celui de la merveilleuse côte illyrienne. Je crois néanmoins que les pays d'Europe orientale possèdent de grandes ressources touristiques dont la mise en valeur leur permettrait d'accroître considérablement leurs recettes en devises de l'Europe occidentale.

Je remarque la présence aujourd'hui, dans cette Assemblée, de personnes que je me rappelle avoir rencontrées en 1959 à Varsovie, lors de la conférence de l'Union interparlementaire. A cette occasion, nous avons fait une sorte de « Rallye de Monte-Carlo » qui nous avait conduits à travers la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne jusqu'à Varsovie et, pour le retour, à travers l'Allemagne de l'Est, Berlin et l'Allemagne de l'Ouest. J'attends avec impatience le jour où le Conseil de l'Europe tiendra en Europe orientale une réunion à laquelle ces pays participeront. Je sais que l'on a déjà souvent dit que nous pourrions mettre des sièges à la disposition des pays d'Europe orientale. Ils seront vides au début, mais j'espère voir, encore de mon vivant, ces sièges occupés par des personnes qui considèrent le monde politique comme nous le faisons en Occident, en toute liberté.

Toutefois, nous pouvons hâter la venue de ce jour heureux au moyen du tourisme, des contacts personnels et par la suppression de la méfiance et de la crainte. Ainsi que M. Czernetz l'a clairement montré à la fin de son discours, avant que, de l'anéantissement de nos espoirs, le nationalisme renaisse en Europe, nous

devons rapprocher tous les pays européens de l'Oural à l'Atlantique, en nous rappelant que l'Atlantique comprend aussi la Grande-Bretagne. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Webster.

M. David Webster. — (*E*) Je m'excuse d'être le cinquième représentant britannique à prendre la parole aujourd'hui, mais je parlerai moins comme représentant de la délégation britannique que comme membre de la commission économique; et vous avez coutume, au cours de ce débat, de permettre à la commission économique de formuler quelques remarques en profitant de la présence de membres de la Haute Autorité et de la Commission d'Euratom.

Bien qu'il soit superflu de s'excuser d'être bref avant l'heure du déjeuner, je tiens néanmoins à le faire. La Commission d'Euratom a établi un très long rapport et si je n'en parle pas en détail, ce n'est pas que j'en sous-estime la valeur. La version française est un document volumineux et je m'en tiendrai à un ou deux points qui deviennent critiques.

Je félicite la Haute Autorité des progrès qu'elle a accomplis depuis ma première visite voici six ans et depuis que je me suis rendu à la C.E.C.A. et dans les houillères du Borinage et plus tard au siège de l'Euratom. Je tiens également à remercier la Haute Autorité de son concours et de son obligeance à mon égard lorsque je préparais un rapport sur les combustibles sans fumée.

Une des choses qui ressortent du rapport, c'est que les chiffres sont tellement trompeurs qu'il est difficile de comparer les normes et les conditions en Europe et en Grande-Bretagne. Le même problème se pose lorsqu'on lit le volumineux rapport de la Commission d'Euratom qui, malheureusement pour moi, n'a pas encore été publié en anglais et n'est actuellement disponible qu'en français. Là aussi, il est difficile d'établir des comparaisons entre les chiffres relatifs aux coûts.

Dans toute grande organisation comme celle-ci, il est extrêmement difficile de parler des coûts car les problèmes de prix de

revient varient considérablement suivant le taux d'intérêt, l'amortissement, la dimension de la centrale et le facteur de charge. Le fait que, dans ses deux rapports précédents, la Commission d'Euratom ait déclaré qu'elle s'efforcera d'établir des coûts équivalents de la production d'énergie nucléaire est tout à fait significatif. Cette fois — peut-être la faute en incombe-t-elle à ma connaissance insuffisante du français —, les prix de revient ne semblent pas avoir beaucoup de rapport avec les coûts relatifs dans ce volumineux rapport. Je ne veux pas trop critiquer, mais j'espère que dans son prochain rapport, la Commission pourra nous donner des renseignements complémentaires à ce sujet. En attendant, j'aimerais poser un certain nombre de questions.

Il est regrettable que la Commission ait omis ce point spécifique, étant donné surtout que mon ami M. Ridley mentionne à ce propos, à la page 38, paragraphe 94 de son rapport de l'an dernier, dont je le félicite, que la filière des réacteurs Magnox est très près d'être concurrentielle, le prix de l'unité paraissant devoir baisser de 1,2 pence à 0,67 par kWh. Ceci constitue un notable changement en six ans, c'est-à-dire pour une période allant de 1962 à 1968 en tenant compte des prévisions.

Cela fait maintenant trois ans que le premier réacteur nucléaire européen est devenu critique. C'est pour cette raison que je reproche à la Commission d'Euratom de ne pas avoir mentionné les prix de revient, car nous sommes maintenant bien mieux à même de les établir. Je suis déçu par la réticence de la Commission sur ce point précis, notamment après le septième rapport général de l'Euratom.

Les centrales nucléaires sont comparables à maints égards. La plupart sont situées dans des estuaires ou des sites maritimes, comme c'est le cas pour trois des quatre centrales françaises, celle de Chinon se trouvant au bord d'un lac, pour les trois centrales italiennes et les neuf centrales nucléaires britanniques. La plupart d'entre elles utilisent le même combustible, l'uranium naturel qui comprend 0,7 % d'isotope uranium 235 et 99,3 % d'isotope uranium 238. Nous devons faire des conjectures pour apprécier les besoins futurs. On prévoit aujourd'hui que la demande d'élec-

tricité augmentera d'environ 7 % par an au cours des dix prochaines années, doublant presque pendant cette période ; mais plusieurs pays avaient fait des estimations en matière de coûts et d'approvisionnement, tant pour le charbon que pour le combustible nucléaire, et ces estimations nous paraissent après coup tout à fait absurdes, de sorte qu'il se peut que la Commission doive être très prudente.

Lorsque l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques en était à ses débuts, il y avait une grande pénurie d'uranium et c'est pourquoi l'on a continué d'exploiter plusieurs vieilles mines d'or d'Afrique du Sud. Aujourd'hui il y a excédent d'uranium, mais il n'en sera pas nécessairement de même dans dix ans et l'on se demande si certains pays qui veulent maintenir de vieilles mines d'or en activité pour des raisons politiques et économiques, ne souhaitent pas continuer à pouvoir exploiter ces mines d'or superflues.

Il y a également le soudain développement du gaz naturel, le méthane, qui vient encore diminuer les prix de revient en fournissant un nouveau combustible. C'est ce qui s'est produit aux Pays-Bas et en Algérie et il semble que cela puisse se produire à des niveaux commerciaux au large de la côte du Royaume-Uni. Nous en serions très heureux, mais nombre d'entre nous essaient de prévoir quels seront nos besoins en matière d'énergie nucléaire et d'autres formes d'énergie.

Je voudrais rappeler ici la recommandation faite par mon ami M. Ridley dans son rapport, document 1815, publié le 21 octobre de l'année dernière. Dans ce texte, il est spécifiquement recommandé au Comité des Ministres d'inviter instamment les gouvernements membres à prendre d'urgence une initiative dans le cadre de l'O.C.D.E. en vue de faire définir par celle-ci des critères communs sur lesquels les calculs du coût de l'énergie nucléaire en Europe occidentale pourront être considérés comme fondés sauf indication expresse du contraire.

Ensuite nous avons eu le rapport de l'Euratom dans lequel, pour la première fois depuis trois ans, il est fait très peu allusion

à l'argument avancé par M. Ridley. J'aimerais donc poser certaines questions au membre de la Commission de l'Euratom qui se trouve ici présent aujourd'hui, ce dont nous lui sommes très reconnaissants. Je lui demanderai de bien vouloir répondre à trois questions précises.

Premièrement, quelle est la situation actuelle en ce qui concerne l'étude mentionnée et quand pouvons-nous espérer que la Commission de l'Euratom sera en mesure de publier les chiffres comparables pour les différentes centrales nucléaires de la Communauté?

Deuxièmement, pourrait-on nous dire combien de centrales nucléaires d'une capacité minimum de 400 MW sont actuellement en construction dans les pays de l'Euratom, et aussi combien de centrales nucléaires ayant au moins cette dimension seront en service dans cinq ans?

Troisièmement, existe-t-il une centrale nucléaire actuellement en service en Europe qui soit compétitive, même en satisfaisant aux charges de base, par rapport aux centrales classiques les plus récentes et les plus modernes?

En conclusion, si j'ai fait quelques critiques c'est simplement parce qu'en abordant ce volumineux rapport, l'attention se concentre sur les points sur lesquels l'on a cherché des renseignements que l'on aimerait maintenant obtenir.

J'attends avec intérêt les observations que pourra faire le représentant de la Commission de l'Euratom qui assiste à notre réunion. Je me félicite de la coopération qui s'est établie entre l'Euratom et le Royaume-Uni et au sein de l'Euratom. Je me félicite de ces deux types de coopération à un moment où des difficultés politiques ont surgi dans ces deux directions. J'espère aussi que cette coopération sera intensifiée et accrue sous la direction du futur exécutif unifié.

Je crois que ceci démontre, comme il arrive souvent, que les politiciens parlent de l'unité, mais que les techniciens savent

souvent la réaliser avec beaucoup plus d'efficacité ; les politiciens en parlent et les techniciens la font. Je remercie le représentant de la Commission de l'Euratom d'avoir assisté à notre réunion et je lui serais reconnaissant de répondre à mes questions. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Jannuzzi.

M. Jannuzzi. — (*I*) Monsieur le Président, chers collègues, en conclusion de ce débat je voulais simplement dire un mot — répondant ainsi à l'invitation du Président d'être bref — au sujet des rapports économiques et commerciaux entre l'Est et l'Ouest, pour souligner l'importance politique qui s'attache au développement de ces rapports.

Je suis d'accord avec le rapporteur sur le fait que ce qui importe dans les rapports économiques, c'est l'intérêt réel des parties, de l'acheteur et du vendeur ; il faut pourtant regarder un peu plus loin que cet aspect et considérer également les intérêts politiques qui sont intimement liés aux intérêts économiques.

Or, on ne répétera jamais assez à ce propos que la paix dans le monde, la détente dans les rapports entre nations dépendent étroitement du développement des relations commerciales, économiques, culturelles et humaines entre les peuples.

Récemment, lors de l'installation de M. Fanfani à la présidence de l'Assemblée générale des Nations unies, le secrétaire général U Thant, après avoir tracé un bilan général de l'œuvre accomplie par cette grande organisation internationale, a loyalement et ouvertement ajouté que les Nations unies avaient failli à l'une de leurs tâches, celle de réussir à influencer sur les causes de la situation mondiale actuelle.

Parmi ces causes, il en est une fondamentale qui est le développement insuffisant, dans certains secteurs, des rapports économiques et culturels. Tout le problème de la paix mondiale, chers collègues, est un problème de déséquilibres économiques. La situation même de la Chine, qui préoccupe tant l'humanité à l'heure actuelle, est un problème de déséquilibre économique, problème

auquel est lié le sort d'au moins 600 millions de personnes dont les conditions de vie ne sont pas dignes d'être nommées humaines.

Soucieux de respecter la volonté du Président, je m'en tiendrai là — non toutefois sans adresser un fervent appel à la France démocratique afin qu'elle parvienne à surmonter les obstacles suscités par des questions économiques qui n'ont, en définitive, qu'un caractère particulier par rapport au problème général de la détente et de la paix universelle.

Pour conclure, je tiens à ajouter que je souscrirai à toute initiative et partagerai toute attitude tendant à établir, s'il n'en existe pas, et à développer, s'il y en a déjà, des rapports économiques et commerciaux entre l'Est et l'Ouest, qui constituent certainement un gage de développements futurs pour la paix universelle. (*Applaudissements*)

M. le Président. — Un représentant des exécutifs désire-t-il prendre la parole?

La parole est à M. Margulies.

M. Margulies, *membre de la Commission de l'Euratom.* —

(A) Monsieur le Président, je n'avais pas prévu que les débats sur les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest s'étendraient au prix de revient des centrales atomiques, et je n'ai, de ce fait, aucune documentation adéquate sous la main. Je compte donc sur votre indulgence et je vous prie de m'excuser si je tente de répondre de mémoire aux questions qui viennent d'être posées.

On a demandé à combien était évalué le prix de revient du courant produit par les centrales atomiques actuelles. On a critiqué le fait que ce renseignement ne figurait par parmi les indications fournies par certains pays membres, l'élément de comparaison faisant ainsi défaut. Je ne suis, bien entendu, pas en mesure de compléter de mémoire ces indications. Mais je voudrais vous rappeler à ce propos que, bien que nous construisions des maisons depuis cinq cents ans, encore de nos jours, personne n'est à même de prévoir le prix de revient réel d'une maison. Les marges de dépassement des devis le prouvent bien, et ceci est évidemment

aussi le cas pour les centrales atomiques, d'autant plus qu'il s'agit jusqu'à présent, dans chaque cas, d'une construction, nécessitant de nombreux essais préalables, et dont les éléments exécutés pièce par pièce, jusqu'aux éléments de combustion, requièrent généralement un travail manuel minutieux, de sorte qu'il est encore impossible d'établir des bases d'évaluation exactes. Ce n'est que lorsque la centrale atomique est achevée, que l'on peut dire avec précision ce qu'elle a coûté.

J'aborde maintenant la deuxième question, relative au nombre des centrales atomiques existantes. Il y a lieu de mentionner tout d'abord les deux centrales italiennes, qui fonctionnent déjà. Une troisième démarrera prochainement. Ces centrales fournissent une puissance électrique de l'ordre de 250 à 300 MW. En outre, quelques réacteurs de moindre puissance fonctionnent déjà en France. Deux réacteurs plus importants, également d'une puissance de 250 à 300 MW, y sont en construction. En république fédérale d'Allemagne, trois centrales, susceptibles de développer aussi une puissance se situant entre 250 et 300 MW, sont en chantier. Je dois dire que jusqu'à présent ce ne sont que les deux unités fonctionnant déjà en Italie, et conçues sous forme de réacteurs de puissance, qui ont contribué à la formation d'une expérience pratique dans ce domaine. En si peu de temps, il est pratiquement impossible de disposer de données valables.

Je dois ajouter ici que même en ce qui concerne les bases d'évaluation disponibles, celui qui les étudie ne peut bien entendu savoir dans quelle mesure il n'y a pas eu de subventions, ou d'allocations spéciales, ou de bonifications d'intérêts, ou d'autres concessions analogues. On est parfois très surpris par des décisions prises sur la base de devis, au sujet desquels un homme de l'art ne pourrait s'empêcher de dire : « Il y a là quelque chose qui ne me paraît pas très catholique. » Il s'agit donc pour le moment encore des prix concurrentiels qui ne correspondent pas à la réalité.

La Communauté ne possède pas encore de centrale de 500 MW. La première centrale de ce genre doit être édifiée, en collaboration franco-allemande, à proximité immédiate de Strasbourg. Je souhaite qu'elle soit bientôt mise en chantier.

Je crois savoir qu'il n'existe pas encore en Europe et certainement pas dans la Communauté, des centrales atomiques véritablement compétitives, donc fonctionnant et construites sans subventions gouvernementales. En effet, tous les réacteurs de puissance construits jusqu'à présent, l'ont été à l'aide de subventions gouvernementales revêtant diverses formes. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de la réalisation de prototypes dans un domaine technique nouveau, ce qui comporte certains risques, et ne permet absolument pas la mise en application pure et simple des principes de l'économie privée et libérale.

J'espère avoir ainsi répondu aux questions posées. Pour conclure, je dirai encore que les bons rapports que la Grande-Bretagne entretient avec l'Euratom, et dont on a fait mention, donnent à mon honorable collègue la possibilité de reposer ses questions par écrit. C'est avec plaisir que j'y répondrai de façon bien plus précise et détaillée que je ne puis le faire dans cet hémicycle. (*Applaudissements*)

M. le Président. — Je remercie M. Margulies qui a eu l'obligeance de répondre à des questions bien qu'elles ne se situent pas, comme il l'a noté lui-même, dans le cadre de notre présent débat.

L'un des rapporteurs demande-t-il la parole?

La parole est à M. Achenbach.

M. Achenbach, rapporteur du Parlement européen. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je crois réellement qu'il est inutile que je prolonge ce débat en reprenant en détail tout ce qui a été dit. Je me sens néanmoins tenu et désireux de remercier très sincèrement tous ceux qui ont participé au débat. Vous ne m'en voudrez sûrement pas si j'éprouve également une grande joie en songeant que les conclusions formulées par la très grande majorité des orateurs coïncident pour l'essentiel avec celles qui figurent dans le rapport.

Il n'y a au fond eu qu'une seule divergence d'opinion clairement exprimée, entre deux collègues allemands, c'est-à-dire entre mon collègue, M. Hahn, et moi-même. M. Hahn n'est malheureusement pas présent parmi nous, en ce moment. Pour cette raison, je m'abstiendrai de me lancer dans une polémique plus longue. Je voudrais cependant affirmer clairement que je maintiens mes conclusions, et que je considère les siennes comme fausses. De plus, le raisonnement visant à démontrer que le commerce serait comme par le passé un instrument au service de la puissance politique, ne correspond plus, selon mon avis, aux conceptions actuelles du parti de mon collègue en Allemagne, et manque d'objectivité. Mon collègue a même fait allusion au refus de livrer les tubes. Or, nous savons maintenant que l'affaire des tubes a été, sans aucun doute, une erreur très grave sur le plan politique. J'estime donc ne plus devoir revenir sur ces points de vue. Comme je l'ai dit, M. Hahn ne se trouve pas parmi nous et je ne veux pas prolonger la discussion.

Je tiens encore une fois à remercier très chaleureusement tous ceux qui ont pris part à ce débat, qui nous a conduit à approuver le principe d'échanges commerciaux organisés sur une base rationnelle, entre l'Est et l'Ouest. (*Applaudissements*)

2. *Allocution du Président*

M. le Président. — Nous sommes, Mesdames, Messieurs, arrivés, au terme de cet échange de vues qui devait faire l'objet de notre réunion jointe.

Qu'il me soit permis de remercier à mon tour tous ceux qui ont bien voulu y prendre part.

Et tout d'abord, en la personne de M. Margulies, je remercie tous les membres des exécutifs qui ont assisté à ce débat et y ont pris une part extrêmement précieuse.

Merci aussi à MM. les Rapporteurs qui nous ont présenté d'amples matières à réflexions et à tous les membres des deux Assemblées qui ont participé à ce débat.

Je crois que cette douzième réunion jointe a montré, une fois de plus, l'utilité qu'il y a à organiser des délibérations auxquelles peuvent participer à la fois des représentants de l'Europe des Six et des représentants de cette grande Europe, comme l'on dit parfois, qui se trouvent réunis au sein du Conseil de l'Europe, lequel compte maintenant dix-huit États membres.

Je suis personnellement reconnaissant à M. le président Duvieusart d'avoir accepté que, au-delà même de la présentation traditionnelle du rapport d'activité du Parlement européen, l'on place au centre du débat un thème d'actualité susceptible d'intéresser les membres des deux Assemblée.

Cette délibération ne peut se traduire finalement par le vote d'aucun texte. Elle doit donc rester sans conclusion officielle et formelle. Mais il sera peut-être permis à votre président de séance de tenter de dégager, à titre purement personnel et sans qu'aucune responsabilité autre que la sienne propre soit engagée, les conclusions les plus importantes qu'il lui semble possible de dégager.

En premier lieu, l'évolution qui se produit dans les pays communistes, la volonté manifestée par plusieurs d'entre eux de reconquérir, au moins en matière économique, une certaine autonomie, la révision à laquelle l'Union soviétique elle-même est contrainte par son conflit avec la Chine, offrent pour le développement des relations commerciales Est-Ouest des possibilités inconnues au temps de la guerre froide.

Les pays occidentaux ont intérêt à mettre à profit cette évolution, en raison même des avantages économiques qu'il peuvent, le cas échéant, en retirer, mais aussi et surtout en raison de la contribution que le développement des échanges peut apporter à la détente internationale.

En second lieu, le problème des échanges commerciaux n'est pas seulement d'ordre économique, il est essentiellement de nature politique. Pour les pays communistes, où le commerce extérieur est un monopole d'État, les options commerciales seront toujours, dans une large mesure, des options politiques. Pour les

pays occidentaux, le développement des échanges avec l'Est, s'il devait un jour dépasser certaines limites, représenterait également un choix politique, un pari sur la consolidation définitive de la coexistence pacifique, voire peut-être sur la possibilité d'une coopération qui donnerait quelque consistance à la formule « de l'Atlantique à l'Oural ».

En troisième lieu, dans une telle perspective, il paraît nécessaire que l'Europe occidentale pratique à l'égard de l'Est une politique concertée. Sans doute les accords commerciaux revêtent-ils nécessairement la forme bilatérale qui offre d'ailleurs dans les circonstances actuelles des avantages évidents, car elle permet d'encourager les velléités d'indépendance qui se manifestent chez les satellites de Moscou. Il n'en est pas moins indispensable de préparer, conformément aux stipulations du traité de Rome, la politique commerciale commune de la Communauté, dont la portée serait gravement diminuée si elle n'englobait pas les échanges vers l'Est.

Les autres pays de l'Europe occidentale ont le plus grand intérêt à se concerter avec les Six, afin de définir en commun certains objectifs et certaines règles. On a dit au cours du débat que les règles de l'accord de Berne étaient peut-être dépassées et qu'elles devaient être revues faute de quoi le commerce avec l'Est donnerait lieu à une concurrence désordonnée qui pourrait porter gravement préjudice à la solidarité occidentale. L'affaiblissement des monolithismes à l'Est ne saurait en aucune manière justifier une débandade à l'Ouest.

Pour utiliser au mieux, dans l'intérêt de la paix, l'évolution qui apparaît dans le monde communiste, il faut au contraire que l'Occident ait plus que jamais une vision commune et une politique commune.

Mes chers collègues, sauver la Communauté, définir une politique commune de l'Europe libre, tels sont aujourd'hui les deux impératifs qui devraient, à mon sens, guider notre action.
(*Applaudissements*)

3. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare close la douzième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 h 50)